



**DSPACE**

<https://dspace.org/>

**Analyse des enjeux socio-politiques et économiques de l'intégration régionale du Burundi : cas de la communauté de l'Afrique de l'est de 2007-2023**

**Niyongabo, Jonas; Sous la direction de : Amb. Dr Edouard Bizimana**

**2024**

UB, FSPJ

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1951>

**UNIVERSITE DU BURUNDI**

**FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES**

**DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS**

**INTERNATIONALES**

**MASTER EN SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS**

**INTERNATIONALES**

**SPECIALITE: RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE**



**ANALYSE DES ENJEUX SOCIO-POLITIQUES ET ECONOMIQUES DE  
L'INTEGRATION REGIONALE DU BURUNDI : Cas de la Communauté de  
l'Afrique de l'Est de 2007-2023**

**Par :**

**Jonas NIYONGABO**

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du diplôme de  
Master en science politique et relations internationales.

Spécialité : Relations internationales et Diplomatie.

**Sous la direction de : Amb. Dr Edouard BIZIMANA**

**Bujumbura, Août 2024**

**MEMBRES DU JURY**

Président : Dr. NDAYISABA Augustin

Secrétaire : Dr. NDAYISABA Léonidas

Directeur : Amb. Dr. BIZIMANA Edouard

## **DEDICACE**

A mes chers parents, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études,

A ma chère grand-mère maternelle, que ce modeste travail, soit l'expression des vœux que tu n'as cessé de formuler dans tes prières. Que Dieu vous préserve santé et long vie.

A mes chers frères et sœurs pour leurs encouragements permanents, leur appui et leur soutien moral,

A toute ma famille et mes amis pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire,

Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre soutien infaillible.

## **REMERCIEMENTS**

Tout travail scientifique, humble, soit-il, ne peut pas être le fruit d'une seule personne, le nôtre ne fait pas l'exception. Nous saisissons alors cette occasion pour remercier certaines personnes qui ont contribué à son aboutissement.

A tout Seigneur tout honneur. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à monsieur l'Ambassadeur **Dr Edouard BIZIMANA** qui malgré ses multiples occupations, a consenti de diriger avec dévouement ce travail de recherche. Nous lui remercions pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter notre réflexion. Qu'il trouve ici l'expression de notre révérence, et de notre haute considération.

Nous adressons nos sincères remerciements à tous le personnel enseignant de l'université du Burundi et plus particulièrement ceux du département de science politique et relations internationales.

Tout le personnel du Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, du Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture et de l'Agence Burundi pour le Développement, intervenants et toutes les personnes qui ont guidé nos réflexions et ont accepté de nous rencontrer et de répondre à nos questions durant nos recherches mérite notre reconnaissance.

Nous remercions nos très chers parents qui nous ont aidés au cours de notre parcours universitaire, l'un des premiers pas pour arriver à ce travail. De même, nous exprimons notre gratitude à nos frères et sœurs qui ont solidement consenti d'énormes privations en faveur de nos études et pour leurs encouragements.

Enfin, nous remercions nos amis, camarades et bienfaiteurs que nous ne puissions citer de façon exhaustive. Leur soutien inconditionnel et leurs encouragements ont été d'une grande aide.

A tous ces intervenants, nous présentons nos remerciements, notre respect et notre gratitude.

## **RESUME EXECUTIF**

Au regard des nouveaux enjeux mondiaux, tant sur les plans économiques, politiques, sécuritaires, sanitaires ou encore de développement; les ensembles régionaux apparaissent mieux aptes à les prendre en charge que les agissements individuels d'un pays. Le Burundi a adhéré à la CAE en 2007. C'est pour profiter des avantages de l'intégration régionale et pour améliorer la situation du pays aux niveaux économique, politique, sécuritaire et social que le gouvernement du Burundi a décidé d'intégrer la CAE. Le Burundi vient de consommer plus de seize ans d'intégration à la CAE mais par rapport aux orientations et enjeux surtout socio-politiques et économiques du pays, nous assistons à un déficit remarquable. Malgré les quelques résultats positifs, force est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la CAE, aux niveaux économique, politique et social. Notre analyse cherche seize ans après l'adhésion du Burundi à la CAE à identifier et à mettre en exergue les entraves et/ ou les faiblesses de son intégration dans la CAE. Quels en sont les facteurs ? Pour répondre aux questions précédentes et approfondir la question qui a trait aux avantages, aux inconvénients et aux entraves de l'intégration du Burundi dans la communauté Est-Africaine, nous nous sommes posé la question suivante : « *Pourquoi, malgré plus de quinze ans d'intégration du Burundi à la CAE, le niveau d'effectivité des enjeux socio-politiques et économiques reste relativement faible en particulier pour le Burundi ?* ». Après analyse, le constat est que la combinaison de facteurs politiques, économiques, infrastructurels, linguistiques, sécuritaires, des défis organisationnels et institutionnels ainsi que la méfiance et réticences de la part des autres États partenaires expliquent les difficultés du Burundi à mieux s'intégrer et bénéficier pleinement des opportunités offertes par la CAE. Malgré plus de seize ans d'intégration dans cette communauté, le Burundi reste marqué par des situations de fragilité découlant d'une histoire socio-politique dominée par des conflits et de la prédominance du politique sur l'économie. Le Burundi n'a pas toujours en mesure de participer activement aux institutions et processus décisionnels de la CAE ; cela a réduit son influence dans la définition des priorités et des politiques de l'organisation régionale. En dépit de ses multiples entraves, l'intégration régionale reste une priorité économique et politique pour le Burundi en particulier dans la CAE. Il devra continuer à renforcer son économie, sa gouvernance et sa stabilité politique, sa participation accrue aux institutions de la CAE et le développement des infrastructures et à normaliser les relations diplomatiques pour tirer davantage profit à la CAE.

**Les mots clés : enjeu- effectivité -intégration régionale**

## **ABSTRACT**

In view of the new economic, political, security, health and development challenges facing the world, regional groupings seem better placed to deal with them than individual countries. Burundi joined the EAC in 2007. It was to reap the benefits of regional integration and to improve the country's economic, political, security and social situation that the Burundi government decided to join the EAC. Burundi has just completed more than sixteen years of integration into the EAC, but in relation to the country's socio-political and economic orientations and challenges, we are witnessing a remarkable deficit. Despite some positive results, we have to admit that the situation has not improved much, as Burundi remains far behind the other EAC members in economic, political and social terms. Our analysis seeks, sixteen years after Burundi joined the EAC, to identify and highlight the obstacles and/or weaknesses of its integration into the EAC. What are these factors? To answer the above questions, and to delve deeper into the issue of the advantages, disadvantages and obstacles of Burundi's integration into the East African community, we asked ourselves the following question: *"Why, despite more than fifteen years of Burundi's integration into the EAC, the level of effectiveness of the socio-political and economic stakes remains relatively low, particularly for Burundi?"*. After analysis, the conclusion is that a combination of political, economic, infrastructural, linguistic and security factors, organizational and institutional challenges, as well as mistrust and reluctance on the part of other partner states, explain Burundi's difficulties in better integrating and benefiting fully from the opportunities offered by the EAC. Despite more than sixteen years of integration into this community, Burundi remains marked by situations of fragility stemming from a socio-political history dominated by conflict and the predominance of politics over economics. Burundi has not always been able to participate actively in the EAC's institutions and decision-making processes, and this has reduced its influence in defining the regional organization's priorities and policies. Despite its many obstacles, regional integration remains an economic and political priority for Burundi especially in the EAC. It will need to continue strengthening its economy, governance and political stability, increasing participation in EAC institutions and infrastructure development, and normalizing diplomatic relations to further benefit the EAC.

**The key words:** *Stake-Effectiveness-Regional integration*

## **TABLE DES MATIERES**

<b>MEMBRES DU JURY</b> .....	<b>i</b>
<b>DEDICACE</b> .....	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>iii</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>iv</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>v</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>vi</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>x</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>xiii</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>xiv</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>1</b>
1. Choix et intérêt du sujet .....	1
2. Problématique de recherche .....	3
3. Hypothèses .....	4
4. Délimitation du sujet .....	5
5. Méthodes et techniques de recherche .....	5
5.1. Méthodes de recherche .....	6
5.2. Techniques des collectes des données .....	6
6. Difficultés rencontrées .....	7
7. Articulation du travail .....	7
<b>CHAP I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL</b> .....	<b>8</b>
Section I. Elucidation des concepts-clés. ....	8
I.1 Notion d'enjeu et d'effectivité .....	8
a. Notion d'enjeu .....	8
I.2. Notion d'intégration régionale. ....	11
I.2.1. La notion de la région .....	11
I.2.2. Le concept d'Intégration : un concept flou .....	12

I.2.3 Intégration régionale, régionalisme, régionalisation.....	18
I.2.3.1. Régionalisme.....	18
I.2.3.2. Régionalisation .....	19
I.2.3.3. Intégration régionale .....	20
I.3. Les typologies de l'intégration régionale.....	22
SECTION II. But, avantages et inconvénients, et conditions favorables de l'intégration. ....	25
II.1. But de l'intégration.....	25
II.2. Avantages et inconvénients d'une intégration régionale. ....	25
II.3. Condition nécessaire pour une intégration réussie. ....	30
Section III. Les Conceptions de l'intégration régionale.....	33
III.1. Les conceptions économiques de l'intégration régionale .....	33
III.1.1. La conception libérale .....	33
III.1.2. La conception institutionnelle .....	34
III.1.3. La conception volontariste .....	35
III.1.4. La conception territoriale .....	36
III.1.5. La conception politique ou diplomatique.....	37
III.2. Les modèles d'intégration politique.....	38
III.2.1. Approche fédéraliste .....	38
III.2.2. Approche fonctionnaliste .....	39
III.2.3. Approche néo-fonctionnaliste .....	41
III.2.4. Approche transactionniste ou de communications de Karl Deutsch.....	43
III.2.5. Approche systémique ou l'inter gouvernementaliste de Easton David.....	44
<b>CONCLUSION PARTIELLE.....</b>	<b>46</b>
<b>CHAP II : LE BURUNDI DANS LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST :</b>	
<b>Enjeux, défis et contraintes. ....</b>	<b>47</b>
Section I. Bref aperçu sur l'évolution de l'intégration régionale du Burundi.....	47
Section II. La communauté de l'Afrique de l'Est et ses objectifs.....	49

II.1. Historique de la communauté de l'Afrique de l'Est.....	49
II.2. Objectifs et principes.....	53
II.3. Organisation et fonctionnement de l'EAC.....	54
II.4. Financement et politiques économiques.....	56
II.5. Priorités et domaines de coopération au sein de la communauté de l'Afrique de l'est...	57
II.6. Défis que doit surmonter la communauté d'Afrique de l'Est.....	60
Section III: Adhésion du Burundi dans l'EAC.....	65
III.1. Situation du Burundi avant l'intégration de l'EAC.....	66
III.1.1. Indicateurs économiques.....	67
III.1.2. Indicateurs sociaux.....	69
III.1.3. Indicateurs politiques et diplomatiques.....	70
III.1.4. Sécurité au Burundi.....	71
III.2. Avantages et désavantages du Burundi dans l'EAC.....	71
III.3 Défis actuels du Burundi dans la CAE.....	73
III.4. Les atouts du Burundi dans la CAE.....	77
<b>CONCLUSION PARTIELLE.....</b>	<b>79</b>
<b>CHAP III : ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET BILAN.....</b>	<b>80</b>
Section I. Situation socio –politique et économique du Burundi après seize ans d'adhésion à la communauté d'Afrique de l'Est.....	80
I.1. Bilan au niveau économique.....	81
I.1.1 .Le produit intérieur brut.....	81
I.1.2. Les investissements directs étrangers.....	84
I.1.3. Les exportations et les importations.....	86
I.2. Bilan au niveau social et le développement humain.....	88
I.3. Bilan au niveau politique et diplomatique.....	93
I.4. Bilan au niveau sécuritaire.....	95
Section II : Discussions des résultats.....	96

<b>CONCLUSION GENERALE. ....</b>	<b>100</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>116</b>

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ADB</b>	: Agence de Développement du Burundi
<b>ALENA</b>	: Accord de Libre –Echange Nord- Américain
<b>ALT</b>	: Autorité du Lac Tanganyika
<b>ANASE</b>	: Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
<b>API</b>	: Agence Burundaise de Promotion des Investissements et de la Communication
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CAE</b>	: Communauté d'Afrique de l'Est
<b>CASSOA</b>	: Civil Aviation Safety and Security Oversight Agency
<b>CEAC</b>	: Conférence Européenne de l'Aviation Civile
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CENSAD</b>	: Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens
<b>CEPGL</b>	: Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
<b>CER</b>	: Communauté Economique Régionale
<b>CIRGL</b>	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
<b>COMESA</b>	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
<b>CRDB</b>	: Cooperative and Rural Development Bank
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté

<b>DG</b>	: Directeur Général
<b>DTB</b>	: Diamond -Trust Bank
<b>EAC</b>	: Communauté Est-Africaine
<b>EACJ</b>	: East African Court of Justice
<b>EADB</b>	: East African Development Bank
<b>EAHRC</b>	: Commission Est Africaine de Recherche en Santé
<b>EALA</b>	: East African Legislative Assembly
<b>FMI</b>	: Fond Monétaire International
<b>IBN</b>	: Initiative du Bassin du Nil
<b>IDE</b>	: Investissement Direct Etranger
<b>IDH</b>	: Indice de développement Humain
<b>IGAD</b>	: Intergovernmental Authority on Development
<b>IPH</b>	: Indice de Pauvreté Humaine
<b>IUCEA</b>	: Inter-University Council of East Africa
<b>KCB</b>	: Kenya Commercial Bank
<b>LVBC</b>	: Lake Victoria Basin Commission
<b>LVFO</b>	: Lake Victoria Fisheries Organization
<b>M23</b>	: Mouvement du 23 Mars
<b>NEPAD</b>	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OBR</b>	: Office Burundais des Recettes
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale

<b>PARCEM</b>	: Association Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>SADC</b>	: Communauté de Développement de l'Afrique du Sud-est
<b>SOSUMO</b>	: Société Sucrière du Moso
<b>SWOT</b>	: Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
<b>TEC</b>	: Tarif Extérieur Commun
<b>UA</b>	: Union Africaine
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UMA</b>	: Union du Maghreb Arabe
<b>USD</b>	: Dollars Américains

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Croissance du PIB dans les pays partenaires de l'EAC(en %) .....	82
Tableau 2 : PIB par habitant en USD dans les pays de l'EAC.....	83
Tableau 3 : les IDE dans la CAE(2021) en millions d'USD.....	84
Tableau 4 : Exportations du Burundi vers la CAE (en millions de BIF) .....	87
Tableau 5 : Importations des biens provenant de la CAE .....	88
Tableau 6 : Répartition du personnel aux Bureaux du Secrétariat Général de l'EAC par Pays, selon le sexe .....	90
Tableau 7 : Etat de malnutrition au sein de l'EAC en 2012.....	91

## **AVANT PROPOS**

Ce mémoire rentre dans le cadre de l'obtention du diplôme de master en science politique et relations internationales, en relations internationales et diplomatie. Il étudiera les raisons du faible niveau d'effectivité des enjeux de l'intégration régionale du Burundi dans l'EAC.

En effet, depuis 2007, le Burundi fait partie de la CAE. Il est aussi membre de plusieurs grands ensembles économiques régionaux. La CAE semble être le groupement d'intégration le plus avantageux pour le Burundi en raison de la taille de son marché, de la libre circulation, de l'harmonisation des politiques et du développement des infrastructures régionales. En rejoignant la CAE, le Burundi a cherché à tirer parti des avantages économiques, sécuritaires et politiques offerts par cette organisation régionale en pleine expansion, tout en diversifiant ses partenariats et en renforçant son intégration avec ses voisins de la région. Le Burundi a effectivement fait de la CAE sa priorité en matière d'intégration régionale. En dépit de plus de seize ans d'intégration, force est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la CAE, aux niveaux économiques, politique et social. Ceci nous a conduit vers cet engouement d'opter pour ce sujet afin d'analyser en profondeur les enjeux socio-politiques et économiques de l'intégration du Burundi dans cette communauté Est africaine.

L'intégration régionale en Afrique de l'Est est un sujet important et complexe, avec des nombreux défis à prendre en compte. L'analyse approfondie des enjeux d'intégration d'un pays comme le Burundi dans la CAE pourrait contribuer à une compréhension plus nuancée et contextualisée des défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en mettant en lumière les réalités spécifiques du Burundi et les adaptations nécessaires au sein de la CAE. La collecte et l'analyse des données ainsi que l'interprétation des résultats qui ont permis l'élaboration de cette étude ont été confrontées à une série de difficultés dont une partie a été heureusement surmontée.

## **INTRODUCTION GENERALE**

### **1. Choix et intérêt du sujet**

Notre sujet de recherche s'intitule « Analyse des enjeux socio-politiques et économiques de l'intégration régionale du Burundi : Le cas de la Communauté de l'Afrique de l'Est ».

#### **❖ Intérêt global**

Le choix de ce sujet n'est pas le fruit du hasard mais il est le résultat du cursus de notre formation académique. Il est orienté dans le cadre de notre souhait de devenir internationaliste. Ensuite cette thématique a été inspirée par le souci de connaître ou de comprendre l'intégration régionale étant donné que cette dernière est comptée parmi les priorités du Gouvernement du Burundi et constitue un des piliers de la Vision Burundi 2040-2060 et du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II).

En effet, dans cette nouvelle vague de la mondialisation, aucun Etat ne peut vivre en autarcie. Aujourd'hui les États s'unissent selon l'adage : « l'union fait la force » pour essayer de résoudre leurs problèmes ou surmonter les défis ensemble. Au regard des nouveaux enjeux mondiaux, tant sur les plans économiques, politiques, sécuritaires, sanitaires ou encore de développement; les ensembles régionaux apparaissent mieux aptes à les prendre en charge que les agissements individuels d'un pays, quel que soit sa taille et son poids économique / politique. C'est la raison de la création de la Communauté de l'Afrique de l'Est dont le Burundi est membre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Ceci nous a conduit vers cet engouement d'opter pour ce sujet afin d'analyser les enjeux socio-politiques et économiques de l'intégration du Burundi dans la communauté Est africaine. La thématique de l'intégration régionale des Etats s'inscrit toujours, d'une manière ou d'une autre dans le domaine de la science politique en générale et aux relations internationales en particulier.

Par ailleurs, l'intégration régionale, notamment dans l'Afrique de l'Est, est un sujet politique, car elle est chapeautée par les politiques. C'est un jeu de pouvoir entre les Etats, les individus, les groupes d'individus et les structures supra-étatiques qui sont en fait des objets de la science politique. On aborde ainsi dans un autre champ : les Relations Internationales. Pays profondément enclavé, le Burundi est situé à 1 200 km de l'Océan Indien et à 2 200 km de l'Océan Atlantique. Le pays est alors tributaire de ses voisins côtiers pour l'accès à la mer, pour l'importation et l'exportation de ses produits. Il découle de cette situation de double handicap

que le Burundi est obligé de se débattre pour « survivre » et a besoin de développer une politique d'intégration dans les marchés régionaux pour être compétitif. Cette dépendance met en lumière l'importance de solutions régionales aux problèmes de développement du pays. Ce sont ces défis mêlés de la position géographique et des enjeux socio-politiques de notre société que nous nous sommes donné cette thématique.

#### ❖ **Intérêt scientifique**

Notre travail cherche, au regard des réalisations déjà accomplies ces seize dernières années, à analyser les opportunités qui sont offertes aux différents pays partenaires, notamment le Burundi mais aussi voir les forces et les faiblesses du Burundi dans cette organisation. Cette étude constitue une contribution dans l'étude du rôle que jouent réellement les organisations régionales en particulier la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le processus de développement sociopolitique et économique au Burundi. Elle peut servir aussi de banque de données pour les autres chercheurs en vue d'approfondir tout ce qui concerne l'intégration régionale et de manière plus spécifique, l'intégration régionale au sein de la CAE pour le Burundi. Traitant, à la suite de Durkheim, les faits sociaux comme des choses, notre étude vise à mettre en exergue la réalité scientifique de ce qui est fait, de ce qui n'a pas été fait et de ce qui est à faire pour que le Burundi puisse, mieux intégrer ou profiter de cette intégration.

#### ❖ **Intérêt pratique et/ou social**

L'intérêt stratégique est déduit de la possibilité offerte par ces travaux de fournir une meilleure visibilité du potentiel de la région de l'Afrique de l'Est en particulier le Burundi en matière de la dynamique d'intégration, notamment en identifiant et en mettant en exergue les entraves et les dysfonctionnements du système d'intégration régionale afin d'en susciter une meilleure viabilisation. Cette étude nous permet de contribuer à la recherche des solutions aux problèmes auxquels le Burundi est confronté dans le domaine de l'intégration régionale plus particulièrement au sein de la CAE. A travers cette étude, une conscience nationale pourra se constituer en vue de surmonter ensemble les défis qui nous empêchent de progresser convenablement.

## **2. Problématique de recherche**

L'intégration régionale en Afrique a toujours été le principal objectif des Etats africains depuis la création de l'Union Africaine d'alors<sup>1</sup>. Les Etats membres ont fait un certain nombre de déclarations dans le but de faire avancer le processus d'intégration. De même, le Traité d'Abuja, le Plan d'Action de Lagos, et le Forum du Secteur Privé en Afrique, pour ne parler que de ceux-là, mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir l'intégration régionale en Afrique. Il sied de noter que la création de la CAE dont le Burundi est membre depuis le 1er juillet 2007 s'inscrit dans cette logique.

Pour le Burundi, le problème n'est plus de savoir s'il faut ou non adhérer au mouvement d'intégration régionale qu'est la CAE car c'est devenu une réalité incontournable. La question est de réfléchir sur les modalités d'organisation du Burundi dans cet espace régional afin qu'il soit couronné de succès pour le Burundi.

La CAE continue d'étendre son territoire. En mars 2022, la République Démocratique du Congo a été officiellement admise comme septième membre de la CAE lors d'un sommet virtuel des chefs d'Etats de ladite communauté et la Somalie a été admis comme huitième membre de la CAE en novembre 2023. Le territoire de cette communauté dont l'ultime ambition est de devenir une confédération politique s'étend désormais de l'océan Indien à l'océan Atlantique, respectivement à l'Est et à l'Ouest du continent africain avec une population de plus de 300 millions d'habitants. Les intérêts divergent et tous le savent très bien. Chaque pays membre compte beaucoup sur les relations bilatérales.

Depuis son adhésion à la communauté, le Burundi s'est investi aux côtés des autres pays partenaires de la communauté pour faire avancer l'agenda communautaire à travers les quatre piliers d'intégration (Union Douanière, Marché Commun, Union Economique et Monétaire et Union Politique). Or, depuis sa recréation, la communauté de l'Afrique de l'Est n'a pas pu véritablement mettre en œuvre ce schéma global d'intégration comme prévu. L'organisation s'est trouvé confronté dès le début des années 1990 à des conditions sociopolitiques et sécuritaires majeures presque dans tous les pays membres. Les grandes orientations déjà mises en application pour accélérer l'intégration des États membres sont entre autres : le passeport

---

<sup>1</sup> Boguikouma M., *L'intégration régionale en Afrique Centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau contexte de mondialisation*. Thèse de doctorat sciences politiques, Université d'Ottawa, 1999, P.1

unique, la libre circulation des personnes et des biens, la taxe unique sur les importations et exportations, ajustement du début des années budgétaires, le régime sans visa des ressortissants des États membres et la zone de réseau unique (one network Area).

Le Burundi vient de consommer plus de seize ans d'intégration dans cette famille aussi politique qu'économie mais par rapport aux orientations et enjeux surtout socio-politiques et économiques du pays, nous assistons à un déficit remarquable. D'où au regard de toutes ces considérations, la question principale qui constituera le fil conducteur de notre recherche :

***Pourquoi, malgré plus de quinze ans d'intégration du Burundi à la CAE, le niveau d'effectivité des enjeux socio-politiques et économiques reste relativement faible en particulier pour le Burundi ?*** Cette question mérite d'être posée et sera largement discutée tout au long de ce travail.

Les questions secondaires suivantes nous permettront d'analyser le pas franchi dans l'intégration, les défis et perspectives après plus de quinze années d'adhésion à cette communauté.

-Plus de quinze ans d'intégration du Burundi dans la CAE, quel bilan pouvons-nous tirer pour le Burundi ? Quels en sont les facteurs ?

-Quelles sont les entraves qui empêchent le Burundi de profiter au même titre que les autres États membres d'intégration à la CAE ?

-En quoi le Burundi participe ou contribue-t-il dans la CAE?

### **3. Hypothèses**

Face à toutes ces interrogations et pour rester en adéquation avec notre problématique, nous proposons quelques affirmations que nous sommes appelées à vérifier tout au long de ce travail :

1. La première hypothèse consiste à dire que le processus d'intégration ne se développera que dans un contexte de paix et de stabilité politique. L'instabilité politique interne des États membres, le déficit de la pacification des relations interétatiques sont des obstacles au développement de la communauté et du Burundi en particulier. La Concentration du pouvoir économique et politique à l'état Burundais entrave la diversification de l'économie

et l'émergence d'une classe moyenne dynamique, éléments essentiels à une intégration réussie.

2. La deuxième est liée à l'adéquation pour le Burundi de promouvoir le développement socioéconomique intégré. Le système politique burundais est caractérisé par la prédominance du politique sur l'économique. La faiblesse des ressources humaines et financières affectées au processus d'intégration, l'enclavement et la médiocrité des infrastructures, la faiblesse dans la vision communautaire et les retards régulièrement observés dans le versement des contributions constituent autant d'obstacles à l'intégration économique et politique effective du Burundi à la CAE.
3. La troisième hypothèse consiste à dire que l'intégration doit s'adapter aux intérêts de tous et se fait sans précipitation. Le manque de volonté politique, une intégration régionale par le haut qui entraîne une démotivation de la construction d'une conscience nationale d'intégration, la faible capacité institutionnelle et les barrières linguistiques constituent aussi des obstacles à l'intégration du Burundi à cette communauté économique et politique.

#### **4. Délimitation du sujet**

Il est incohérent d'aborder un travail de recherche sans une délimitation spécifique sur le plan spatial et temporel. Nous nous intéressons à l'intégration régionale. Nous analysons le Burundi dans la communauté de l'Afrique de l'Est depuis son entrée jusqu' à nos jours au sein de cette organisation économique et politique régionale. Ainsi, *du point de vue temporel*, notre analyse va couvrir la période qui va de l'adhésion du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est depuis le 1 juillet 2007 jusqu'en 2023.

*Sur le plan spatial*, le Burundi constitue notre terrain de recherche en particulier et la communauté de l'Afrique de l'Est en générale.

#### **5. Méthodes et techniques de recherche**

Pour arriver à un bon résultat, tout travail scientifique doit utiliser des méthodes et des techniques appropriées afin de certifier les réponses aux conclusions dont il met à la disposition de la science et ainsi le choix des méthodes et techniques s'avère donc important pour la démonstration, la recherche, l'analyse et la vérification des vérités poursuivies et dépend du chercheur lui-même, de la nature et de l'importance du problème qu'il veut résoudre. Raison

pour laquelle nous avons eu à faire recours à certaines méthodes et techniques pour mener à bon port notre travail.

### **5.1. Méthodes de recherche**

La rédaction d'un bon travail scientifique concourt toujours avec l'utilisation d'une bonne méthodologie. Ainsi, Madeleine GRAWITZ pense qu'une méthode est constituée de l'« ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie ».<sup>2</sup>

En partant d'une vision globale incluant l'histoire, la géographie, les théories de l'intégration régionale et bien d'autres facettes, notre analyse s'est concentrée par la suite sur les dimensions principalement économique, politique et social du Burundi par rapport aux autres pays de la CAE.

Du point de vue empirique, *la démarche déductive est privilégiée*. La méthode déductive nous a donc permis de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses afin d'avoir une explication sur le phénomène que nous étudions. La méthode est une ligne à suivre pour atteindre un but poursuivi, vu la nature de notre travail, nous avons jugé utile de recourir à **une méthodologie résolument qualitative** pour mieux vérifier nos hypothèses. C'est cette approche qui nous est apparue la plus adéquate pour analyser les enjeux sociopolitiques et économiques de l'intégration du Burundi dans l'EAC. *L'option qualitative* nous permet aussi, de collecter des données non accessibles par des méthodes quantitatives : *représentations, valeurs et historicité*.

### **5.2. Techniques des collectes des données**

Dans l'élaboration du présent travail, deux techniques ont été utilisées. Une documentation écrite nous a été utile. Elle consiste à consulter des ouvrages, des articles, des travaux de fin de cycle, des thèses, des mémoires, de journaux, séminaires, des notes de cours ainsi que des revues compatibles avec notre sujet pour collecter, les données en rapport avec notre étude. Cette documentation écrite a été complétée par des informations et/ ou des données de terrain qui ont été recueillies à travers des entretiens semi-directifs. Des données

---

<sup>2</sup> Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, livre I, 15<sup>e</sup> éd, Paris, Dalloz, 2011, p.446

audiovisuelles et adresses électroniques nous ont aussi aidés. De ces documents et entretiens, nous avons recueilli des données sur les conditions historiques, les situations sociopolitiques et économiques, ainsi que sur les structures institutionnelles et les fonctions de l'organisation, etc. Méthodologiquement, ce travail consiste en une recherche documentaire et une série d'interviews et d'observations sur terrain. Cela montre justement que notre travail est essentiellement qualitatif.

*Quant au cadre théorique*, il vise à comprendre ou à expliquer un phénomène de façon déductive (raisonnement). Pour le cas qui nous concerne, nous allons utiliser les modèles d'intégration politique et les conceptions non-politiques de l'intégration régionale et nous allons exploiter son utilité pendant le travail proprement dit.

## **6. Difficultés rencontrées**

La collecte et l'analyse des données ainsi que l'interprétation des résultats qui ont permis l'élaboration de cette étude ont été confrontées à une série de difficultés dont une partie a été heureusement surmontée. Il s'agit notamment d'un manque des ouvrages et des documents spécialisés et actualisés dans la bibliothèque centrale, les moyens financiers et matériels réduits au strict minimum, le temps imparti très limité ne permettant pas d'approfondir de recherches ni de réflexions, le manque de disponibilité de personnes ressources devant faire l'objet d'interview, l'insuffisance des données disponibles.

## **7. Articulation du travail**

La compréhension de tout travail scientifique est liée à une subdivision logique et cohérente. Hormis l'introduction et la conclusion, notre travail comporte trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur le cadre théorique et conceptuel de l'intégration régionale (Approches théoriques et élucidation des concepts-clés). Le deuxième chapitre s'intéresse sur le Burundi dans la communauté de l'Afrique de l'Est, nous parlons, en profondeur, de la communauté de l'Afrique de l'Est ainsi que du Burundi étant donné que le mémoire se concentre sur l'analyse des enjeux et défis de l'adhésion du Burundi à la communauté de l'Afrique de l'Est. Le troisième chapitre porte sur une analyse scientifique du bilan de l'effectivité de la mise en œuvre des enjeux socio-politiques et économiques du Burundi dans la CAE. (Analyse critique des résultats, bilan). En dernier lieu vient une conclusion générale.

## **CHAP I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL**

« La tâche primordiale de la science c'est-à-dire sa tâche permanente, est de trouver les concepts convenables pour mener l'analyse ». **Easton David**, *Analyse du système politique*, Paris, Armand colin, 1974p.13

Les concepts utilisés pour désigner les espaces et les processus régionaux varient selon la discipline, la conception des phénomènes régionaux, mais aussi selon la position par rapport à la mondialisation. La question d'intégration régionale revêt plusieurs aspects : économiques, politiques, sociales, etc. Ce qui fait d'elle un objet d'étude interdisciplinaire. De même l'hétérogénéité des expériences observées a fait naître plusieurs concepts dont les limites restent floues. Selon le degré, l'intensité et la nature du rapprochement entre les pays et les groupements régionaux peuvent être qualifiés du régionalisme, de régionalisation ou d'intégration régionale.

Dans notre premier chapitre, nous essayons tout d'abord de clarifier ou définir les concepts qui sont au centre de notre travail de recherche pour mieux comprendre le sujet puis nous exposerons les typologies de l'intégration ainsi que ces degrés . En effet, nous analysons le but de l'intégration régionale, les avantages et les inconvénients qu'elle produit ainsi que les conditions nécessaires pour qu'une intégration soit réussie. Ensuite, il est également l'occasion d'aborder les concepts économiques et politiques qui sous-tendent ce phénomène.

Voici ce qui va constituer notre premier chapitre, afin de mieux comprendre le sujet.

### **Section I. Elucidation des concepts-clés.**

Il faut tout d'abord partir de la notion d' « enjeu », ce que l'on gagne ou l'on perd d'un phénomène, en l'occurrence ce que gagne ou perd le Burundi dans la dynamique de l'intégration régionale.

#### **I.1 Notion d'enjeu et d'effectivité**

##### **a. Notion d'enjeu**

Quelques définitions plus encyclopédiques permettent de mettre en relief certaines caractéristiques de la notion d'enjeu qui sont intéressantes. Le mot « *enjeu* » est étymologiquement composé des mots "en" et "jeu", et a pour vocation de signifier "ce qui est en jeu". Un enjeu peut être correspond donc à la conséquence directe d'une démarche, et se

comprend par ce qui sera gagné ou perdu au terme de cette démarche. Un enjeu peut aussi bien être matériel (maison, objet, argent...) qu'immatériel (temps, conquête...). L'enjeu correspond donc à ce que l'on peut gagner ou perdre dans différents contextes<sup>3</sup>. Il y a donc l'idée sous-jacente d'une relation qui est déterminante puisqu'elle implique un gain ou une perte pour l'un ou l'autre.

Dans un sens plus large, les enjeux englobent tout ce que l'on peut gagner ou perdre à l'issue d'une action ou d'une entreprise : argent, avantages en nature, capital, ...mais les enjeux englobent également des concepts abstraits, comme des enjeux politiques, économiques, sociaux, etc.<sup>4</sup> Ici, dans le cadre de notre travail, les enjeux représentent ce que le Burundi aurait à perdre ou à gagner au sein de la dynamique de l'intégration régionale en particulier dans la communauté d'Afrique de l'Est.

En somme, les enjeux sont les conséquences importantes liées à une situation ou une décision. Ils peuvent être économiques, politiques, sociaux, environnementaux ou de tout autre domaine d'activité. Les enjeux sont souvent liés à des choix ou des décisions à prendre et peuvent avoir des répercussions importantes sur les individus, les groupes et la société dans son ensemble<sup>5</sup>. Par exemple, dans le domaine de la politique, les enjeux peuvent être liés à des élections, à des politiques publiques, à des accords internationaux, etc. Dans le domaine de l'environnement, les enjeux peuvent être liés à des changements climatiques, à la pollution, à la gestion des ressources naturelles, etc. Les enjeux peuvent également être liés à des situations de crise, où les décisions prises ont des conséquences importantes pour la sécurité et la vie des personnes.

Il est important de comprendre les enjeux pour prendre des décisions éclairées et responsables. Les enjeux peuvent être complexes et nécessitent souvent une analyse approfondie pour en comprendre les implications. Les enjeux peuvent également être différents selon les perspectives et les intérêts des différentes parties impliquées. Les décisions prises doivent donc

---

<sup>3</sup> Dictionnaire française, disponible sur <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/enjeu/>, consulté le 11 septembre 2023.

<sup>4</sup> Jérémy S., « Différence entre les enjeux et les objectifs, disponible sur : <https://education.toutcomment.com/article/quelle-est-la-difference-entre-enjeux-et-objectifs-12065.html>. Consulté le 12 septembre 2023

<sup>5</sup> Dictionnaire française, disponible sur : <https://www.le-dictionnaire.com/definition/enjeux>. Consulté le 12 septembre 2023

être équilibrées et tenir compte de toutes les parties prenantes pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les avantages pour tous.

### **b. Notion d'effectivité**

La notion d'effectivité fait référence à l'effet attendu, « ce que l'on attend ». Le dictionnaire Larousse indique que l'effectivité est le caractère de ce qui est effectif, qui produit un effet.

L'adjectif « effectif » peut aujourd'hui aussi bien être défini comme « *ce qui produit un effet réel* » que comme « *ce qui existe réellement* »<sup>6</sup>. Par conséquent, l'effectivité peut, dans le premier sens, renvoyer à ce qui engendre « un effet », mais aussi, dans le second sens, à ce qui est « réel ». Autrement dit, l'utilisation du terme « effectivité » peut chercher d'une part à exprimer que quelque chose a produit un effet sur la réalité ou, d'autre part, que quelque chose est réel, c'est à dire « existe dans les faits »<sup>7</sup>. Ce mot indique donc tantôt une action en cours, tantôt un état résultat passé.

La définition d'effectivité proposée en sociologie juridique permet d'envisager la mesure des effets des normes juridiques. Cela est conforme à la fonction qu'elle remplit vis-à-vis de l'effectivité. Ainsi pour Jacques Commaille, il revient en effet à la sociologie « *d'évaluer les situations et les comportements sociaux au regard de la règle de droit censée les ordonner* »<sup>8</sup>. L'effectivité a ici une vocation pratique dans la mesure où elle vise à évaluer les degrés d'application du droit, à préciser les mécanismes de pénétrations du droit dans la société.

La sociologie juridique a fait ressortir la grande richesse du concept d'effectivité. Pierre Lascoumes définit l'effectivité comme le « *degré de réalisation, dans les pratiques sociales, des règles énoncées par le droit* »<sup>9</sup> et considère qu'elle renvoie à la possibilité d'une mesure existant entre le droit en vigueur et la réalité sociale qu'il est censé ordonner.

---

<sup>6</sup> Entré « effectivité », in CNRTL-CNRS-ATILF ? Wwv. Cnrtl. Fr .

<sup>7</sup> Entré « réel », in *Le Petit Robert de la langue française*, 2013.

<sup>8</sup> Commaille J., entré « effectivité » in Denis Alland et Stéphane Rials (dir.), *Dictionnaire de la culture juridique*, PUF, 2003, P.583.

<sup>9</sup> Lascoumes P., entrée « effectivité », in André-jean Arnaud (dir.), *dictionnaire encyclopédique de théorie et sociologie du droit*, 2eme éd., LGDJ, 1993, P.217.

## **I.2. Notion d'intégration régionale.**

### **I.2.1. La notion de la région**

Malgré le fait qu'il soit largement utilisé dans plusieurs domaines, le concept « région » reste imprécis et polysémique.

A l'origine le terme région renvoie à la notion d'autorité parce qu'il vient du Latin regio qui signifie diriger, mener ou gouverner. Avec le temps ce concept a connu une évolution sémantique pour introduire des dimensions géographiques, politiques, économiques et culturelles. Le grand Larousse tient compte de cette évolution et donne une conception assez large de la région en la définissant comme une « *étendue géographique cohérente du fait de caractéristiques naturelles (climat, végétation, reliefs) ou humaines (population, économie, structure politique ou administrative, ... etc.* »<sup>10</sup>. Toutefois, il regroupe des éléments comme la cohérence, la solidarité et les liens entre ses habitants, qui selon Girard (2004)<sup>11</sup>, jouent un rôle important dans la détermination d'une région.

D'un point de vue géographique, « *La région correspond à l'aire d'extension d'un paysage* »<sup>12</sup> La notion de paysage induit la cohérence naturelle. Pour Kayser, la cohérence peut venir aussi de l'action de l'homme il écrit : « *La région est une fraction de la surface terrestre s'inscrivant dans un cadre naturel qui peut être soit homogène soit diversifié, qui a été aménagé par des collectivités, liées entre elles par des relations de complémentarité et qui s'organisent autour d'un ou de plusieurs centres mais qui dépendent d'un ensemble plus vaste* »<sup>13</sup>.

Aussi, la région peut exister dans le cadre d'un Etat comme elle peut le dépasser devenant internationale, pour Nye une région internationale renvoie à « *un groupe limité d'états liés entre eux par la géographie et le degré d'interdépendance mutuelle* »<sup>14</sup>. Cela signifie que

---

<sup>10</sup> DictionnairefrançaisLarousse, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9gion/67635#:~:text=Territoire%20dont%20l%C3%A9tendue%20variable,est%20une%20grande%20r%C3%A9gion%20industrielle>.

(Consulté le 13 septembre 2023)

<sup>11</sup> Girard N., *La région : une notion géographique ?*, 2004, Ethnologie française, n°1, Vol. 34, pp. 107-112

<sup>12</sup> Ledrut R., *Rencontres de la géographie et de la Sociologie* by Max. Sorre in Cahiers Internationaux de Sociologie nouvelle série, 1958, Vol. 24, (Janvier-Juin), pp. 179-182

<sup>13</sup> Rochette R., *La géographie active*, d'après P. George, R. Guglielmo, B. Kaiser et Y. Lacoste in Revue de géographie alpine, 1965. Tome 53 n°3. pp. 491-497.

<sup>14</sup> Nye J., *Comparative Regional Integration: Concept and Measurement International Organization*. 1968, Vol.22 Issue 04, pp 855-880.

deux conditions doivent être réunies pour qualifier un ensemble de pays comme intégrés. La première renvoie à la proximité géographique et la seconde renvoie à l'interdépendance qui peut prendre diverses formes. Elle peut être économique<sup>15</sup> ou politique<sup>16</sup>. La région est une entité géographique composée d'au moins deux pays frontaliers ou considérablement proches. Il ne s'agit pas des territoires infranationaux, qui dépendent d'un seul Etat, mais plutôt d'une agrégation d'Etats voisins. La définition couramment utilisée est celle donnée par J. Lajugie et Alii (1985, p.143) : « *la région correspond à une aire géographique constituant une entité qui permet à la fois la description des phénomènes naturels et humains, l'analyse des données socio-économiques et l'application d'une politique. Elle se fonde sur deux caractères principaux : homogénéité et intégration fonctionnelle et s'achève, à la fois, par le sentiment d'une solidarité vécue et par des relations d'interdépendances avec d'autres ensembles régionaux et avec l'espace national et international* <sup>17</sup> ». La région se rapproche dès lors de la notion de territoire et se veut en perpétuelle évolution.

Enfin, nous pouvons dire que la région peut se baser sur des critères géographiques : reliefs, langue, religion (la région naturelle), comme elle peut se fonder sur des bases administratives (la région fonctionnelle). Cela veut dire que même si un des critères de la région est important pour former une région intégrée, il n'est pas suffisant. Les aspects économiques et politiques sont d'autant plus importants que les précédents dans la création d'une région intégrée.

### **I.2.2. Le concept d'Intégration : un concept flou**

Pour paraphraser Sid Ahmed (1992)<sup>18</sup>, la définition du concept d'intégration diffère selon les pays, selon les périodes et en fonction des auteurs. Cette multiplicité de définitions entretient une certaine confusion et permet de mettre à jour le caractère multidimensionnel du concept. Cette confusion résulte du fait que le mot est utilisé aussi bien par des politologues

---

<sup>15</sup>Deblock C.et Constantin C., *Intégration des Amériques ou Intégration à l'économie américaine? 2000*, Notes et études Groupe de recherche sur l'intégration continentale.

<sup>16</sup> Tavares R., *The Contribution of Macro-Regions to the Construction of peace: A Framework for Analysis*, Journal of International Relations and Development, 2004, Vol.7 Issue 1 pp.24-47.

<sup>17</sup> Lajugie J., *et al.* Chapitre 3, « *Le cadre du développement régional : de la région naturelle à la région programme* », 1985, p.143.

<sup>18</sup> Sid Ahmed A., *Maghreb, quelle intégration à la lumière des expériences dans le Tiers-Monde?* Revue Tiers Monde, t. XXXII, n° 129, Janvier-Mars, 1992, pp 67-97.

que par des politiciens, par des juristes que par ou des économistes, sans d'ailleurs qu'ils en précisent toujours le sens. Avant de définir l'intégration régionale, il convient de présenter les différentes facettes que recouvre cette notion.

### ***Intégration politique ou intégration économique***

Il faut, d'abord, s'entendre pour savoir si l'on envisage une intégration politique et/ou une intégration économique. De même, il faut convenir s'il s'agit d'intégration politique assimilable au fédéralisme comme le défendent certains auteurs, ou le contraire.

#### **(1) Intégration politique**

Du point de vue Politique, le concept « intégration » implique ou représente des relations de communauté ou une forte cohésion entre les peuples appartenant à une entité politique déterminée. Pour Ropivia (1993)<sup>19</sup>, la genèse d'une idée d'intégration politique africaine prend forme à partir d'une idée fédéraliste. Pour les défenseurs de cette approche, l'intégration politique doit être comprise dans le sens d'une construction fédéraliste.

Dans son ouvrage intitulé « Europe sans rivage », François Perroux définit l'acte d'intégrer comme celui qui rassemble des éléments pour augmenter la cohésion d'un tout déjà existant<sup>20</sup>. Selon la vision de cet auteur, cette intégration ajoute deux aspects nouveaux l'interne et l'international. Ce dernier aspect conduit à la création d'une nouvelle unité politique tandis que le premier vise le développement d'un ensemble déjà constitué.

D'un point de vue essentiellement politique, Haas définit l'intégration : *"comme un processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction sur les Etats nationaux préexistants."*<sup>21</sup>

Selon MITRANY David, l'intégration politique est une prolifération de la collaboration internationale dans les différentes sphères techniques, transports, santé, bien-être, commerce, production, activités scientifiques et culturelles qui absorbent finalement la sphère politique<sup>22</sup>. De même, DEUTCH K., définit pour sa part l'intégration politique comme une relation

<sup>19</sup> Ropivia, *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire. Le fédéralisme nucléaire*, Le Harmattan, Paris, 1993.

<sup>20</sup> PERROUX. F., *L'Europe sans rivage*, Ed. PUF, Paris, 1954, p.126

<sup>21</sup> Haas E.B., *The Challenge of regions, International Organization* 12 (4), autumn, 1958, pp. 440-458.

<sup>22</sup> Mitrany D., *the Prospect of Integration: Federal or Functional?* Dans Nye J.S. (éd.).1968.

cohérente des acteurs politiques ou des unités politiques comme les individus, les groupes, etc. dans leur comportement politique<sup>23</sup>.

L'intégration politique vise essentiellement le transfert des activités politiques nationales à un niveau de pouvoir politique supranational. Ce niveau peut prendre une forme fédéraliste ou autre.

## **(2) Intégration économique**

L'intégration économique se réalise, par le développement des transports et des échanges et devient une union économique. Elle désigne la régionalisation des échanges économiques grâce à des mesures de libéralisation et de coordination des politiques économiques. Mais, pour Byé, les unions économiques se distinguent aussi selon leurs fins et selon leurs natures, elles peuvent présenter une forme impériale, fédérale, ou contractuelle<sup>24</sup>. Kamara (1971) rend compte de la difficulté de donner un sens à l'intégration économique. Cette difficulté résulte du double caractère de l'intégration, à savoir qu'elle est à la fois objective et moyen.

- Comme objectif, elle vise à constituer : *"un espace économique cohérent, territorialement localisé, national ou international, regroupant des espaces antérieurement indépendants ou inarticulés."*<sup>25</sup>
- Comme moyen, l'intégration économique vise à mettre en œuvre: *"des techniques de réalisation des objectifs, en conférant à l'économie ou les économies considérées, une assise socio-économique de taille telle que les économies d'échelle puissent permettre un accroissement rapide du potentiel de la zone."*<sup>26</sup>

Dans son analyse, Kamara (1971) pense que l'intégration économique en tant que moyen, est un processus à envisager spécifiquement en fonction du niveau économique des pays qui se destinent à la mettre en œuvre. Ainsi dans les pays développés, on parlera

---

<sup>23</sup> Deutsch K.W., *Political Community at the international level: problems of definition and measurement*, New York, Double day and Co.1958

<sup>24</sup> BYE, M., *Les problèmes économiques européens*, Cujas, Paris.1970

<sup>25</sup> Kamara L., « *Intégration fonctionnelle et développement accéléré en Afrique* », Revue Tiers Monde, n° 48, octobre-décembre, 1971, pp. 729-750.

<sup>26</sup> Kamara L., « *Intégration fonctionnelle et développement accéléré en Afrique* », Revue Tiers Monde, n° 48, octobre-décembre, 1971, pp. 729-750

d'intégration d'expansion, car du point de vue institutionnel, les instruments privilégiés sont, l'établissement d'un marché commun et d'une union économique. Tel est le cas de la construction de l'Union Européenne. S'il s'agit des pays moyennement développés, on parlera d'une intégration de croissance, car elle vise l'augmentation de la capacité de production et de compétitivité. Enfin, lorsqu'on vise des pays en développement, on parlera d'intégration de développement, car elle vise avant tout la réunion des économies des différents pays pour permettre la création d'ensembles économiques viables et faciliter l'implantation d'entreprises industrielles.

A plus d'un titre, l'analyse de Kamara est intéressante car elle illustre bien que l'intégration peut avoir plusieurs sens selon les contextes spatio-temporels où elle est mise en œuvre. Ce qui pourrait nécessiter des méthodes différentes tant pour l'analyse que pour l'application. Ce constat nous donne des arguments de définition et élaboration d'un autre modèle d'intégration régionale.

### ***b) Intégration comme processus ou état?***

Outre la controverse sur l'intégration politique et/ou économique, certains auteurs parlent de l'intégration comme un produit fini, d'autres comme un processus. Ainsi pour Braillard (1977)<sup>27</sup> et Erbes (1966), il est possible de considérer l'intégration sous deux perspectives: soit en tant que résultat recherché, l'état de moindre désintégration économique ; soit en tant que processus, action d'intégrer dont on peut préciser les conditions de réalisation.

#### **(1) Intégration comme processus**

Parler de processus, c'est se centrer sur les actions qui visent à faire disparaître progressivement entre deux ou plusieurs pays les discriminations existant aux frontières des nations<sup>28</sup>.

Erbes, précise que cette levée des discriminations se passe essentiellement dans les rapports économiques. Bien que dynamique, cette définition souffre de quelques lacunes. Elle laisse de côté d'autres formes de coopération, par exemple l'établissement de projets communs d'investissement ou l'harmonisation au niveau des taux de change des différentes monnaies.

---

<sup>27</sup> Braillard, P., *Théories des relations internationales*, Paris, P.U.F.1977

<sup>28</sup> Kahnert F. et all., *Intégration économique entre pays en voie de développement*, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris.1969

Dans un but de clarification, Erbes, essaie de combler ces lacunes en précisant ce qui doit être compris en définissant le concept d'intégration. L'intégration (processus) suppose donc<sup>29</sup> :

- l'établissement d'un nouvel espace socio-économique en vue d'un changement social;
- une norme orientant ce changement, c'est-à-dire savoir où l'on va, fixer des objectifs, déterminer de nouvelles orientations;
- enfin la mise en commun des moyens pour atteindre cette fin.

Toujours en tant que processus, selon Vicaire: *"la mise en œuvre de politiques économiques par plusieurs Etats voisins, visant à resserrer les liens économiques entre leurs nations, en systématisant la coopération économique et/ou en homogénéisant leur espace économique respectif, est généralement qualifiée de processus d'intégration régionale."*<sup>30</sup>

Dans cette optique d'intégration comme processus, Lindberg (partisan de la théorie néo-fonctionnaliste), cité par Laursen (1991)<sup>31</sup>, définit l'intégration comme un processus qui amène différentes nations à abandonner leurs principales politiques étrangères et intérieures à des organes centraux ou à prendre des décisions conjointes. Pour cet auteur, il s'agit d'arriver à des décisions collectives grâce à des mesures autres que celles prises par les gouvernements nationaux.

De manière précise, l'intégration est un processus qui conduit à un plus grand degré de concertation entre les acteurs, d'interconnexions entre les unités et de diversification entre les activités créant un processus de relative irréversibilité et permettant une plus grande maîtrise des problèmes qui se posent à l'échelle régionale. Il suppose un transfert de souveraineté et des structures institutionnelles<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Erbes R., *Intégration économique internationale*. Préf. M. Byé. Paris, presse universitaires de France, 1966

<sup>30</sup> Vicaire V., *Dossier: Discours et productions théoriques sur l'intégration régionale: enjeux et institutions*. Université de Lille.1993

<sup>31</sup> Laursen F., *Analyse comparative de l'intégration économique régionale: le processus européen et les autres*, Revue internationale des sciences administratives, 1991, pp. 289-299.

<sup>32</sup> COUSSY J. et HUGON P., *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, éd. La Documentation française, Paris, 1991, p.47

## **(2) Intégration comme état**

Dans le cas de l'intégration comme « état », il s'agit de chercher à décrire avec précision en quoi consiste cet état d'intégration, quelles sont ses caractéristiques principales, ses diverses formes, quels avantages procure-t-il aux entités ou pays qui y sont associés. Cette définition est à rapprocher de celle que Kahnert qualifie de « caractère statique »<sup>33</sup> et qui correspond à l'état des choses au terme d'un long cheminement qui aboutit à la fusion complète des identités nationales.

Pour ces auteurs, on ne peut parler d'intégration (comme état) qu'au terme du processus. On a l'impression qu'elle devient alors un idéal, au même titre que la démocratie. Quant à Etzioni<sup>34</sup>, il établit un type idéal d'intégration composé de trois dimensions : *normative, utilitaire et coercitive*. En fonction de ces trois dimensions, on peut alors chercher à mesurer le degré d'intégration d'une société. On parle alors, d'intégration-situation. Cela introduit l'aspect d'équilibre d'une intégration conçue comme une condition statique de complémentarité entre les éléments composants d'un système maintenu en équilibre grâce à cette complémentarité.

Enfin, intéressons-nous à Gonidec, qui trouve dans l'intégration la symbiose de deux aspects statique et dynamique, différenciée de la simple coopération par le fait que l'intégration au contraire de la coopération aboutit à transférer aux institutions supranationales un pouvoir de décision autonome. Il définit l'intégration à la fois comme :

*"un processus et une situation, qui à partir d'une société internationale morcelée en unités indépendantes les unes des autres, tendent à leur substituer de nouvelles unités plus ou moins vastes, dotées au minimum du pouvoir de décision soit dans un ou plusieurs domaines déterminés, soit dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence des unités intégrées, à susciter, au niveau des consciences individuelles, une adhésion ou une allégeance et à réaliser, au niveau des structures, une participation de tous au maintien et au développement de la nouvelle unité."*<sup>35</sup>

---

<sup>33</sup> Kahnert F., *et al.*, *Intégration économique entre pays en voie de développement*, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris.1969, p.18

<sup>34</sup> Etzioni A., *A Theory of Societal and Political Process*, The Active Society, N.Y., Free Press, 1968, p.555-556.

<sup>35</sup> Gonidec P.F., *Les organisations internationales africaines. Etude comparative*, le Harmattan (Droits et société), Paris.1987

### **I.2.3 Intégration régionale, régionalisme, régionalisation.**

#### **I.2.3.1. Régionalisme**

Le régionalisme est une intégration, avec un projet centralisé. Selon Bhagwati<sup>36</sup>, le régionalisme est une forme d'arrangements préférentiels entre un ensemble de nations. Ainsi dit, il renvoie aux accords régionaux qui regroupent deux ou plusieurs Etats dans un but de construction d'une entité régionale. Pour certains auteurs, le régionalisme n'est pas un acte spontané, c'est plutôt une volonté politique en vue de réaliser une stratégie donnée<sup>37</sup>. Il peut être ainsi considéré comme un ensemble de décisions prises par un groupe d'Etats situés dans une même région dans le but d'une coopération voire même aller jusqu'à une coordination<sup>38</sup>.

Selon Hugon<sup>39</sup>, le régionalisme peut prendre deux formes : une institutionnelle dite de *jure* et une autre spontanée dite de *facto*. Seulement, pour certains auteurs, le régionalisme ne peut être que de *jure*<sup>40</sup> dans la mesure où il ne concerne que l'intégration réalisée grâce une volonté délibérée de rapprochement. Alors que Le Cacheux<sup>41</sup> considère que le régionalisme est synonyme d'intégration régionale, Nicolas<sup>42</sup>, pense que la régionalisation et régionalisme sont les deux faces d'un seul processus les englobant qui est l'intégration régionale. Pour elle, la différence entre ces deux termes réside dans le fait que « la régionalisation serait portée par les stratégies des firmes et le régionalisme par l'action concertée des Etats ».

Le régionalisme revêt ainsi un caractère institutionnel exprimant « une construction politique menée par les États et matérialisée par un accord, en vue d'organiser les relations entre

<sup>36</sup> Bhagwati J., *Regionalism versus Multilateralism*, the World Economy Vol. 15, Issue 5, 1992, pp. 535–556.

<sup>37</sup> Fishlow A., ET Haggard S., *the United States and the Regionalization of the World Economy*. Paperback (Development Center Documets). 1992

<sup>38</sup> Haggard S., *Regionalism in Asia and the Americas*, in E. D. Mansfield et H. V. Milner (dir.), *The Political Economy of Regionalism*, New York, Columbia University Press, 1997, pp. 20-49.

<sup>39</sup> Hugon P., « *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale* », étude réalisée par le Cered/FORUM et le Cernea, (Université Paris X- Nanterre), pour la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères. 2001

<sup>40</sup> Guilhot L., *L'Intégration Economique Régionale de l'ASEAN+3. La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional*. Humanities and Social Sciences. Université Pierre Mendès-France - Grenoble II. 2008

<sup>41</sup> Le Cacheux J., « *Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités* », Revue de l'OFCE, HS, Mars 2002

<sup>42</sup> Nicolas F., « *A l'heure de la mondialisation : mondialisation et intégration régionale, des dynamiques complémentaires* », cahiers Français, n°317, 2003, pp 59-63, Novembre-Décembre.

des pays et de favoriser la coopération de ces derniers dans divers domaines ». <sup>43</sup> Souligner la connotation négative du terme.

### **I.2.3.2. Régionalisation**

La régionalisation est une coopération, un procédé. La régionalisation est le terme le plus large, il englobe les échanges transfrontaliers ou le rôle de la diaspora <sup>44</sup>. Selon Siroën <sup>45</sup> et Baldwin <sup>46</sup>, la régionalisation sous-entend que les relations entre les pays d'une même région géographique sont plus importantes qu'avec le reste du monde. De ce fait, cette dernière est le résultat de l'intensification des flux entre des pays proches. Cette vision est proche de celle proposé par Krugman <sup>47</sup> sur « la région naturelle » qui selon lui dans le cas de coûts de transport exorbitants voire prohibitifs, les régions qui se trouvent dans le même périmètre géographique ont tendance à échanger entre eux même en l'absence d'accords commerciaux.

En effet, les travaux de (Frankel et Wei <sup>48</sup>, Mayer et Zignago <sup>49</sup>, ...), s'accordent à présenter la régionalisation comme étant un phénomène lié à plusieurs éléments dont la proximité géographique, les liens culturels et historiques, les structures économiques, etc.

La régionalisation est donc définie comme une « *concentration régionale des échanges. C'est-à-dire que des pays voisins échangent de plus en plus entre eux et la proportion de leurs échanges avec le reste du monde décroît. On parle alors de Régionalisation des échanges commerciaux, des flux migratoires, des flux de toutes natures. Il s'agit là de la dimension régionale de la mondialisation, étudiée principalement par les économistes et certains géographes* » <sup>50</sup>. Elle désigne donc une concentration des flux économiques dans une zone géographique donnée.

---

<sup>43</sup> Echinard Y. et Guillhot L., *Le nouveau régionalisme* : de quoi parlons-nous ?, Annuaire Français des Relations Internationales, Bruylant, 2007

<sup>44</sup> Bach D., *Regionalism in Africa*, New York, 2016, pp. 5-7.

<sup>45</sup> Siroën J-M., *La régionalisation de l'économie mondiale*, Collection Repères, la Découverte, 2000

<sup>46</sup> Baldwin R.G., *the Causes of Regionalism, the World Economy*, Vol.24, Issue 7, 1997, pp. 865-887.

<sup>47</sup> Krugman P., *op. cit.* 1991, p.14

<sup>48</sup> Frankel J.A. et Wei S-J., *Regionalization of World Trade and Currencies*, in Frankel J.A. (dir) *The Regionalization of the World Economy*, NBER, University Chicago Press, 1998

<sup>49</sup> Mayer T. et Zignago S., *Market access in global and Regional trade CEPII*, Working Paper n° 02, 2005

<sup>50</sup> Richard Y., *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme-Les mots et les choses*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, p. 14-16.

Le terme de régionalisation est plutôt utilisé pour évoquer la décentralisation à l'échelle d'une région, et rarement pour la coopération.

### **I.2.3.3. Intégration régionale**

L'intégration régionale apparaît comme un processus pouvant porter sur plusieurs dimensions (économiques, sociales, politiques, etc.). « Elle peut engager tous les domaines d'interventions du secteur public, y compris la gestion de l'environnement économique, mais également la sécurité collective, les droits humains, l'éducation, la santé, la recherche et la technologie ou la gestion des ressources naturelles. »<sup>51</sup> Pour Béla Balassa, l'intégration régionale est vue comme un processus lorsque plusieurs États s'accordent à constituer un espace économique, unique et commun, dans lequel les barrières (tarifaires et non tarifaires) aux échanges tendent à être supprimées. Il pense aussi que l'intégration régionale peut être considérée comme un état car, dans un système donné, elle prend en compte non seulement la notion de cohésion économique, mais aussi sociale et politique (institutionnelle)<sup>52</sup>.

Plusieurs autres définitions sur l'intégration régionale ont été formulées par d'autres auteurs. Habituellement, l'intégration implique un ou plusieurs accords écrits décrivant en détail les domaines de coopération, ainsi que des organes de coordination représentant les pays concernés. Cette coopération commence généralement par l'intégration économique et, à mesure qu'elle se poursuit, en vient à inclure l'intégration politique. Elle est donc le processus qui consiste à surmonter, d'un commun accord, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays de leurs voisins, et à collaborer dans la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux<sup>53</sup>. Quant à Hugon<sup>54</sup>, l'intégration régionale est un processus qui va de la simple coopération sectorielle jusqu'aux unions politiques avec transferts de souveraineté, il confirme également que la régionalisation est multiforme. De ce fait, pour lui parler d'intégration régionale et de régionalisation c'est parler d'un même phénomène.

---

<sup>51</sup> Lavergne R., « *Intégration et la coopération régionales en Afrique de l'ouest* ». Paris, France : Edition Karthala, 1966.

<sup>52</sup> Balassa B., *The Theory of economic integration*. Illinois, Irwins, Homewood, 1961

<sup>53</sup> UE, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 1er octobre 2008, « *Intégration régionale pour le développement des pays ACP* » ; 2008

<sup>54</sup> Hugon P., *op. cit.* 2001

Nicolas<sup>55</sup>, utilise souvent l'expression d' « intégration régionale » sans pour autant donner une définition claire est précise. Celle-ci estime que la notion d'intégration régionale s'apparente avec le fait de partager des institutions à un niveau régional. Elle considère également que régionalisme et régionalisation ne sont en réalité que deux faces d'un seul processus qui est l'intégration régionale. Dans le même ordre d'idées, Coussy, voit dans l'intégration régionale « le résultat de facteurs économiques et de facteurs politiques ».<sup>56</sup> Donc, un espace est dit économiquement intégré s'il réunit deux critères : une concentration de commerce entre les Etats le constituant et une coordination institutionnelle entre ces mêmes Etats.

Dans une toute autre vision, Kritzinger-van Niekerk<sup>57</sup> avance que l'intégration régionale peut être appréhendée à travers trois dimensions :

- La portée géographique illustrant le nombre de pays impliqués dans un arrangement,
- La couverture principale qui est le secteur d'activité (le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, des politiques macroéconomiques et des politiques sectorielles) et
- La profondeur d'intégration pour mesurer le degré de souveraineté qu'un pays est prêt à délaissier, et qui va de la simple coordination jusqu'à la coopération pour arriver à une intégration profonde.

Selon le groupe de la banque africaine de développement, par intégration régionale, *l'on entend un regroupement d'états membres qui se mettent ensemble sur la base des politiques, des cadres juridiques, et/ou règlementaires et des modalités institutionnelles convenus pour prendre et mettre en œuvre, sur un territoire et ou des territoires données, des politiques communes, conjointes, coordonnées ou harmonisées ainsi que pour exécuter des projets et mettre en œuvre des politiques et programmes d'une manière simultanée, séquentielle, ou en phases successives. Autrement, l'intégration régionale est l'intégration des facteurs et des marchés de biens, parallèlement à la coordination des politiques des juridictions souveraines*

---

<sup>55</sup> Nicolas F., *op. cit.* P.59-63

<sup>56</sup> Coussy J., *Economie politique des intégrations régionales : une approche historique*, Mondes en développement, Tome 29, 2001, pp.115-116.

<sup>57</sup> Kritzinger-van Niekerk L., *Regional integration: concepts, advantages, disadvantages and lessons of experience*, World Bank, May 2005

au sein d'une région en vue de promouvoir l'intégration<sup>58</sup>. En deux mots, l'intégration régionale entraîne le renforcement des liens économiques, institutionnels et politiques entre des pays géographiquement proches. C'est une façon d'accroître l'interdépendance des pays, en éliminant les obstacles et les contraintes afin de faciliter la coopération, notamment grâce à la réduction des obstacles au commerce.

Lorsqu'ils établissent et entretiennent l'intégration régionale, les pays doivent prendre quatre décisions essentielles<sup>59</sup>:

1. Quels pays doivent devenir membres du groupe régional ;
2. Quelle sera la politique extérieure du groupe régional vis à vis des pays qui n'en font pas partie ;
3. Quelle sera la portée du processus d'intégration en terme d'interdépendance ; et
4. Quelle sera l'étendue du processus d'intégration régionale en termes de secteurs de coopération économique, politique et institutionnelle touchés.

La littérature économique nous renseigne sur la présence de quatre principales formes d'intégration régionale entre autres celle provenant des échanges, celle tirant son origine du protectionnisme éducatif, l'intégration régionale par la production ainsi que l'intégration par les règles et les institutions.<sup>60</sup>

### **I.3. Les typologies de l'intégration régionale**

Plusieurs typologies de l'intégration économiques sont proposées par la littérature. Celle de Béla Balassa est la plus ancienne. Elle est basée sur **le degré d'intégration**, D'autres auteurs adoptent une typologie **dichotomique** pour analyser le phénomène régional ou une typologie basée sur **le triangle d'incompatibilité** de Mundell. La particularité de la CAE est qu'elle est la CER qui a suivi un modèle d'intégration linéaire, semblable à celui proposé par Béla Balassa.

---

<sup>58</sup> Groupe de la banque africaine de développement, cadre stratégique pour l'intégration régionale- Révisé, 2 janvier-2019.

<sup>59</sup> Microsoft Word - EPA Fact Sheet No4\_FR.d- [https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/08/AN\\_EPA4\\_Regional-Integration-and-EPAs\\_FR.pdf](https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/08/AN_EPA4_Regional-Integration-and-EPAs_FR.pdf). (Consulté le 22 septembre 2023)

<sup>60</sup> Hammouda H.B., Bekolo-ebe B. et Marna M., *L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives*. Paris : éditions Karthala. Le régionalisme de jure, 2003.

Les différentes étapes de l'intégration selon B. BALASSA<sup>61</sup>:

Dans la littérature économique, il existe une classification des intégrations inspirée de B. Balassa (1961). L'auteur prône l'approche libérale et définit plusieurs étapes d'intégration dans lesquelles l'Etat intervient en tant que coordinateur. Même si les mécanismes de l'intégration ne peuvent pas créer à eux seuls le développement économique, B. Balassa propose une intégration évolutive qui commence par une ouverture commerciale et se prolonge vers une intégration complète.

- *Zone de libre-échange* : les pays décident d'abolir les droits de douanes et les mesures protectionnistes sur les produits de la zone (libre circulation des biens et services).

- *Union douanière* renvoie à une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des droits communs aux non membres. Les membres peuvent également céder leur souveraineté à une administration douanière unique.

- *Marché commun* est un aboutissement d'une union douanière qui autorise la libre circulation des facteurs de production (tels que le capital et le travail) à travers les frontières nationales au sein de la communauté.

- *Union économique (et monétaire)* peut se définir comme un marché commun avec le renforcement et l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires, y compris une monnaie commune. A ce stade d'intégration parfaitement coordonnée, l'union peut surmonter certains effets d'entraînement macro-économiques régionaux, peut conduire à une certaine stabilisation économique, et peut promouvoir la cohésion et la convergence entre les pays partenaires. Cette phase de l'intégration incite fortement sur la réalisation d'une monnaie unique (optimum de premier rang) ou de la parité de change fixe (optimum de second rang) pour l'élimination des certains coûts liés à l'interaction régionale.

- *Union politique ou intégration politique* c'est, pour certains auteurs, le stade ultime de l'intégration dans lequel les membres deviennent une seule nation.

Les gouvernements nationaux cèdent leur souveraineté en matière de politiques économiques et sociales à une autorité supranationale, et mettent en place des institutions, des

---

<sup>61</sup> Opara Opimba L., *L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique*. Thèse de doctorat en sciences économiques, université Montesquieu- Bordeaux IV, 2009, P94

processus judiciaires et législatifs communs – y compris un parlement commun. Haas<sup>62</sup> propose une définition qui illustre ce cas de figure dans la mesure où elle est *considérée « comme un processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction sur les Etats nationaux préexistants »*. Selon certains auteurs ce niveau très avancé de l'intégration concrétise la volonté des Etats membres à devenir une seule nation.

Toutefois, il convient de noter que l'analyse de Béla Balassa (1965) a fait l'objet de plusieurs critiques. Les niveaux de l'intégration régionale énumérés par l'auteur correspondent essentiellement aux prémices du processus d'intégration régionale du continent européen mis en place au début des années 50. Cette typologie, proposée au début de la construction européenne, s'applique très bien à cette construction dans la mesure où toutes les étapes ont été prédites. De nos jours, force est de constater que la typologie à la Balassa ne doit pas constituer un modèle d'intégration prédéfini à suivre dans toutes les régions, étant donné que chaque groupe régional a ses propres spécificités.<sup>63</sup> Les pays africains sont en général caractérisés par cette approche d'intégration où, les échanges sont entravés par des barrières tarifaires et non tarifaires alors qu'ils font partie d'un bloc régional unifié économiquement. Les pays Africains doivent mettre en place des typologies d'intégration qui répondent aux réalités africaines. Car une intégration régionale calquée sur la typologie à la Balassa et adoptée en Afrique ne favorisera pas toujours la croissance. Encore dans le domaine de l'intégration, il n'y a pas de schéma définitif qui s'impose.

---

<sup>62</sup> Haas E.B., *Op. Cit.* p. 49

<sup>63</sup> Regnault H., *Libre-échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies*, Région et Développement, n°22, 2005, pp. 19-38.

**SECTION II. But, avantages et inconvénients, et conditions favorables de l'intégration.****II.1. But de l'intégration**

Le but principal de l'intégration est de constituer un bloc fort capable de résister à toutes tentatives qui peuvent être nuisantes.

Notons dès lors que, le but poursuivi par l'intégration est et reste: le développement de l'industrialisation ; la promotion de l'investissement du fait de l'existence du marché sous-régional ou régional élargie ; la promotion de l'intégration des marchés et une division extrarégionale du travail ; la réalisation d'une croissance économique rapide ; la lutte contre la détérioration de termes d'échanges ; acquisition collective d'un poids plus important dans les négociations internationales.

Nous devons signaler que l'objectif ultime de l'intégration économique est d'augmenter les échanges commerciaux à travers le monde. Il y a beaucoup d'autres avantages qui vont avec ce concept. Certains de ces avantages sont la création d'opportunités commerciales ; Opportunités d'emploi, l'intégration économique est extrêmement bénéfique pour les marchés financiers, car elle facilite aux sociétés l'emprunt de capitaux à un taux d'intérêt concessionnel. L'intégration économique favorise l'accroissement de l'argent des investissements étrangers directs (IED)<sup>64</sup>.

**II.2. Avantages et inconvénients d'une intégration régionale<sup>65</sup>.**

L'intégration régionale est une bonne chose qui a de nombreux avantages bien que quelques inconvénients en découlent comme pour toute entreprise politique et économique complexe. Pour mieux comprendre le problème, il est nécessaire d'examiner à la fois les avantages et les inconvénients de l'intégration régionale.

Premièrement, il y a **un accroissement de la taille du marché ou des marchés plus importants**. L'élargissement du marché permet d'attirer des investissements qui, autrement ne se seraient peut-être pas réalisés. L'intégration régionale permet généralement à plusieurs pays

---

<sup>64</sup> MCKINNON R. Optimum currency areas and key currencies: Mundell I versus Mundell. In *Journal of Common Market Studies*, vol. 42, N° 4.2004, pp.32-54

<sup>65</sup> Bumwe E., *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)*. Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018, P26-29. Disponible sur : Prom. : Rihoux, Benoît. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018> .

de rejoindre et de former des marchés communs. Cela se fait en ouvrant les frontières et en éliminant les droits de douane et les taxes sur les exportations et les importations entre les pays membres. Là où auparavant il pouvait être difficile pour un fabricant **A** de trouver une demande suffisante, il est maintenant en mesure de commercialiser et de vendre facilement ses produits dans les pays **B**, **C** et **D**, et ainsi de développer ses entreprises. Les fabricants et autres entreprises opérant dans les pays **B**, **C** et **D** peuvent faire de même et donc accroître l'activité économique globale. Cela, à son tour, augmente le PIB et, s'il est correctement géré, peut conduire à un meilleur niveau de vie pour tous les citoyens du bloc régional.

Autre avantage, **un effet de création de commerce**. En 1950, Jacob Viner, un économiste canadien a prouvé que les accords commerciaux régionaux ont deux effets. D'une part, il y a un commerce qui se crée, c'est le côté positif et d'autre part, il y a un détournement des flux commerciaux. Concernant la création de commerce, Viner dit qu'elle est causée par le fait que les consommateurs s'adressent de plus en plus aux producteurs des pays qui sont membres de la même organisation régionale. Par conséquent, une intensification des échanges entre eux va naître. Dès lors, les producteurs se doivent d'être plus efficaces par rapport aux autres offreurs du monde entier grâce aux gains d'efficacité qui résultent des nombreux échanges<sup>66</sup>.

Ensuite, intégrer une communauté régionale **peut permettre des économies d'échelles et une intensification de la concurrence**. L'intégration régionale élargit le marché, ce qui permet d'atteindre des économies d'échelle et d'accroître l'efficacité des entreprises. Elle développe la concurrence qui permet au consommateur de disposer d'une offre qualitativement et quantitativement plus diversifiée et à coût plus avantageux. Une économie d'échelle désigne le fait que « le coût de production unitaire d'un produit ou service baisse lorsque la production augmente. L'effet de l'élargissement du marché permet non seulement aux performances économiques nationales d'augmenter au sein du bloc régional, mais également de placer le bloc dans une relation avantageuse avec d'autres pays du monde (**augmentation de la compétitivité mondiale**). L'augmentation des performances économiques et une plus grande efficacité grâce au libre-échange transfrontalier permettent au bloc régional d'offrir plus de biens et de services sur le marché international que ses concurrents.

---

<sup>66</sup> Welakwe N.M., *Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale: Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale* (BEAC, Maitrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2006, P.12

Quatrièmement, une intégration régionale peut **augmenter le pouvoir de négociation et donner plus de crédibilité**. Lorsque les pays décident de se mettre ensemble dans une organisation, cela leur donne plus de pouvoir. Lorsque viennent les négociations internationales, les pays ont plus de poids que lorsqu'ils négocient individuellement. Ils pourront notamment tirer profit des réductions tarifaires pour les produits exportés de l'Union<sup>67</sup>. Une éventuelle perte d'autonomie sur certains aspects de l'économie nationale peut être compensée par des gains sur le plan régional et international puisqu'elle peut augmenter leur pouvoir de négociation et leur donne plus de crédibilité. L'intégration régionale **permet aussi aux petits pays de se regrouper, d'adopter des positions communes et de parler d'une seule voix dans les négociations internationales**. Cela permet aussi aux pays qui ont des capacités techniques limitées de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire des pays plus aguerris en négociation.

Cinquièmement, l'intégration régionale est un moyen de mettre en œuvre des réformes économiques que, pour des raisons de politique intérieure ou par manque de volonté politique, les pays peuvent être réticents à adopter. Par ailleurs, une fois les mesures adoptées, il est difficile de revenir en arrière

Enfin, un autre atout qui peut découler d'une intégration régionale **est le maintien de la paix et la stabilité**. L'intégration régionale permet de réduire les risques de conflits en augmentant l'interdépendance et une meilleure connaissance entre les peuples. Effectivement, lorsque des pays qui ont des querelles adhèrent à une même Union, cela peut les pousser à mettre certains différends de côté pour le bien de leurs intérêts communs. Le fait que leurs économies soient liées est une garantie d'équilibre et de paix<sup>68</sup>. L'intégration régionale est une réponse à une préoccupation politique en tant qu'elle est le cadre de la sécurité et de la paix pour rendre possible la production, la consommation, et les échanges des biens et des services. Plus les pays collaborent et coopèrent entre eux, plus ils réduisent les chances d'entretenir les conflits intra-étatiques et interétatiques.

L'intégration régionale permet également d'augmenter la solidarité dans différents domaines. En cas de crise qui affecte l'un des membres, les autres se mobilisent pour en réduire l'impact et rechercher des solutions ensemble, non seulement pour des raisons morales mais

---

<sup>67</sup> Mbonitegeka J.I., Niyokwizigira E., *Op. Cit.* p.30.

<sup>68</sup> *Ibidem*

aussi parce que l'interpénétration des économies rend cette attitude indispensable pour éviter la ruine commune. Le cas de la crise à l'Est de la RDC offre illustration très actuelle de cette solidarité.

Cependant, une intégration régionale n'a pas que des avantages. En effet, elle peut être à l'origine de certains problèmes tels que celui de **l'effet de détournement de commerce**. Il s'agit d'une conséquence qu'engendre la création d'une Union selon Jacob Viner. D'après ce dernier, la création d'une union peut changer la structure des échanges de certains pays membres avec d'autres pays hors union. Viner explique que «si avant la création d'une union, un pays **A** importait exclusivement un type de bien en provenance d'un pays **B** qui ne sera pas intégré dans la nouvelle union, la formation de l'union peut être préjudiciable à ce dernier. Le pays **B**, hors accord, va sans doute voir le coût de ses produits augmenter (tarif extérieur commun) alors que d'autres pays, au sein de l'union, vont devenir plus compétitif pour le même type de produit (disparition des barrières tarifaires et non tarifaires) et intéresser le pays **A**. Il y a alors détournement de commerce »<sup>69</sup>. Là où d'autres pays vont donc tirer profit de cette intégration régionale, certains risquent de se retrouver désavantagés. A ce sujet, Réal Lavergne évoque la pensée de la Banque mondiale telle que résumée par Lavergne et Daddieh : « *En l'absence de mécanismes de compensation opérationnels, les pays les moins industrialisés d'une union économique sortent perdants sur deux fronts : ils perdent d'abord des revenus tarifaires lorsque certains produits importés jusque-là du reste du monde sont importés de pays voisins à des tarifs douaniers réduits; puis ils risquent de perdre le peu qu'ils ont de tissu industriel face à la concurrence de leurs voisins plus industrialisés* »<sup>70</sup>. En dehors de la déviation du commerce, la perte de revenus douaniers et fiscaux et des coûts indirects découlant de la libéralisation des échanges comme le risque de disparition des secteurs économiques concurrencés ; Elle peut également occasionner le chômage, la fuite des capitaux, les crimes transfrontaliers, etc.

Ensuite, parmi les désavantages se trouve **une perte de souveraineté nationale au profit de l'organisation régionale**. Par définition, la souveraineté est « pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national

---

<sup>69</sup> « Définition de détournement de commerce », <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/detournement-de-commerce.html> . Consultée le 28 septembre 2023.

<sup>70</sup> Réal L., *Champ d'action pour l'intégration et la coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, in : Réal Lavergne (dir.). *Intégration et Coopération Régionales en Afrique de l'Ouest*, Ottawa, 1996, p.18

(souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (souveraineté externe) »<sup>71</sup>. En règle générale, pour créer une intégration régionale, les pays membres doivent renoncer à une partie de leur souveraineté au profit du nouvel organe supranational tel qu'un parlement ou conseil régional. Cet organe sera chargé de prendre des décisions contraignantes qui affecteront chaque pays membre, subordonnant ainsi certains pouvoirs législatifs et exécutifs nationaux à cet organe. Cela signifie que les pays membres ne pourraient plus mettre en œuvre des politiques répondant à leurs besoins et intérêts spécifiques, en particulier si ces politiques pouvaient entrer en conflit avec des initiatives régionales. En outre, si les représentants des organes régionaux sont nommés ou si le processus électoral n'est pas clair, cela peut donner l'impression d'un manque de contrôle démocratique et de responsabilité. En effet, si l'on prend l'exemple de l'UE ou de l'UA, ces deux organisations sont supranationales, ce qui veut dire qu'elles possèdent certains pouvoirs qui sont considérés comme étant supérieurs à ceux d'un État. L'UE et l'UA ont par exemple toutes les deux une cour de justice dont les décisions peuvent annuler celles prises par les cours de justice d'un État<sup>72</sup>.

Enfin, Il y a aussi **la perte de flexibilité**. Comme cela a déjà été dit, l'intégration régionale peut rendre difficile pour les gouvernements nationaux de créer et de mettre en œuvre des politiques basées sur leurs propres besoins. Cela peut être problématique lorsque des conditions économiques spécifiques dans un pays membre nécessitent des actions telles que l'ajustement de la masse monétaire ou l'augmentation de la dette publique pour financer le développement d'infrastructures ou d'avantages. Ces politiques, bien que nécessaires à un pays membre, peuvent fausser l'économie des autres pays membres, en particulier s'il existe une monnaie unifiée comme dans l'Union européenne. En outre, les pays riches peuvent être forcés de sauver les plus pauvres ou risquer la dévaluation de leur monnaie et le déclin de l'ensemble de l'économie régionale.

Il semble donc claire que l'intégration régionale lie les pays à la fois en période de prospérité et de difficultés.

---

<sup>71</sup> Le dictionnaire « Larousse » <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/souverainet%C3%A9/74000>. Consultée le 28 septembre 2023.

<sup>72</sup> Mbonitegeka J.I., Niyokwizigira E., *Op. Cité.* p.30.

### **II.3. Condition nécessaire pour une intégration réussie.<sup>73</sup>**

Il s'agit, en fait, des conditions physiques et potentielles en termes de variables favorables à une intégration. La taille d'un pays n'est pas la seule variable déterminante. Un grand pays, mal intégré sur le plan des infrastructures physiques ou divisé par des rivalités ethniques ou des clivages sociopolitiques, n'est pas forcément plus avantageux qu'un plus petit pays bien intégré. La taille d'un pays peut même devenir tout à fait secondaire lorsque celui-ci sait multiplier et faciliter les liens avec d'autres pays de la région ou du monde. La réussite ou l'échec d'une intégration régionale dépend avant tout des membres qui la composent<sup>74</sup>. Ainsi, plus ces derniers sont « semblables » plus ils ont de chances de s'assembler. Cela suppose que les pays qui envisagent d'entreprendre une telle démarche d'union, connaissent parfaitement les fondements structurels de leurs économies, de leurs institutions et les dispositions complexes de leurs sociétés.

Il n'existe pas de recette pour qu'une intégration économique soit réussie. Cependant, quelques conditions préalables doivent être remplies pour que les chances d'une intégration économique soient plus élevées. À partir de l'expérience de l'UE, considérée comme le modèle d'intégration régionale réussi jusqu'à aujourd'hui, des leçons ont été tirées. En plus de sa configuration institutionnelle spécifique, c'est la manière dont l'association européenne a surmonté les obstacles qui étaient sur chemin qui est intéressante. Elle a connu de nombreux échecs. Ainsi, pour qu'un processus de régionalisation soit un succès, il faut également accepter les coûts ainsi que les bénéfices qu'implique l'intégration.

C'est à partir de ces échecs et victoires que des enseignements ont été tirés afin que d'autres organisations suivent le pas, si possible et si elles le veulent, car elles peuvent aussi suivre d'autres voies ou dispositions pour s'insérer dans l'économie mondiale. Ces conditions et facteurs favorables sont au nombre de trois.

La première précondition est celle qui se rapporte aux relations potentielles et réelles entre les partenaires. Cela signifie qu'il doit y avoir des intérêts communs entre les pays et cela

---

<sup>73</sup> Bumwe E., *Le Burundi dans l'intégration régionale: Le cas de la East African Community (EAC)*. Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom. : Rihoux, Benoît. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018>.

<sup>74</sup> Oualikene S., *Dynamique de l'intégration économique régionale au sein de l'union européenne : avancées, limites et perspectives*. P.25

implique d'avoir une frontière ou une ressource naturelle partagée ou un bassin fluvial commun. L'intérêt commun entre les pays peut se présenter sous la forme d'une menace ou d'une réaction commune ; dans ce cas l'intégration permettra de rassembler les ressources pour affronter la menace économique ou politique. À titre d'exemple, l'ANASE<sup>75</sup>, a été créée pour faire face au communisme, qui représentait une menace sur le plan sécuritaire. Cependant, le fait qu'il y ait une proximité physique ou des intérêts communs ne garantit pas qu'il y aura forcément un processus d'intégration, et ce même si les pays ont une histoire, une culture ou une politique commune. À l'exemple de l'OUA qui avait été créé pour faire face au colonialisme africain.

Ensuite, la deuxième précondition est celle se rapportant à la situation politique et économique des pays partenaires. L'intégration régionale demande un fort engagement et une réelle volonté politique. Cette volonté doit être soutenue afin qu'elle puisse être crédible auprès de la société globale et des opérateurs économiques. Cet engagement politique impliquera de partager certains aspects de la souveraineté. Il ne peut pas y avoir d'intégration régionale complète sans paix, sans sécurité, sans stabilité entre les États de l'organisation. Comment un pays pourrait-il participer de manière efficace aux initiatives de l'intégration s'il doit déjà faire face à des différends ou à des conflits? Cela provoquerait un manque d'incitations et de ressources pour mettre en œuvre les réformes politiques nécessaires. De plus, les pays qui font face à des guerres civiles ou à des conflits de toute autre nature auront tendance à transférer leurs problèmes à leurs pays voisins.

En ce qui concerne les facteurs, ils doivent être favorables au succès de l'intégration régionale. Il est indéniable que certains facteurs auront tendance à favoriser l'intégration régionale. Ces paramètres sont la démocratie, l'État de droit, une bonne gestion des affaires publiques ainsi qu'une stabilité macro-économique. Ce sont des éléments qui sont nécessaires pour un dialogue politique qui permettra un processus irréversible. Ces mêmes éléments permettront d'avoir une prévisibilité des affaires politiques et de l'environnement économique et cela donnera une plus grande confiance aux opérateurs économiques. La démocratie est une base politique tandis que l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques sont nécessaires pour le bon fonctionnement des principales institutions politiques. Il y a fort à parier que sans la confiance, les investissements à long terme tarderont à venir pour faire face au pillage et à la fuite des capitaux.

---

<sup>75</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ensuite, une stabilité macro-économique doit également prévaloir. En outre, un taux d'inflation et de change raisonnablement stable, une bonne gestion de la balance des paiements et des finances publiques sont souhaitables. La complémentarité des élites et des populations est aussi élément indispensable pour réussir une intégration.

Si en Europe l'intégration a été possible, c'est parce que la démocratie, la sécurité ainsi que la paix étaient convenablement défendues et renforcées. Il serait impensable, à l'heure d'aujourd'hui de voir un conflit important prendre place entre les membres de l'UE. Il est indéniable que les conditions susmentionnées ne sont pas satisfaites dans beaucoup de pays en voie de développement. Il n'est donc pas étonnant que l'intégration régionale en Afrique a du mal à prendre racine. C'est ce qui nous amène à nous demander si l'intégration en Afrique et au Burundi est une réalité ou un mythe.

L'intégration régionale suppose une solidarité consciente et voulue chez les habitants de la région<sup>76</sup>. Pour dire que la réussite ou l'échec d'une intégration régionale dépend avant tout des membres qui la composent. Des éléments endogènes conditionnent l'intégration régionale : mouvements migratoires, systèmes urbains, firmes industrielles régionales, faits culturels (facteur de cohésion et de solidarité). Des éléments exogènes la favorisent aussi : cadres administratives, capitaux extérieurs, grands équipement nationaux.

Si l'on considère l'Afrique orientale ou de l'Est d'après les critères d'unité et d'intégration, certains détracteurs repousseront l'utilisation du terme de région. Selon ces derniers, trop peu d'éléments y fondent une véritable homogénéité sociale, économique et politique. Ces espaces sont constitués d'une trop grande diversité linguistique, religieuse ou ethnique. Leur histoire est marquée par des relations interethniques violentes mais également par des parcours politiques construits dans un contexte de guerre froide et de ce fait particulièrement divergents et conflictuels<sup>77</sup>. En termes d'intégration économique, les économies trop peu complémentaires se concurrencent pour la production, l'exploitation et l'importation de produits similaires. La pauvreté et la divergence des économies empêchent des progrès significatifs en termes de développement et des échanges inter régionaux.

---

<sup>76</sup> Doi disponible sur: <https://doi.org/10.3406/tigr.1980.1080>. Consulté le 4 octobre 2023

<sup>77</sup> Duprelle K., *La régionalisation en Afrique orientale : entre impératif de développement et dynamiques politiques*. Thèse de doctorat en sciences économiques, 1992, p.27

### **Section III. Les Conceptions de l'intégration régionale.**

Les théories de l'intégration régionale couvrent la mise en place et l'évolution des politiques et institutions supranationales. L'intégration régionale a plusieurs dimensions, commerciales ; monétaires, économiques par convergence des économies, sectorielle par coopération et politique<sup>78</sup>. Chacune de ces dimensions peut être évalué par des indicateurs et être analysée par différents corpus théoriques. Il existe dans la littérature sur l'intégration régionale deux conceptions différentes mais qui se croisent souvent : il s'agit de la conception économique<sup>79</sup> et politique. La première s'appuie sur des bases théoriques qui touchent principalement aux avantages économiques tirés de l'intégration régionale. La seconde quant à elle, est menée par les politiciens qui parfois font appel aux vertus économiques de l'intégration pour faire valoir leurs visions.

#### **III.1. Les conceptions économiques de l'intégration régionale**

L'intégration régionale est processus complexe où on distingue selon Hugon<sup>80</sup> cinq conceptions distinctes sans être pour autant contradictoires. Pour chacune de ces conceptions de l'intégration, des objectifs sont soulignés et des outils sont mis leur service pour les concrétiser. Un certain nombre de conceptions apparaissent, à côté des anciennes, opposant l'intégration planifiée par les Etats (intégration volontariste) à l'intégration par le marché (intégration libérale), l'intégration liée aux règles (conception institutionnelle), l'intégration entraînée par les acteurs en position asymétrique et liée à des dynamiques territoriales (conception territoriale) et l'intégration politique.

##### **III.1.1. La conception libérale**

Elle entre dans le cadre d'une libéralisation des échanges régionaux des produits, services et facteurs de production dans une démarche de mondialisation. Dans une *optique statique* à la Viner, l'intégration met en avant la création et le détournement du trafic. Dans le cas d'une union douanière, l'effet de création l'emporte sur le détournement du fait de

---

<sup>78</sup> Hugon P., Les théories de la régionalisation. *Dans les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, 2003, P. 33-79 disponible sur : Les théories de la régionalisation/ cairn.info.

<sup>79</sup> Taleb F., *Le projet de l'intégration régionale Maghrébine : impact sur l'Algérie*, thèse de Doctorat en sciences économiques ; université ABOU BAKER BELKAID, 2016, pp.34

<sup>80</sup> Hugon P., *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation*, Tiers-Monde., Vol. 43 n°169, 2002, pp. 9-25.

l'intensification des échanges. Dans son *optique dynamique*, elle met en exergue l'importance des économies d'échelles, la concurrence et le développement des échanges régionaux.<sup>81</sup> Intégrer, c'est réduire les distorsions des politiques nationales et déplacer les frontières nationales en se rapprochant du marché international. » (Hugon, 2015, p.125). Même si « son orientation est résolument commerciale et son assise le libre-échange. », ce régionalisme a tout de même des ambitions politiques et stratégiques (Arès, Boulanger et Deblock, 2016, p.7).

Trois outils sont mis au service de cette conception sont :

- la zone de libre-échange : ce sont les pays qui décident de supprimer les droits de douane sur les produits qui circulent dans l'espace régional en vue de la réalisation d'une intégration ;
- le marché commun : dans un marché commun, les pays membres libéralisent la circulation des marchandises, des services et des facteurs de production. Les entreprises et les travailleurs peuvent ainsi s'installer librement dans n'importe quel pays faisant partie du marché commun;
- l'union monétaire : afin de faciliter les échanges commerciaux entre les pays membres, certains groupements régionaux se dotent d'une monnaie commune, formant ainsi une union monétaire qui a l'avantage de réduire le coût des échanges grâce à la suppression du coût de la conversion de la monnaie.

Ce genre d'intégration prévoit une augmentation des échanges et le rendement des facteurs de production qui par conséquent aboutit à une croissance économique. Il y a donc une assimilation entre l'intégration commerciale, la libéralisation des échanges et les facteurs de productions. L'intégration régionale rend possible l'accroissement du rendement de certains facteurs de production. L'union douanière est utilisée dans la conception libérale pour atteindre l'idéal économique mondial.

### **III.1.2. La conception institutionnelle**

Selon cette conception, l'intégration est l'élaboration d'un ensemble de règles socioéconomiques communes aux pays concernés par le projet d'intégration de la part des acteurs publics en collaboration des acteurs privés. Ceci se traduit par une harmonisation de la législation fiscale, sociale et des affaires et la coordination des politiques nationales. La

---

<sup>81</sup> Baldwin R.E., *A Domino Theory of Regionalism*, NBER WP 4465 (Cambridge), 1993.

conception institutionnelle vise à rendre plus stable et plus crédible l'environnement économique régional<sup>82</sup>.

Les principaux outils au service de cette conception de l'intégration sont :

- l'harmonisation, puis l'unification des règles et des normes dans l'espace régional ;
- la convergence des politiques macroéconomiques, sectorielles et fiscales ;
- l'union monétaire, qui supprime les incertitudes liées aux taux de change ;
- les systèmes de contrôle et de sanctions en cas de non-respect des règles.

L'intégration est donc possible grâce à la mise en place d'un système commun de règles par des pouvoirs publics aidés par des partenaires privés.

### **III.1.3. La conception volontariste**

Elle s'appuie sur un plan régional de développement ex-ante par la construction d'un système productif déconnecté des prix internationaux. Il vise ainsi sa protection vis-à-vis de l'extérieur (mondialisation)<sup>83</sup>.

La conception volontariste a pour objectifs :

- la création d'un vaste marché régional ;
- l'assurance la complémentarité entre les régions
- la promotion du pouvoir de négociation ;
- la diminution de l'extraversion ;

Cette conception utilise les instruments de l'économie administrée qui a recours à la protection de l'espace régional, les investissements publics et la planification régionale.

Trois outils également sont au service de l'intégration régionale suivant la conception volontariste :

---

<sup>82</sup> De melo J., Panagariya A., Rodrik D., cite par Fatima TALEB(2016), « le projet d'intégration régionale : Maghrébine : impact sur l'Algérie », 1993, p45

<sup>83</sup> Hugon P., *Op. cit.* P.9-25

- la coopération entre pays : les pays de la région harmonisent certaines politiques visant à favoriser le commerce entre eux et à stimuler les investissements en mettant en œuvre des programmes en commun sur des thématiques spécifiques.
- l'union douanière : dans cette union, les pays ayant constitué une zone de libre-échange mettent, en place un tarif extérieur commun (TEC) pour unifier le régime douanier face aux pays non membres.
- l'union économique : les pays faisant partie d'un marché commun unifient leurs politiques économiques dans divers domaines (concurrence, fiscalité, agriculture, etc.).

C'est une conception qui n'est plus en phase avec le monde actuel car la faillite de ces intégrations volontaristes est inévitable et l'intégration fait face à la désintégration.

#### **III.1.4. La conception territoriale**

La conception territoriale ou industrielle est une intégration dont le moteur principal est les acteurs économiques des pays concernés dans un espace hétérogène et un environnement à concurrence imparfaite. Ce cas de figure conduit à la création de conglomérats par le biais des relations d'internationalisation qui se créent au sein des firmes transnationales. Krugman<sup>84</sup>, pense que la concentration géographique qui résulte de ce type d'intégration (dans un cadre de mondialisation), se traduit par des économies d'envergure qui assurent et améliorent la compétitivité internationale. De ces effets d'agglomération, résulte un développement des échanges, une réduction des coûts de transports et du transfert de la technologie. Selon Venables<sup>85</sup>, les effets d'agglomération conduisent à des concentrations des activités dans les pays à haut revenu.

Les moyens mis au service de cette intégration sont :

- les conventions et les règles communes limitant les incertitudes des acteurs économiques ;
- la politique de diffusion de l'information et des connaissances ;
- l'appui à des pôles régionaux.

---

<sup>84</sup> Krugman P., *What Should Trade Negotiators Negotiate About?* Journal of Economic Literature. Vol. 35, 1997, pp. 113–120.

<sup>85</sup> Venables A. J., *Les accords d'intégration régionale : facteurs de convergence ou de divergence?* Revue d'économie du Développement, no.1/2. 2000, pp.227-246.

Elle est donc caractérisée par des effets d'agglomération et de polarisation. L'on pense que la mondialisation va réduire les distances ainsi que le rôle de la proximité géographique. Cela étant dit, les territoires créent inévitablement des effets d'agglomération car pour que des échanges aient lieu entre deux territoires, il est nécessaire qu'il y ait des systèmes productifs qui vont permettre une taille de marché et des produits diversifiés. Cela va créer une complémentarité entre des effets d'agglomération. La conception territoriale est surtout présente en Asie de l'Est où les infrastructures routières et les réseaux maritimes sont très développés.

### **III.1.5. La conception politique ou diplomatique**

Selon Hugon<sup>86</sup>, cette conception englobe les visions libérales (marché régional unifié), volontariste (actions communes) et institutionnaliste (règles communes). Son moteur est le transfert de souveraineté du niveau national au niveau régional qui a pour objectif la prévention des conflits. En effet, *la convergence d'intérêts économiques, la production de biens publics à une échelle régionale* semblent être des facteurs essentiels pour atténuer les rivalités politiques et ethniques régionales. Ce genre d'intégration est supposé être une manière adéquate pour gérer l'incompatibilité des pouvoirs économique et politique des différents pays de la région.

Elle permet également d'adapter les mécanismes de régulation aux réseaux d'échanges et d'investissements internationaux.

Les principaux objectifs de ce genre d'intégration demeurent:

- l'application de politiques communes dans l'espace régional ;
- l'union douanière ;
- l'union monétaire ; et l'union politique.

Pour concrétiser ces objectifs, il est mis au service de cette conception un outil très important qui est *l'union politique*. C'est une autorité supranationale à laquelle les Etats cèdent leur souveraineté. Ils mettent ainsi en place des institutions communes dans les domaines législatif et judiciaire. La confédération constitue un stade plus avancé d'union politique, puisqu'il y a alors création d'un nouvel Etat plurinationnel qui devient l'Etat reconnu au niveau international. C'est une conception que l'on retrouve au sein de la Communauté est-africaine,

---

<sup>86</sup> Hugon P., *Op. Cit.* P.9-25

puisque l'organisation à l'ambition de créer une monnaie unique et de devenir un Etat confédéral dans le futur. Les processus de l'intégration régionale renvoient ici à des facteurs sociopolitiques de désintégration nationale et de décomposition des Etats, à des crises financières et économiques à répétition. Ce qui donne la priorité aux objectifs nationaux ou à des environnements internationaux conduisant à des ouvertures non coordonnées et à des politiques se faisant au détriment des principes des accords régionaux<sup>87</sup>.

### **III.2. Les modèles d'intégration politique**

La réflexion sur l'intégration a fait l'objet d'une théorisation assez structurée. D'un point de vue politique, l'intégration laisse entrevoir Cinq grandes théories à savoir les théories : *fédéraliste, fonctionnaliste, néo-fonctionnaliste, transactionniste ou de communication, et systémique ou inter-gouvernementaliste*. Chacun de ces modèles représente une conception de l'intégration.

#### **III.2.1. Approche fédéraliste**

Cette théorie prône que les Etats se constituent en une entité et dotée d'une constitution fédérale en vue de devenir une force globale. Une organisation est dite fédérale si les communautés politiques sont réunies sous une règle commune tout en conservant leur autonomie. Dans un système fédéral, deux parties se partagent le pouvoir : l'Etat fédéral ou gouvernement central qui exerce notamment le jus belli (droit de guerre), jus légations (droit légitime) et jus tractatoris et le soumet, pour une partie, à un pouvoir unique, le pouvoir fédère des États qui se conforment à l'ordre du pouvoir central et pour un autre, conservant leur indépendance<sup>88</sup>.

Le fédéralisme reste ainsi la voie proposée pour regrouper les unités politiques indépendantes sous un gouvernement commun considéré comme plus efficace et plus souhaitable. Les cas les plus cités sont ceux des États-Unis d'Amérique, du Canada et de la Suisse.

---

<sup>87</sup> Les théories de la régionalisation/ cairn.info

<sup>88</sup> Bingana Kumbana Mystere S., « *le rôle de l'intégration régionale dans le développement des pays des Grands Lacs*. Analyses et suggestions. Université de Kinshasa, medias Paul, 2006.

Le fédéralisme, comme théorie de l'intégration, part de l'hypothèse selon laquelle la création des institutions communes contribuera au développement d'un comportement et d'un sens communautaire. Le fédéralisme apparaît, d'ailleurs, comme le meilleur moyen d'unifier les peuples qui ont déjà en commun certaines caractéristiques telles que la langue, la culture, l'aire géographique, mais qui forment des États.

Le fédéralisme n'est donc possible que là où il y a une certaine identité d'options politiques, économiques, culturelles et sociales. Il faut également une certaine complémentarité des économies des États partenaires pour permettre de larges possibilités d'intégration entre les différents secteurs économiques de différents pays. Le fédéralisme peut être caractérisé par le fait qu'il soit une idéologie politique et que pour se concrétiser il faut qu'il passe par la réunion d'éléments tels *qu'ethniques, communauté de langue, de culture et des options politiques, économiques et sociales*. En plus, il faut qu'il y ait un certain équilibre entre le sentiment d'appartenance au groupe régional et celui d'appartenir à un groupe partiel.

Les expériences du fédéralisme, surtout dans les jeunes États, ont été décevantes. C'est le cas du fédéralisme au Mali, la fédération des Rhodésie et Nyassaland, de l'Égypte et de la Syrie (Royaume Arabe Uni). Ces déconfitures, liées à l'essence même du fédéralisme, s'expliquent par le fait que la théorie du fédéralisme attache plus d'importance aux options politiques et aux facteurs historiques, alors que sont négligés les facteurs économiques et sociaux pourtant fondamentaux.

### **III.2.2. Approche fonctionnaliste**

Cette approche repose sur un postulat utilitariste. Elle est essentiellement axée vers l'**action**<sup>89</sup> et renvoie à l'organisation d'activités internationales en rapport avec des besoins spécifiques fondamentaux tels que les transports, la santé, le bien-être, les activités scientifiques et culturelles, le commerce et la production comme le meilleur moyen de promouvoir la paix dans le monde<sup>90</sup>. Le porte-drapeau de cette approche est David Mitrany dont les travaux n'ont été publiés qu'après la deuxième guerre mondiale bien que cette pensée soit apparue avant la première guerre.

---

<sup>89</sup> Braillard P., *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 2015.

<sup>90</sup> Mitrany D., *A Working Peace System*, Quadrangle Books, Chicago, 1966, p.154

Devant les lacunes dont a fait montre la conception fédéraliste de l'intégration, présentant beaucoup de risques de façonner un monde divisé en unités concurrentielles à travers les groupements fédéraux, David MITRANY élabore la théorie de la solution fonctionnelle dont l'hypothèse fait de la nécessité de créer une nouvelle forme de système international pour remplacer celui dont la défaillance qui a abouti aux deux guerres mondiales.

Mitrany considère que le plus sûr chemin vers l'intégration et vers la paix, est celui de la coopération au niveau de certaines tâches fonctionnelles de nature technique et économique, et non pas celui de la création au plan politique de nouvelles structures institutionnelles. Il s'agit de trouver des solutions pragmatiques et globales aux problèmes qui se posent<sup>91</sup>. Par ailleurs, ces tâches fonctionnelles sont exercées par une variété d'organisations transnationales. Le développement de telles organisations transnationales ferait table rase des frontières nationales et rendrait inutile la souveraineté des Etats<sup>92</sup>. De l'abolition de la souveraineté des Etats, on aboutit donc à la communauté mondiale.

Dans son ouvrage, Mitrany part de l'observation d'un paradoxe perceptible avec plus d'intensité de nos jours. Il constate que, du fait des évolutions technologiques notamment dans les domaines du transport, des communications et des armements, les Etats sont de moins en moins à même d'assurer tout seuls la sécurité et le bien-être de leurs concitoyens, d'où la perte de leur fonction fondamentale qui est de garantir le bien-être et la sécurité de tous. Face à ce constat, Mitrany envisage des « fonctionnal arrangements » c'est-à-dire des cadres de coopération qui se caractériseraient par des structures et un fondement institutionnel assez solides et durables<sup>93</sup>. En d'autres termes, comme palliatif à la perte croissante de l'aptitude des Etats à répondre aux problématiques nouvelles issues des évolutions technologiques, les chefs d'Etats choisiraient volontairement de rechercher la gestion de ces problématiques dans un cadre commun et concerté qui garantirait une meilleure gestion de ces problématiques en même temps qu'il susciterait des gains que l'unilatéralisme ne pourrait permettre.

L'idée générale est donc d'organiser certaines activités au plan international, en fonction des besoins du moment et de l'intérêt général. Chaque organisation exerce séparément une fonction, comme dans un organisme vivant. Mitrany cite les exemples des transports, qui

---

<sup>91</sup> Mitrany D., *A Working Peace System*, dans International Affairs, Inc, 1943.

<sup>92</sup> Yadi M., *Le système d'intégration régionale*, Economica, Paris, 1977.

<sup>93</sup> Mitrany D., *a Working Peace System*. Chicago: Quadrangle books, 1966, P.154

gagneraient à être coordonnés en Europe. Il admet que pour certaines fonctions de préservation de l'ordre et d'imposition de la loi, il faut une organisation plus stricte. Mais pour le reste, dans les domaines économique, social ou culturel, les formes d'organisation s'adaptent aux nécessités fonctionnelles.

En sommes, l'intégration fonctionnaliste trouve son origine dans l'intégration européenne. C'est une théorie empirique mise en œuvre par les praticiens, de hauts fonctionnaires internationaux tels que David Mitrany et Ernst Haas. Le fonctionnalisme dénonce les excès du réalisme, notamment en remplaçant les critères de l'intérêt et de sécurité par ceux de paix, de bien-être et de participation. Ce qui est recherché c'est le dépassement des égoïsmes nationaux par une collaboration profitable à tous.

Le fonctionnalisme a été critiqué, entre autres, d'avoir ignoré le côté politique, de créer des organisations internationales fonctionnelles et d'avoir un faible pouvoir de prévision<sup>94</sup>. Le fonctionnalisme est un instrument utile pour appréhender l'intégration. Il offre un moyen pour comprendre le comportement des groupes et des pays à l'intérieur d'une communauté existante.

### **III.2.3. Approche néo-fonctionnaliste**

La théorie néo-fonctionnaliste apparaît comme un réaménagement de la théorie fonctionnaliste. Elle s'oppose à la vision trop idéaliste de la théorie fonctionnaliste qui postule que les leaders politiques se démuniraient volontairement et béatement de leurs matières de souveraineté, nonobstant la quête d'intérêt et de puissance qui les anime. En d'autres termes le néo-fonctionnalisme reproche à l'approche fonctionnaliste de méconsidérer l'ambition des acteurs étatiques de maximiser leurs pouvoirs.

Angela Meyer pense à cet effet, dans sa thèse de Doctorat, que la théorie néo-fonctionnaliste, en réfutant cet excès d'idéalisme, opère un important revirement dans la théorie.

La théorie néo-fonctionnaliste procède en fait à un réajustement à trois niveaux différents<sup>95</sup> :

---

<sup>94</sup> Rosamond B., *Theories of European Integration*, Basingstoke and London, MacMillan, 2000.

<sup>95</sup> Mayer A., « L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles : l'exemple de quatre Etats centrafricains. » Thèse de doctorat, paris, institut d'études politiques, 2006.

Tout d'abord, elle propose une définition plus claire des rôles des différents acteurs impliqués dans le processus d'intégration. Ainsi, bien que les chefs d'Etat soient les principaux acteurs du processus d'intégration, Ernst Haas, la figure de proue de cette école, pense que ceux-ci agissent aussi sous la pression d'une élite nationale motivée par l'assurance que leurs intérêts et leurs aspirations seraient mieux garanties dans le cadre d'une coopération internationale<sup>96</sup>. En d'autres termes, les chefs d'Etat sont certes à l'origine du processus d'intégration mais ne le font pas toujours spontanément car ils agissent parfois sous la pression de l'élite qui entrevoit dans l'intégration l'opportunité d'une meilleure satisfaction de leurs ambitions.

Deuxièmement, l'approche néo-fonctionnaliste remet en cause la séparation supposée par le fonctionnalisme entre le secteur politique et le secteur non-politique. En effet, bien que le processus d'intégration naisse dans des cadres moins politiques tels le cadre économique ou culturel, les néo-fonctionnalistes pensent que cette naissance ne saurait être le fait d'un processus autre que la politisation. Ils pensent en l'occurrence que tout processus d'association internationale touche automatiquement le domaine du politique et ne peut avoir lieu que dans un cadre exclusivement politique.

Troisièmement, Ernst Haas procède à une révision du processus d'intégration. Il envisage le processus d'extension du champ de l'intégration qu'il appelle *Spill over*<sup>97</sup> non par la progression de l'intégration du domaine économique vers le domaine politique mais par sa complexification qui aboutit à l'inclusion de nouveaux domaines plus délicats et plus souverains. Ainsi, les évolutions technologiques conduisent les élites socio-économiques à entrevoir dans l'intégration le meilleur gage de l'atteinte de leurs intérêts. Ils exercent donc sur les dirigeants étatiques des pressions qui amènent ces derniers à rechercher avec leurs homologues un cadre de coopération. La coopération originellement limitée au cadre économique s'étend du fait des succès remportés dans les niveaux inférieurs mais aussi sous la pression des élites socio-économiques à des domaines politiques, plus complexes et plus délicats. La complexification croissante des matières oblige l'instauration d'institutions communes chargées de coordonner les actions et de faire progresser le processus d'intégration. Ces institutions communautaires

---

<sup>96</sup> Haas E., « *The uniting of Europe Political, social and economical forces 1950-1987* », 1958, P.14

<sup>97</sup> Haas E., *op. Cit.* P.15

dont la compétence s'est élargie et intensifiée gagneront la préférence des acteurs socio-économiques au détriment des institutions étatiques.

Partisan de la théorie néo-fonctionnelle, Haas (1958) pense que le terrain sur lequel se déclenche l'intégration est "l'économie"<sup>98</sup>, contrairement à Deutsch qui affirme que c'est la communauté de sécurité.<sup>99</sup> Les néo-fonctionnalistes considèrent l'intégration comme un processus et étudient les conditions initiales favorables à l'intégration, le point d'arrivée et les moyens d'y parvenir.

Pour Haas et son élève Schmitter, l'intégration ne peut réussir que sous certaines conditions. Leurs backgrounds conditions comprennent la taille des États, les taux de transaction, le pluralisme et la complémentarité des élites. Concernant le processus, l'idée du néo-fonctionnalisme est simple : comme pour le fonctionnalisme, il s'agit de commencer par un secteur modeste et un engrenage (spillover) s'enclenchera. Ce modèle implique que l'intégration économique déclenche trois types de processus : processus *de Spill-over*, *de politisation* et *d'externalisation* dont le point d'arrivée est la formation d'une communauté politique nouvelle.

#### **III.2.4. Approche transactionniste ou de communications de Karl Deutsch**

Karl Deutsch, l'un des pionniers de cette école, se référant au modèle européen, définit l'intégration comme étant un « *sens de la communauté accompagné d'institutions et de pratiques-formelles ou non - suffisamment fort et répandu pour donner la certitude raisonnable que l'évolution des relation entre le membres du groupes se produira pacifiquement pendant une longue période de temps* <sup>100</sup> ». L'approche transactionnaliste accorde une attention particulière aux conditions nécessaires à la naissance (take off) et au développement du processus d'intégration en s'appuyant plus sur la pratique réelle que sur une base formelle. L'élément déclencheur du processus d'intégration est le besoin sécuritaire des Etats selon cette théorie. Deutsch identifie deux sortes des communautés de sécurité : les communautés de sécurité *fusionnées* ; qui disposent d'un gouvernement dont l'illustration serait l'Etat fédéral et

<sup>98</sup> HAAS E.B., *The Challenge of regions*, International Organization 12 (4), autumn, 1958, pp. 440-458.

<sup>99</sup> Deutsch KW., *et al.*, *Political community and The North Atlantic Area*, International Organization in the Light of Historical Experience, Princeton University Press, Princeton, 1957, p.133

<sup>100</sup> Deutsch KW., *et al.*, *Political community and The North Atlantic Area*, International Organization in the Light of Historical Experience, Princeton University Press, Princeton; 1957, p.129

les communautés de sécurités *pluralistes*, qui conservent en quasi-totalité leur souveraineté, tout en tenant de résoudre leurs problèmes dans un cadre communautaire<sup>101</sup>.

Les tenants de cette école, qui est du reste fortement influencée par la science des communications sociales chère à Deutsch, appréhendent l'intégration comme un processus d'intensification du réseau de communication sociale<sup>102</sup>. Ainsi on part d'une intensification des communications sociales qui fait naître par apprentissage (learning process), au sein de la population transnationale, une communauté d'expérience de préférences, ensuite on en arrive à l'adoption de comportements et d'attitudes conçues comme communément bénéfiques, pour aboutir à un stade d'intégration politique matérialisé par la création d'institutions nationales qui elles-mêmes suscitent un déplacement de l'attention et de la préférence des acteurs sociaux tels les partis, les groupes d'intérêt et les élites, du plan national vers le plan communautaire.

En définitive, l'intégration selon l'école transactionnaliste est un processus qui part d'une assimilation sociale régionale à une intégration politique résultant de la naissance d'un sentiment de communauté et de la préférence de l'identité communautaire aux dépens des appartenances nationales. Elle part de l'hypothèse selon laquelle la cohésion entre les individus se mesure et se développe à partir de l'importance des rapports et des interactions entre eux.

### **III.2.5. Approche systémique ou l'inter gouvernementaliste de Easton David**

Cette théorie résulte d'une adaptation du paradigme systémique à l'explication du phénomène d'intégration. Cette théorie a pour point départ la définition du système politique faite par David Easton selon laquelle « *un système politique peut être défini comme l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeurs sont répartis par voie d'autorité dans une société* <sup>103</sup> ». En transposant cette définition au niveau de la communauté régionale, Lindberg met sur pied un cadre nouveau d'analyse de l'intégration sous régionale. La particularité de l'approche systémique de l'intégration réside en ceci qu'elle se penche moins sur les causes et les conditions de son avènement que sur les conditions de sa stabilité et de sa conservation. Il est de ce fait en parfait accord avec Easton (1974) qui affirme : « *les perspectives d'une analyse de la vie politique en terme de système nous obligent à nous interroger sur une question du type*

---

<sup>101</sup> Deutsch KW., *et al.* Op. Cit. P.133

<sup>102</sup> Bussy (De) Marie-Elisabeth, *et Al.* « *Approches théoriques de l'intégration européenne* » in Revue française de science politique, Volume 21, N°3, 1971, pp. 615-653

<sup>103</sup> David E., *Analyse du système politique*, Armand Colin, Paris, 1974, p.18-19

*suivant : Comment un système politique quelconque peut-il persister dans un monde soit stable soit en changement ?*»<sup>104</sup>. Ici, l'opérationnalisation du concept d'intégration est fonction du degré de division du travail politique (functional scope) et des capacités institutionnelles dont le système fait preuve. En d'autres termes, la pérennité du système intégré dépend non seulement du niveau et de la diversité de ses processus de décision mais aussi de la capacité du système à faire émerger un nouveau régime fait d'un ensemble de règles et de normes auxquelles se soumettent ses différents protagonistes.

L'inter-gouvernementalisme suppose donc que les gouvernements nationaux sont les acteurs clés de l'intégration régionale. Les gouvernements utilisent l'intégration régionale pour maximiser leur sécurité nationale et leurs intérêts économiques dans le contexte de l'interdépendance régionale. Les gains de l'intégration résultent de la négociation intergouvernementale et reflètent les préférences régionales et les constellations de pouvoir. Les gouvernements délèguent le pouvoir aux organisations régionales de garantir les résultats de leurs négociations, mais gardent le contrôle des organisations régionales et du processus d'intégration.

L'utilisation combinée de ces différentes approches théoriques nous a permis d'analyser les raisons de l'intégration du Burundi dans la CEA et les raisons du non effectivité de ses enjeux intégrateurs, c'est-à-dire ceux qui empêchent le Burundi de mieux s'intégrer et de profiter des avantages de la CEA.

Partant de ces approches notre étude a consisté à comprendre l'IR dans le contexte africain en nous référant aux expériences Burundais. Cela veut dire que notre étude rentre dans la démarche scientifique dite **compréhensive de max weber**.

---

<sup>104</sup> David E., Op. Cit., P.18-19

## **CONCLUSION PARTIELLE**

Ce chapitre nous a permis de passer en revue les différents concepts utilisés dans la recherche, ainsi que les différentes approches du phénomène régional (les différentes contributions théoriques ainsi que les travaux empiriques). Nous avons pu constater la multiplicité des phénomènes régionaux et des divergences entre les chercheurs concernant l'explication de l'intégration régionale tant au niveau de leur création, leur développement et leur aboutissement. Il existe néanmoins, un consensus sur les critères du succès de l'intégration régionale. Toutefois, Le concept d'intégration régionale semble le mieux approprié pour rendre compte des différents aspects de la formation des groupes régionaux. Parce qu'il englobe la volonté politique du rapprochement entre les états et les intérêts économiques. D'une manière générale, la création d'un espace régional offre aux pays membres des avantages aussi bien économiques que politiques. Elle peut aussi occasionner les coûts et les inconvénients. On peut donc conclure que la définition des objectifs économiques et politiques des états détermine leurs stratégies d'intégration.

La réussite de l'intégration régionale est davantage vraisemblable dans les pays où la primauté du droit est établie et dans les pays disposant de capacités suffisantes pour mettre en œuvre les obligations de l'adhésion relatives aux efforts d'intégration régionale. Il existe un lien étroit entre les intérêts politiques et économiques ; la perspective de gain concret tiré de la coopération économique renforce la volonté politique en faveur de la création d'institutions conjointes. Par conséquent, lorsque l'intégration politique est faible, une intégration économique faible a tendance à s'instaurer.

## **CHAP II : LE BURUNDI DANS LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST : Enjeux, défis et contraintes.**

Malgré les difficultés, l'intégration régionale représente des avantages, raison pour laquelle plusieurs régions du monde tentent cette expérience. Dans ce second chapitre, nous allons parler, en profondeur, de la CAE ainsi que du Burundi étant donné que notre travail se concentre sur l'analyse des enjeux et défis de l'adhésion du Burundi à la communauté de l'Afrique de l'Est. Dès lors, nous commençons sur un bref aperçu de l'évolution de l'intégration régionale du Burundi, Puis décrire l'organisation de la CAE, et ensuite, nous décrivons la situation du Burundi avant et après son intégration dans la communauté de l'Afrique de l'Est. Nous terminons par des interviews des experts pouvant nous aider à mieux comprendre le sujet que nous traitons. En fait, nous espérons au terme de cette partie, rassembler les matériaux suffisants qui nous permettent de procéder, dans le chapitre suivant à une lecture transversale des enjeux et défis de l'intégration du Burundi dans la communauté de l'Afrique de l'Est et qui nous autorise à envisager les raisons et les conséquences de la faible niveau d'effectivité des enjeux sociopolitiques et économiques du Burundi après plus de quinze années de l'intégration dans cette communauté économique et politique.

### **Section I. Bref aperçu sur l'évolution de l'intégration régionale du Burundi**

Le Burundi d'après l'indépendance a une longue expérience de participation aux regroupements régionaux. Pays enclavé de l'Afrique de l'Est, le Burundi s'étend sur une superficie de 27.834 km<sup>2</sup> et partage ses frontières avec la Tanzanie au Sud et à l'Est, la RD Congo à l'ouest et le Rwanda au nord. Il partage également le lac Tanganyika avec la République Démocratique du Congo, la République Unie de Tanzanie et la Zambie. En dépit de son enclavement, le pays est un carrefour entre les régions Australe, Orientale et Centrale de l'Afrique, ce qui lui offre une opportunité de devenir une plaque tournante, véritable point de relais. Dans cette optique, le pays a entrepris un processus d'ouverture de son économie depuis la première République(1966) afin de tirer le maximum d'avantages de son intégration au sein des ensembles économiques régionaux comme la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL, 1975), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC, 1984), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA, 1994) et la Communauté Est-Africaine (EAC, 2007). Il a également adhéré aux Organisations Intergouvernementales Régionales de coopération sectorielle spécifique comme l'Initiative du

Bassin du Nil (IBN, 1999), l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT, 2003) et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL, 2006). Ces dernières s'attèlent beaucoup plus aux questions relatives à la stabilisation politique et sécuritaire de la Région des Grands Lacs, à l'environnement et à la gestion efficiente des eaux du Fleuve Nil, du Lac Victoria et du Lac Tanganyika.

Le Burundi est membre de plusieurs autres organisations régionales et internationales notamment : UA, ONU, OMC, OMS, OIF, OIT, PAM, etc. Le Burundi bénéficie aussi de bonne relations coopération avec des institutions comme : BM, FMI, SFI, UE, etc. Pour les investisseurs il est important de souligner que le Burundi est membre de MIGA. Le Burundi a également adhéré le 9 mai 2014 la convention de New York sur la Reconnaissance et l'Exécution des Sentences Arbitrales Etrangères et à la Convention Apostille, le 9 avril 2014, portant sur l'entraide judiciaire et administrative internationale en vue de simplifier l'authentification des documents utilisés à l'étranger pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services. Le Burundi jouit aussi de l'accord de libre-échange entre les Etats Unis et le Continent Africain ainsi que l'accord entre l'Union Européenne et le groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Un bon nombre de projets et programmes intégrateurs sont envisagés dans le cadre de la CAE plus que dans d'autres groupements d'intégration depuis la période post-conflit (2007) où la promotion de l'image du Burundi apparaît comme la priorité des priorités dans la politique étrangère qui insiste sur le renforcement des ensembles régionaux auxquels appartient le Burundi. L'intégration régionale devient une grande priorité pour le gouvernement. Bien que l'intégration ait été un idéal tout au long de l'histoire moderne du Burundi depuis la Première République (1966), les dirigeants burundais ne sont jamais parvenus à transformer cet idéal en capital politique. Les tentatives d'intégration véritable n'ont jusqu'à présent rencontré qu'un succès mitigé.

En 1996, l'imposition de l'embargo par les pays de la région est illustrative de l'emprise régionale sur le régime burundais. Pendant plusieurs années, Président Buyoya s'est attelé à développer des stratégies pour obtenir la levée de cet embargo et pour le contourner<sup>105</sup>. La réconciliation nationale, la démocratisation et la normalisation des relations avec l'Eglise

---

<sup>105</sup> Kabamba K B., *Interrégionalité des pays des grands lacs africains*. Elaboration d'un modèle de l'intégration régionale en Afrique et son application à la région des grands lacs. Tome1, p.347

catholique devinrent ses priorités de la politique étrangère de l'ère du Président Buyoya ce qui a fait du mal sur la politique d'intégration. Les mesures d'embargo imposées en juillet 1996 semblaient avoir touché les activités des secteurs de l'industrie, des transports et des communications, mais l'insécurité semblait jouer un rôle prépondérant dans les baisses d'activité des différents secteurs de l'économie, lesquelles se manifestaient depuis plusieurs années.

Fin avril 2015, le Burundi a vécu les moments de crise politico-sécuritaire consécutifs à l'annonce officielle de la 3ème candidature de feu Président Pierre NKURUNZIZA à sa propre succession. Le Burundi n'a pas pu s'entendre sur pas mal de points avec certains pays de la communauté d'Afrique de l'Est. Cela a engendré des conflits entre pays et a affecté négativement le fonctionnement de la communauté. L'économie du Burundi a souffert à cause de cette crise. Tous ces courants d'instabilité affaiblissaient l'économie du Burundi qui devra reconstruire ses bases de développement au sortir de la guerre civile. Son adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'Est apparaît comme une potentielle réponse notamment dans la mise en place des bases solides pour faire décoller son économie qui, depuis les élections de 2005 essaie de se reconstruire<sup>106</sup>. Le Burundi occupe une position géostratégique qui pourrait, à terme, devenir un pôle d'attraction au niveau sous régional, régional et international. C'est l'un des facteurs qui ont amené le pays à participer à plusieurs ensembles régionaux, politiques et économiques.<sup>107</sup> Cette politique répond au souci clairement exprimé de faire de l'intégration régionale le moteur de développement économique.

## **Section II. La communauté de l'Afrique de l'Est et ses objectifs**

### **II.1. Historique de la communauté de l'Afrique de l'Est<sup>108</sup>.**

La communauté de l'Afrique de l'Est telle qu'on la connaît à l'heure actuelle est le résultat d'un long processus de création. Elle fut créée puis dissoute pour se constituer enfin tout en s'élargissant. En effet, l'intégration économique et formelle de la région de l'Afrique de

---

<sup>106</sup> Mbonitegeka J.I., Niyokwizigira E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Économie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015

<sup>107</sup> Les autorités veulent tirer le maximum d'avantages de leur appartenance à plusieurs espaces économiques.

<sup>108</sup> Communauté de l'Afrique de l'Est, *Traité pour l'établissement de Communauté de l'Afrique de l'Est* (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007). Disponible sur : <https://www.obr.bi/index.php/2-non-categorise/85-traite-pour-l-etablissement-de-l-eac> (consultée le 19 décembre 2023)

l'Est a débuté lors de construction du chemin de fer entre l'Ouganda et le Kenya, de 1897 à 1901. En même temps, en 1900, a été créé le Centre de collecte des douanes. Ont suivi : en 1905, l'Union postale, en 1909, la cour d'appel de l'Afrique de l'Est. En 1919, l'Union Douanière et la Conférence des administrateurs de l'Afrique orientale en 1926, le Conseil de l'impôt sur le revenu de l'Afrique orientale, en 1940, le Conseil économique. Malheureusement, peu d'avancées seront accomplies et la coopération tant voulue ne va mener nulle part. En 1967, 27 ans après, il y eut un traité de l'Afrique orientale pour l'établissement du Haut-commissariat de l'Afrique Orientale, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de l'Organisation des services communs de l'Afrique orientale comme organisations de la Tanzanie, l'Ouganda, ainsi que le Kenya. Ces organisations devaient réglementer et contrôler quelques matières d'intérêt commun mais elles devaient également s'occuper des relations industrielles et commerciales et les transactions entre les trois pays. Malheureusement, en 1977, le traité relatif à la coopération de l'Afrique de l'Est qui établissait la Communauté de l'Afrique de l'Est a été abrogé.

Si les textes de la CAE prévoyaient davantage de mesures afin de répartir plus équitablement les fruits et les coûts de la régionalisation, surgissent très vite plusieurs entraves politiques et économiques. En effet, depuis 1971, elle a fait face à un certain nombre de difficultés qui ont finalement aboutit à son effondrement en 1977 : le coup d'Etat de 1971 en Ouganda, les modèles de développement peu compatibles, le scepticisme des dirigeants, l'absence d'une politique commune d'investissement et l'impossibilité de collaboration<sup>109</sup>. Selon le traité établissant la communauté, les raisons en sont qu'il y avait *un manque de volonté politique : les Etats donnent la priorité aux objectifs nationaux et ne s'acquittent pas de leurs obligations régionales, l'absence de participation du secteur privé ainsi que de la société civile dans les activités de la coopération. Il y avait également un partage assez disproportionné des bénéfices entre les États membres de la Communauté, car il y avait d'énormes différences dans le niveau de développement. Et tout cela était combiné avec une absence de politique adéquate pouvant faire face à la situation.* Les différentes idéologies des trois pays et leurs secousses politiques déstabilisent à leur tour la communauté. Le Kenya s'est engagé dans une voie libérale, alors que la Tanzanie a opté pour un schéma socialiste et que l'arrivée au pouvoir d'Amin Dada en 1971<sup>110</sup> transforme radicalement l'Ouganda.

---

<sup>109</sup> <https://www.institut-numerique.org/section-1-evolution-de-la-communaute-518b8cbaa1d95>. Consulté le 29 septembre 2023.

<sup>110</sup> La Tanzanie soutient Obote et le Kenya reconnaît le nouveau dictateur Amin Dada.

Malgré l'instauration en 1975 d'une commission chargée d'émettre des recommandations pour remédier à cette situation, la CAE s'effondre en 1977, incapable de survivre à ses propres contradictions. Ce n'est que sept années plus tard qu'il va y avoir une reprise des négociations pour remettre sur pied l'organisation. En effet, les pays vont identifier les domaines dans lesquels ils vont coopérer et vont alors faire quelques arrangements. En novembre 1993, le Kenya, l'Ouganda ainsi que la Tanzanie vont créer une commission tripartite qui va s'assurer de la coordination des questions migratoires, sociales, culturelles, économiques, politiques, et sécuritaires concernant les trois pays. C'est ainsi que va se créer une coopération considérée comme plus étroite entre les pays de l'Afrique de l'Est. La commission tripartite (Ouganda, Tanzanie, Kenya) réalise des avancées dans le développement d'une coopération étroite entre les trois pays dans les domaines de l'immigration, monétaire, de l'infrastructure, des services et de la fiscalité. Après ces avancées et approbation de la Stratégie pour le développement de la coopération de l'Afrique orientale pour la période allant de 1997 à 2000, les trois acteurs ont demandé à ce que la Commission tripartite engage des négociations afin que l'accord qui établissait la Commission tripartite soit transformé en traité. Il sera question d'essayer d'atteindre un développement régional équilibré et rapide. La société civile ainsi que le secteur privé sont appelés à jouer un rôle dans le développement des activités socio-économiques. Il faut également tout mettre en œuvre afin que les investisseurs viennent en masse sur le continent africain. La communauté d'Afrique de l'Est a été créée, car les créateurs sont persuadés que la coopération aux niveaux régional et sous-régional va augmenter le niveau de vie des populations africaines, et ce dans tous les domaines de l'activité humaine. Cette coopération va également maintenir, renforcer la stabilité économique et favorisera les relations entre les États africains<sup>111</sup>.

Le 7 juillet 2000, la Communauté Est-Africaine est véritablement rétablie après que le traité visant à créer la Communauté d'Afrique de l'Est fût signé en novembre 1999 et ratifié par les trois États fondateurs, à savoir le Kenya, la Tanzanie ainsi que l'Ouganda<sup>112</sup>. Aujourd'hui, la Communauté de l'Afrique de l'Est compte cinq membres supplémentaires en plus des membres fondateurs. Ces membres sont le Rwanda et le Burundi, qui ont tous les deux adhéré

---

<sup>111</sup> CAE, Traité pour l'établissement de la CAE, disponible sur : <https://www.obr.bi/index.php/2-non-categorise/85-traite-pour-l-etablissement-de-l-eac>.

<sup>112</sup> file:///C:/EAC%20BURUNDI/12553-wd-sia\_french.pdf, *Etat de l'intégration en Afrique*, Troisième publication de l'union africaine, juillet 2011, p.193. Consulté le 30 Septembre 2023.

à l'organisation en juillet 2007, le Soudan du Sud qui a rejoint la communauté régionale en avril 2016, la RDC qui a intégré la CAE en Mars 2022 et a signé son traité le 8 Avril 2022 ainsi que la Somalie qui a été admise de rejoindre la CAE le 24 Novembre 2023.

Comme nous pouvons le constater, la Communauté d'Afrique de l'Est a eu beaucoup de mal à arriver là où elle en est aujourd'hui. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, elle a cessé ses activités en 1967 pour les reprendre 10 ans plus tard, en 1977. Ce n'est qu'en 2000, 23 ans plus tard donc qu'elle a complètement été remise sur pied. Comment est-ce que cela peut s'expliquer. L'une des raisons peut être qu'en Afrique, il est de notoriété publique que l'on met très souvent les choses sur papier, mais qu'il est rare qu'elles soient concrétisées.

Des traités ou accords sont souvent signés ou ratifiés, mais à cause d'un manque de volonté, ils ne sont pas mis en pratique. Pourtant, beaucoup auraient pu penser que vu le peu de membres qui composent la CAE, certaines choses auraient pu aller plus vite. En effet, le fait qu'il n'y ait pas de nombreux États est un avantage si nous comparons l'organisation avec les autres comme l'EU ou UA.

Autre chose qui peut expliquer cette lenteur dans la mise en œuvre des objectifs, les conflits qui ne cessent de prendre place sur le continent africain. Comme déjà mentionné dans les paragraphes précédents.

La multiplication des guerres fait que les acteurs des États africains doivent avant tout régler ces conflits avant de pouvoir espérer un développement économique du continent. Remarquons que les continents asiatique et européen connaissent moins de troubles. Cela peut expliquer pourquoi ils sont en avance sur le continent africain.

Enfin, le manque de moyens peut aussi être à l'origine de ce retard. C'est en effet l'un des problèmes des organisations régionales qui se trouvent sur le continent africain. La survie du continent africain dépend encore trop souvent de l'aide étrangère, les pays africains, n'ayant pas assez d'argent pour financer leurs projets. Il y a donc fort à parier que la CAE connaisse le même problème. Cependant, la CAE a accompli quelques pas de géant, car sur les 4 objectifs que s'est fixés l'organisation, deux ont été mis en pratique, à savoir l'union douanière et le marché commun. Nous allons longuement en parler dans le paragraphe suivant.

## II.2. Objectifs et principes

La Communauté de l'Afrique de l'Est s'est donné comme objectif de développer les programmes et les politiques qui vont aider à élargir et approfondir la coopération entre les États membres dans les domaines de l'économie, de la politique, des affaires sociales, culturelles, commerciales, de la recherche, de la défense, de la sécurité, de l'économie ainsi que des affaires juridiques et judiciaires<sup>113</sup>. Pour atteindre ses objectifs, l'organisation doit passer par quatre étapes classées en piliers.

Les deux premiers piliers sont l'union douanière et le marché commun. L'union douanière fut la première étape importante mise en vigueur par la CAE en 2005. Il est stipulé dans le Traité pour l'établissement de la CAE que les États qui composent la communauté acceptent d'établir une zone de libre-échange (ou zéro taxe) sur les marchandises et les services. Ils ont également établi un tarif extérieur commun.

Autre pas de géant qui a été franchi par la communauté régionale, c'est le marché commun, qui a officiellement commencé en janvier 2010. Les États qui composent la CAE se sont mis d'accord qu'il doit y avoir une circulation de la main d'œuvre, des capitaux, des services des marchandises ainsi que le droit d'établissement d'entreprises et le droit de résidence.

Les secteurs qui sont concernés par l'union douanière et le marché commun sont l'agriculture et la sécurité alimentaire (pêche, sucre, thé, tabac, bananes, riz, etc.), la santé, l'immigration et la main d'œuvre, le commerce, l'infrastructure, l'industrie et le développement, le tourisme ainsi que la gestion de la faune.

Le troisième pilier que l'EAC veut atteindre est une union économique et monétaire. En effet, l'organisation s'est fixée comme objectif d'établir une même monnaie pour ses États membres. En 2013, l'organisation s'est donnée dix ans pour atteindre cet objectif c'est-à-dire d'ici 2024 mais l'organisation vient encore de reporter cette étapes pour l'an 2034 (les pays n'ont pas encore remplir les exigences). En vue d'arriver à ce pilier, les États partenaires essaient d'harmoniser les politiques monétaire et budgétaire, les systèmes de paiement, financiers et de règlement. Les huit États membres essaient également d'accorder les pratiques

---

<sup>113</sup> CAE, Traité pour l'établissement de la CAE, Chapitre 2, Article 5, disponible sur : <https://www.obr.bi/index.php/2-non-categorise/85-traite-pour-l-etablissement-de-l-eac>

de comptabilités et de présentation de l'information financière. Une banque centrale est-africaine est également sur la liste des projets à atteindre en vue d'une union monétaire complète.

Enfin, l'intégration économique sera complète lorsque le dernier pilier, qui est la fédération politique sera atteint. Les États membres de l'association veulent établir des politiques étrangères et de sécurités communes afin de sauvegarder les intérêts fondamentaux, les valeurs communes ainsi que l'indépendance de l'organisation en renforçant la sécurité de la Communauté et de ses États partenaires. La paix et la sécurité sont des piliers du développement économique ; en effet, sans stabilité politique, il ne peut pas y avoir de développement significatif. Il faut donc maintenir et favoriser une atmosphère propice qui est préalable au développement économique et social par la coopération et la consultation sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États partenaires. La vision de la CAE est une Afrique de l'Est prospère, compétitive, sûre et politiquement unie.

En ce qui concerne les principes de fonctionnement de la communauté, afin d'atteindre les objectifs, il faut qu'il y ait, entre autres, une coopération qui est basée sur l'économie de marché et centrée sur l'être humain. Il faut également qu'il y ait un environnement adéquat, approprié et stimulant et cela passe par des infrastructures de base ainsi que des politiques favorables. Autre principe important, il faut un respect total de la bonne gouvernance, de la démocratie, de la règle de droit, des droits de l'homme ainsi que de la justice sociale<sup>114</sup>.

### **II.3. Organisation et fonctionnement de l'EAC<sup>115</sup>**

La communauté de l'Afrique de l'Est est composée des institutions suivantes :

-Sommet -Conseil des ministres (organe politique) -Secrétariat (organe exécutif)	-Comité de coordination -Comités sectoriels -Conseils sectoriels
-Assemblée Législative Est africaine (EALA) (organe législatif de l'EAC) -Cour de justice (EACJ) (organe judiciaire)	Autres institutions : -organisation pour la sécurité de l'Aviation civile (CASSOA) -Banque de développement de l'Afrique de l'est (EADB), etc.

Source : traité pour l'établissement de la CAE

<sup>114</sup> CAE, *Traité pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'est*, chapitre 2, article 6

<sup>115</sup> Communauté de l'Afrique de l'Est, *Traité pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'Est*, chapitre 3, Article 9

Parmi les organes les plus importants de l'EAC, il y a tout d'abord le **Secrétariat**. Il s'agit de l'organe exécutif de l'organisation. Il a entre autres comme fonctions, l'administration et la gestion financière de la communauté. Il met également en œuvre les décisions du Sommet et du Conseil, etc. On y retrouve dans le Secrétariat, un secrétaire nommé par le Sommet. Quant au **Sommet**, il s'occupe, entre autres, de définir les orientations générales et aides au développement et à la réalisation des objectifs de l'EAC. Il se réunit au minimum une fois par an et les décisions sont prises à l'unanimité. On y retrouve les chefs d'État ou de gouvernement des États membres. La présidence du sommet est tournante entre les membres et elle est assurée pendant une année.

Ensuite, il y a le **Conseil** qui est un organe politique. Il est composé des ministres responsables des affaires de l'EAC de chaque État membre, d'autres ministres et du Procureur général de chaque État partenaire. Parmi les tâches qu'il doit effectuer, il examine les budgets de la Communauté, propose et soumet des projets de lois à l'Assemblée, etc. Il se réunit deux fois par an. Lorsque les **comités sectoriels** prennent des décisions, elles sont considérées comme étant celles du Conseil. Tout comité va surveiller et examiner la mise en œuvre des programmes de l'EAC en liaison avec son secteur. Il peut aussi soumettre des rapports et des recommandations, etc. Les comités sectoriels se réunissent autant de fois que nécessaire.

**Le Comité de coordination** doit entre-autres rendre des rapports et recommandations au Conseil, etc. Il se réunit au moins deux fois par an. On y retrouve les **Secrétaires permanents** responsables des affaires de l'EAC ainsi que d'autres secrétaires permanents librement désignés par chaque État membre.

**Le conseil sectoriel** : ils sont établit par le conseil. Leur rôle est d'examiner les questions soulevées par le traité ou toute autre question lui soumise par le conseil. Leurs décisions sont considérées comme des décisions du conseil.

L'EAC possède également un organe judiciaire qui est la **Cour de Justice de l'Afrique de l'Est**, composé de juges qui sont nommés par le Sommet et garantit le respect de la loi dans l'application et l'observation du traité. L'organisation a aussi un organe législatif, **l'Assemblée Législative est-africaine (EALA)**. On y retrouve les députés des pays membres de l'organisation. L'EAC a aussi d'autres institutions semi-indépendantes qui aident la communauté à la mise en œuvre de la communauté comme la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB), LVBC, CASSOA, IUCEA et LVFO, etc.

## **II.4. Financement et politiques économiques**

Au regard des principaux indicateurs économique les pays partenaires de la CAE se situent parmi les économies les plus pauvres du continent, avec un revenu par tête régional de 1100dollars par an. Le budget de la CAE est préparé par le Secrétaire Général. Il est ensuite examiné par le Conseil et soumis pour adoption à l'Assemblée. Tous les États membres contribuent annuellement avec un montant égal. En plus des contributions des États, il y a également des donations régionales et internationales<sup>116</sup>.

Comme nous l'avons vu précédemment, les organisations africaines sont très souvent financées par des aides extérieures, ce qui les restreint au niveau des projets, car il y a un réel manque de moyens. C'est également le cas de la communauté de l'Afrique de l'Est. Le poids de la dette dans ces différents pays s'avère particulièrement difficile à supporter et en termes d'investissement directs à l'étranger, les flux à destination de l'Afrique de l'Est sont assez limités.

Ensuite, en ce qui concerne la CAE, il y a une inégalité des États de la communauté dans la mesure où ces derniers sont économiquement incomparables. A titre d'exemple, en 2016, le Kenya avait un PIB de près de 71 milliards USD alors que le Burundi en était seulement à un peu plus de 3 milliards USD<sup>117</sup>. Bien que n'ayant pas les chiffres exacts de la contribution de chaque pays, nous pouvons imaginer que certains membres auront une plus grande facilité à contribuer que d'autres. Le budget de l'année 2023/2024 de la CAE est à peu près de 103.8 millions USD (contre 91.5 millions USD pour l'an dernier, soit une augmentation de 11%), ce qui représente plus ou moins 9 millions de contribution par membre pour la même année. Il s'agit d'une somme non négligeable, surtout pour un pays comme le Burundi qui n'a que 3 milliards USD de PIB par an<sup>118</sup>. Cependant, bien que les membres de la CAE soient économiquement incomparables, la situation ne peut pas être comparée à celle qui prévalait en

---

<sup>116</sup> La communauté de l'Afrique de l'Est, *Traité pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'Est*, Chapitre 28, Article 132, disponible sur : <https://www.obr.bi/index.php/2-non-categorise/85-traite-pour-l-etablissement-de-l-eac>. (Consulté le 8 novembre 2023)

<sup>117</sup> Chiffres fournis par la Banque mondiale. Disponible sur : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/533871484310834777/pdf/%C3%89valuation-de-la-pauvret%C3%A9-au-Burundi.pdf> (consulté le 8 novembre 2023)

<sup>118</sup> Burundi-PIB/1960-2022 Données/2023-2025 Prévisions : <https://fr.tradingeconomics.com/burundi/gdp> (consultée le 8 novembre 2023)

1967. À ce moment-là, le Kenya était le pays le plus prospère parmi les membres (Ouganda, Kenya et Tanzanie) de l'organisation.

Les deux autres membres craignaient que le Kenya ne récolte une part disproportionnée des bénéfices de l'intégration régionale. Ils avaient également peur que leurs secteurs agricole et manufacturier ne soient dépassés par les équivalents kenyans. Les économies de l'Ouganda et de la Tanzanie étaient relativement petites pour faire face au géant kenyan. Depuis lors, les choses se sont améliorées avec une croissance significative du PIB pour la Tanzanie et l'Ouganda et un environnement plus propice aux affaires. Cela a donné de l'espoir au Burundi ainsi qu'au Rwanda qui ont adhéré à la CAE sans avoir peur d'être engloutis par les autres membres<sup>119</sup>. L'organisation régionale cherche aujourd'hui à mettre en œuvre son autre pilier, celui de l'Union Monétaire.

## **II.5. Priorités et domaines de coopération au sein de la communauté de l'Afrique de l'est<sup>120</sup>**

La CAE suit fidèlement les grandes étapes de l'intégration institutionnelle (union douanière à l'union politique), cette organisation aspire également à développer et à améliorer la coopération sectorielle de la région. Pour la période allant de 2022 à 2026, la CAE se fixe un certain nombre de priorités<sup>121</sup> dont : *la consolidation du territoire douanier unique; le développement des infrastructures dans la région; l'amélioration de la libre circulation de tous les facteurs de production à travers les Etats partenaires; le renforcement du développement industriel; l'amélioration de la productivité agricole et de la valeur ajoutée; la promotion de la Paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance régionales; la transformation institutionnelle aux niveaux régionaux et des Etats partenaires , l'harmonisation des politiques fiscales et monétaires et la mise en place des institutions nécessaires à la réalisation de l'union monétaire de la CAE.*

En Afrique, les aspirations renouvelées en faveur de l'intégration et de la coopération régionales s'intègrent dans la recherche des solutions à la crise économique et sociale profonde et

---

<sup>119</sup> SETHI, R. HARJAI, D. et Alii, cité par Emeline BUMWE, *Op. Cité.* p.60

<sup>120</sup> Mugisho D., Batacloka D., *intégration de la république démocratique à la communauté d'Afrique de l'Est : Traite, domaines de coopérations, défis et perspectives.* Droit en Afrique, vol.25, issue 2, RD Congo, 2022, PP.245-263

<sup>121</sup> Voir site officiel de l'East African Community, <http://www.eac.int>. Consulté le 30 septembre 2023.

prolongée du continent<sup>122</sup>. Au départ, les trois pays fondateurs de la CAE l'avaient imaginé comme une union entre anciennes colonies britanniques et leur principal domaine de coopération était d'ordre économique. L'adhésion d'autres pays l'ont poussé à s'intéresser à d'autres domaines. Les négociations tenues à Nairobi du 17 au 24 janvier 2022, entre les délégations des pays membres de la CAE, l'assemblée législative Est-Africaine et la cour régionale d'Afrique concernant les termes de l'adhésion de la RD Congo à cette communauté portaient sur cinq principaux domaines à savoir : *la politique, les infrastructures, les secteurs productifs et sociaux ainsi que les affaires économiques et commerciales*. Deux d'entre eux attirent notre attention :

### **1. Coopération en matière économique**

Dans toute l'Afrique, et singulièrement dans le domaine économique, les Etats, déjà constitués, sont attelés tous à une tâche commune qui vise à l'élévation du niveau de vie des populations respectives. La CAE a accéléré sa coopération en matière économique en misant sur plusieurs secteurs notamment celui des infrastructures. L'intégration dans un espace commun basé sur les trois corridors permet de produire, comme le soutenait Paul Krugman, un double effet d'agglomération et de diffusion<sup>123</sup>. Cela permet de créer un grand marché susceptible d'exploiter toutes les potentialités des structures productives et d'attirer les investisseurs pour financer de nouvelles activités.

La CAE avance rapidement en termes d'intégration régionale et a déjà mis en place depuis 2005 une Union Douanière devenue pleinement opérationnelle le 1er janvier 2010 ainsi qu'un marché commun à partir du 1er juillet 2010. Le Burundi, dont la production intérieure ne satisfait pas la demande des consommateurs, importe déjà beaucoup de biens des pays de cette zone. Les pays membres de la CAE se sont aussi accordés sur un passeport régional pour leurs déplacements dans la région et à l'international ainsi qu'un système de carte d'identité, le passeport n'étant donc plus une obligation pour les citoyens à circuler au sein de la zone. Son but est de faciliter la libre circulation des personnes et des travailleurs dans l'espace régional, en vue d'une amélioration de l'intégration économique et de l'harmonisation de la Communauté. En termes de réalisations clés, la CAE reste actuellement la communauté économique régionale la plus avancée en termes de niveau d'intégration, avec la création d'un

---

<sup>122</sup> Réal L., Op. Cit. P. 11–38.

<sup>123</sup> Krugman P., cité par Mugisho D., / Batacloka Mastaki D., *intégration de la République Démocratique du Congo à la communauté d'Afrique de l'Est : Traité, domaines de coopérations, défis et perspectives*. 2004, p.9

marché commun, dont l'objectif est de réaliser une union monétaire et, à terme, une confédération politique<sup>124</sup>. Les grandes orientations déjà mises en application pour accélérer l'intégration des États membres sont entre autres : le passeport commun, la libre circulation des personnes et des biens, la taxe unique sur les importations et exportations, ajustement du début des années budgétaires et le régime sans visa des ressortissants des États membres.

## **2. Coopération en matière politique et judiciaire**

L'objectif ultime de la CAE est la fédération politique. Au sein de la CAE, deux secteurs relèvent du domaine de la Fédération politique dont : – Les relations internationales avec comme but d'établir des politiques étrangères et de sécurité communes pour sauvegarder les valeurs communes, les intérêts fondamentaux et l'indépendance de la Communauté en renforçant la sécurité de la Communauté et de ses États partenaires et – la Paix et la sécurité pour favoriser et maintenir une atmosphère propice qui est une condition préalable au développement social et économique par la coopération et les consultations sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États partenaires.

Mathieu Mérino constate que dans les faits, le bilan politique, diplomatique et sécuritaire de la CAE pourrait paraître limité<sup>125</sup>. Elle serait concurrencée dans ces domaines par l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) dont le Kenya et l'Ouganda font partie et qui est spécialisée dans la prévention et la résolution des conflits, ce qui aurait été à l'origine du fait qu'avant la scission du Soudan, la CAE n'avait jamais produit de déclaration commune sur les conflits en Somalie et au Soudan, pourtant fondamentaux pour le devenir de la zone.

L'adhésion de la RD Congo à cette Communauté a poussé les décideurs à mettre en priorité la question sécuritaire et de stabilité dans le pays et la région des Grands-Lacs et ce, au-delà de la Direction de la Paix et de la Sécurité et d'un cadre de défense qui devraient être créés conformément aux articles 124 et 125 du traité.

Le processus de Nairobi initié par le Président kényan Uhuru Kenyatta avec comme but la pacification de la région repose sur deux volets à savoir : politique (effectuer les consultations

---

<sup>124</sup> Commission de l'Union Africaine, Rapport sur l'Etat de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique, février 2019, p. 6 disponible sur : [https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/35970-wd-2.2.\\_new\\_resume\\_executif\\_-\\_rapport\\_sur\\_l'etat\\_de\\_l'integration-\\_fr.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/35970-wd-2.2._new_resume_executif_-_rapport_sur_l'etat_de_l'integration-_fr.pdf) (consultée le 26 septembre 2023)

<sup>125</sup> MÉRINO M., *L'intégration régionale « par le bas »*, force de l'East African Community (EAC), *Géoéconomie*, vol. 58, no. 3, 2011, p. 133–147.

avec les groupes armés locaux sur la paix et la sécurité) et militaire (faire usage de la force contre les récalcitrants). Pour ce faire, il a été décidé d'accélérer la mise en place d'une force régionale de la CAE afin de contrôler et, si nécessaire, combattre les forces négatives.

D'autre part, la CAE poursuit des procédures ayant comme objectif l'adoption d'une politique étrangère commune et l'application du statut de ressortissant national à tous les citoyens de l'Afrique de l'Est dans chacun des États partenaires, notamment en ce qui concerne l'accès aux services dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, des affaires juridiques et judiciaires, du tourisme et des communications. En matière judiciaire, la CAE a créé la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est, organe judiciaire chargé de veiller au respect de la loi dans les activités de la Communauté en se basant principalement sur le traité. Les dispositions de celui-ci lui permettent d'effectuer l'arbitrage dans les contrats ou accords commerciaux (article 32) et la formulation d'un mécanisme de règlement de différends en affaires ou dans les questions apparentées (article 129)<sup>126</sup>.

Face à leur incapacité de devenir des moteurs de développement de l'Afrique comme souhaite par l'UA, *Leonard MATALE-TALA* soutient que les CERs doivent « *démontrer une réelle volonté d'atteindre cet objectif, en ciblant les besoins, clarifiant les missions, repensant leur mise en œuvre, en s'appuyant sur les atouts existants, pour permettre le développement et assurer sa pérennité* » car, affirme-t-il, « *une vraie intégration régionale exige changement de mentalités, pragmatisme, rythme, et cohérence, pertinence et compatibilité des priorités* »<sup>127</sup>.

## **II.6. Défis que doit surmonter la communauté d'Afrique de l'Est**

Comme les autres organisations économiques régionales et malgré ses immenses potentialités en ressources humaines et naturelles et les avancées notables de la CAE, des contraintes sociopolitiques et économiques externes et/ou internes continuent de freiner le processus d'intégration dans la CAE. Les résultats montrent que la CAE a connu des succès significatifs. Toutefois, il reste encore plusieurs objectifs à atteindre, à savoir l'union monétaire et la fédération politique. Dans la mise en œuvre des stratégies visant à accélérer l'intégration, la

---

<sup>126</sup> CAE, *Traite pour l'établissement de la communauté de l'Afrique de l'est*, article 32 et article 129, disponible sur : <https://www.obr.bi/index.php/2-non-categorise/85-traite-pour-l-etablissement-de-l-eac>

<sup>127</sup> Matala-Tala L., *Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique*, in : Charlie Mballa et Issiaka Mandé (coord.), *L'Afrique est-elle partie?*, Bilan et perspectives de l'intégration africaine, *Revue Interventions Economiques*, Hors-série. Transformations, 2017, p. 31.

CAE est constamment confrontée à des défis et à des obstacles considérables qui l'empêchent d'accélérer certains domaines de l'intégration :

❖ *Au niveau de l'union douanière* : la présence de certaines barrières est un frein important à la fluidité du commerce régional et témoigne d'une union douanière encore inachevée, les heures d'ouverture et de fermeture différentes, la problématique de l'évaluation en douane souvent mal faite, la lenteur dans le traitement des dossiers et le problème de connexion internet sont autant de défis pour l'union douanière.

❖ *Au niveau du marché commun* : dans la pratique, le fonctionnement du marché commun bute sur de nombreux obstacles. Il y a une lenteur dans le décaissement, les certificats d'origine sont délivrés avec retard, les normes ne sont pas appliquées de manière uniforme, les ressources humaines et financières inadéquates, le problème de corruption, un manque de technologie et la non ratification de certaines conventions par certains pays, tout ceci entrave les échanges. Il subsiste encore des barrières non tarifaires, tandis que le principe de la carte d'identité comme seul document de voyage n'est pas accepté par tous les pays membres.

La libre circulation n'existe pas entre certains pays de la CAE en raison de mauvaises relations (ex : entre le Burundi et le Rwanda depuis 2015 et ce dernier avec la RDC). Malgré les efforts déployés en matière de facilitation des échanges, le niveau des échanges intra-EAC demeure faible, dû en partie à un mauvais réseau de transport, à l'instabilité de l'approvisionnement en eau et en électricité et à l'existence d'obstacles non tarifaires. La création d'un environnement propice aux affaires, y compris d'une manière générale les questions de gouvernance, constitue aussi un défi majeur dans la plupart des pays de la région. Si le marché commun était bien organisé, cela aurait constitué un moyen qui permettrait aux Etats membres de la CAE de contourner la monnaie étrangère.

❖ *Au niveau de l'union monétaire* : les pays membres de la CAE ont déjà enclenché le processus de création d'une monnaie unique à travers la mise en place d'institutions clés de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Est, l'harmonisation des politiques monétaires, des cadres réglementaires et des taux de change ainsi que l'amélioration des cadres de cyber sécurité. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés vers la réalisation d'une union monétaire, plusieurs défis pourraient encore entraver la mise en œuvre en temps voulu de son protocole : le respect durable des critères de convergence reste un défi majeur pour la plupart des pays. Aucun pays n'a déjà jamais rempli les critères.

« Depuis 2013, les Chefs d'Etat s'étaient entendus de penser à la mise en place d'une monnaie unique pour les Etats membres de la communauté est-africaine. Pour des soucis divers, ceci n'a pas été expérimenté. Pour le moment, la mise en place et l'opérationnalisation sont projetées en 2031. »<sup>128</sup>

Le déficit budgétaire et les critères d'inflation posent le plus de problèmes. La coordination des politiques fiscales et monétaires est insuffisante. En l'absence d'une coordination efficace des politiques, une instabilité financière pourrait s'ensuivre, notamment des taux d'intérêt élevés, des pressions sur les taux de change et une inflation rapide. Une meilleure évaluation du processus d'intégration et comparaison des indicateurs de convergence entre les États membres, nécessitent des informations statistiques fiables, actualisées et harmonisées. Il s'agit d'un défi actuel pour la CAE.

La main-d'œuvre n'est également pas suffisamment formée pour appliquer les normes internationalement acceptées pour une intégration monétaire. Les pays qui adoptent une monnaie commune doivent s'attendre à des avantages et à des coûts. Ensuite, les avantages et les coûts découlant de la création de l'union monétaire dépendent des caractéristiques structurelles des économies concernées. La disparité du développement économique représente une autre contrainte qui ralentit la création de cette monnaie unique car dans les pays membres, les différences entre les fondements économiques font obstacle à une coordination stable.

❖ *Au niveau de la fédération politique* : dans son article 5, le traité d'établissement de la CAE prévoit une phase de la création d'une fédération politique des Etats membres. Le projet de fédération politique suscite des craintes et des inquiétudes au sein des Etats, tant elles sont toujours jalouses de leurs indépendances nationales. Des contraintes budgétaires, relations conflictuelles entre les Etats membres et la participation multiple des Etats membres de la CAE aux CERs restent toujours des défis majeurs.

La coopération entre les Etats membre de la CAE reste faible, en raison de la persistance des conflits dans la région. « *Mais, peut-on appeler des peuples ou des Etats à mettre en commun leurs objectifs et leurs politiques s'ils ne s'entendent pas ?* » Assurément pas avant d'avoir aplani les différends qui les opposent. Sinon, la collaboration entre ces Etats sera difficile. Et même si elle était possible, elle ne serait pas franche. Elle sera empreinte d'hypocrisie et de suspicion ; ce qui pourrait à la longue couvrir et exploser, entraînant

---

<sup>128</sup> GGL : l'intégration des pays de la sous-région dans l'EAC a ouvert les horizons – IWACU. Consultée le 24 octobre 2023

l'implosion de l'union au sein de la CAE par le manque de collaboration franche et des blocages répétés dans la prise de décisions et leur application. Les conflits politiques sont donc un mal régional, qui effraie les investisseurs, inhibe le développement et étouffe la croissance économique. Ces conflits consomment des ressources qui pourraient être canalisées dans des activités productives et nuisent gravement aux efforts d'union de la région et du continent. En ce sens qu'ils divisent les populations et exacerbent en leur sein les sentiments de haine et de revanche.

- *Souveraineté des Etats contre régionalisme* : la souveraineté des Etats empêche souvent de s'engager en faveur de l'intégration régionale et limite la ratification, l'adaptation et la mise en œuvre des protocoles de la CAE ; ce qui retarde encore l'entrée en vigueur des cadres législatifs. En conséquence, les stratégies, politiques et priorités nationales ne sont souvent pas alignées sur les stratégies régionales, ce qui entraîne un manque d'harmonisation des politiques et des systèmes juridiques ainsi qu'une différence dans les dispositions et structures institutionnelles. L'insécurité et l'instabilité politique constituent aussi de sérieux obstacles à une intégration plus poussée.

Parmi les facteurs qui militent contre cette fédération, il y a aussi le fait que chacun des Etats membres utilise encore sa propre monnaie alors que, pour ces étapes d'intégration, l'une influe sur l'autre et les Etats membres ont encore un très long chemin à faire pour atteindre l'état de droit.

Les pays de l'Afrique de l'Est et certains de leurs dirigeants sont confrontés à un très grand problème de démocratie. Ce problème de démocratie a son fondement dans le manque de la volonté politique de mettre en place des institutions susceptibles de conduire un processus démocratique efficient garantissant la paix sociale. Cela dénote aussi d'un manque de culture politique qui n'a pas favorisé la stabilité régionale.

Certains analystes montrent que fédérer des pays sans démocratie, c'est bâtir une œuvre sans lendemain<sup>129</sup>. Ils proposent d'abord d'avoir des Etats de droit et d'épanouir la démocratie, l'alternance et les libertés, au lieu d'additionner des problèmes, de mettre ensemble des égocentrismes et de créer un espace de concurrence sauvage. Il y a donc plus de chances de réussir l'intégration régionale parmi les pays démocratiques et leurs gouvernements si ceux-ci

---

<sup>129</sup> Simpemuka A., cité par Gahama J., *La Communauté d'Afrique de l'Est: une jeune organisation régionale promise à un bel avenir?* Bujumbura, 2015, p.73

partagent une culture, des normes et des valeurs similaires. Or, cela n'est pas actuellement le cas dans la sous-région.

D'autres défis se présentent comme suit<sup>130</sup>:

**- Des retards, incohérences et une baisse des versements des Etats partenaires et des partenaires de développement aux organes et institutions de la Communauté.**

Plusieurs activités sont menacées car le financement a été interrompu soit par les partenaires, soit en raison du non-paiement par les Etats membres de leurs contributions. Le paiement des contributions, bien que celles-ci ne couvrent pas la totalité du financement de l'institution, connaît souvent des retards. Le manque de ressources signifie que les projets d'infrastructure ne peuvent être achevés et que la CAE ne peut non plus atteindre ses objectifs statutaires d'intégration. Le maintien du principe des contributions égales au sein de la CAE risque d'handicaper aussi les efforts à l'intégration et au développement des pays membres à faible revenu comme le Burundi.

**- Des processus décisionnels longs, coûteux et fastidieux, aux niveaux régional et national empêchent la mise en œuvre des décisions politiques, des programmes et des projets.**

La question de la mise en œuvre des décisions prises par les organes de décision de la CAE demeure un défi majeur. Une fois les décisions prises, leur mise en œuvre est confrontée aux réalités nationales des Etats membres, retardant ainsi leur ratification. Parmi ces réalités et intérêts des Etats figurent également leur appartenance à plusieurs groupements régionaux qui les rend un peu plus dispersés dans la mise en œuvre du programme d'intégration, même si certains partisans de cette adhésion multiple défendent les intérêts différents des pays avec chacun des groupements auxquels ils appartiennent. Le chevauchement des adhésions a non seulement créé de la confusion, de la concurrence et des doublons, mais il constitue également un fardeau pour le contribuable et continue de poser des problèmes d'harmonisation et de coordination. Il est nécessaire que certains pays « quittent certaines organisations afin de se concentrer sur celles qui les avantagent, à l'exemple du Rwanda qui a quitté la CEEAC pour rejoindre l'EAC et le Commonwealth<sup>131</sup> et a abandonné le français comme langue d'enseignement au profit de l'anglais.

---

<sup>130</sup> Rapport de l'intégration régionale africaine : *vers une Afrique intégrée, unie et prospère*. Voix des CER ; disponible sur : [https://au.int/sites/default/files/documents/38176-doc-rapport\\_integration\\_africaine\\_fr\\_28-02-20.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/38176-doc-rapport_integration_africaine_fr_28-02-20.pdf) (consulte le 26 octobre 2023).

<sup>131</sup> Organisation composée de 56 Etats, qui, pour la plupart sont d'anciennes colonies de la Grande Bretagne.

La question de l'endettement se pose aussi avec acuité dans les pays membres de la CAE.

**- Une sensibilisation limitée des citoyens de la CAE au processus d'intégration de la CAE.**

La participation des parties prenantes nationales, parlements nationaux, pouvoir judiciaire, universitaires, société civile, secteur privé et citoyens en général, fait défaut quand il s'agit des questions d'intégration régionale. La prise de conscience et l'appropriation du processus d'intégration sont donc faibles chez les citoyens. Par conséquent, l'intégration régionale est considérée comme un processus dirigé politiquement et réservé aux responsables gouvernementaux, aux élites et aux diplomates.

Qui plus est, le manque de volonté politique est aussi un obstacle sérieux de la CAE. Car, il y a effectivement un fossé entre une décision prise et la volonté de l'appliquer aux fins de la faire aboutir.

La région a été et reste confrontée à des difficultés en termes d'extraction économique, d'insuffisance de voies et infrastructures de communication, de problèmes politiques internes, de conflits entre intérêts nationaux et régionaux et d'appréciation divergente des coûts et avantages possibles de l'intégration. La CAE est une région où les inégalités et la pauvreté sont élevées et ces défis sociaux internes affaiblissent les efforts d'intégration.

Ces défis peuvent être rationalisés en des domaines prioritaires de la CAE dont la réalisation transformerait sans aucun doute la CAE en une Communauté économique et politique régionale efficace, dotée d'une architecture institutionnelle alignée sur celle de l'Union Africaine.

La CAE pourrait devenir une des communautés régionales les plus importantes de l'Afrique. Surtout lorsqu'il y aura, enfin, la circulation de la monnaie unique et la fédération politique.

### **Section III: Adhésion du Burundi dans l'EAC**

L'appartenance du Burundi à la communauté de l'Afrique de l'Est(CAE) paraît logique vu son histoire et sa géographie. La région de l'Afrique de l'Est occupe également une place importante dans la vie du Burundi sur plusieurs plans (Economique, politique, sociale, etc.).

En juillet 2007, l'adhésion du Burundi à la Communauté régionale devient officielle. Le Burundi aura adhéré à une communauté qui veut des avancées conséquentes sur tous les

secteurs de la vie économique et dans les domaines juridique et politique ; finances, investissements et commerce, coopération financière et monétaire ; sports, éducation, et culture, santé et genre et secteurs productifs ,domaine des services à travers les étapes par lesquelles la CAE va devoir passer (Union douanière, marché commun, union monétaire et fédération politique) pour atteindre une intégration économique régionale complète<sup>132</sup>. Le Burundi étant un pays enclavé et instable au niveau politique et économique, il cherche à améliorer la situation dans laquelle il se trouve en intégrant la communauté de l'Afrique de l'Est.

Sur le plan économique et commercial, 95% des exportations se font par les ports de Mombassa et Dar es Salam(en Tanzanie), l'aéroport de Nairobi (au Kenya) quant à lui intervenant dans les transports des personnes. Il est donc important de comprendre que le développement économique devient possible lorsque le pays est stable politiquement et socialement.

Plusieurs études montrent que la CAE est un espace géographique qui occupe une place de choix dans la vie du Burundi aussi bien sur le plan économique que sur le plan politico sécuritaire<sup>133</sup>. Face à cette adhésion, il est important de se demander si le Burundi a évolué et est sur le bon chemin en ce qui concerne son économie et tous les autres secteurs. *Quels avantages tirent réellement le Burundi, en intégrant cette communauté régionale qu'est l'EAC ? Quelles sont les entraves qui empêchent le Burundi de profiter au même titre que les autres Etats membres dans la CAE ?* Bien entendu, l'intégration régionale de la communauté d'Afrique de l'Est est un long processus et les objectifs que s'est fixés la CAE prendront plusieurs années avant d'être réalisés de même que les impacts que cela aura sur les pays membres de l'organisation. Mais après Seize ans au sein de la CAE, nous pouvons essayer d'analyser et faire un constat sur les dysfonctionnements ou les obstacles qui constituent un frein à l'avancée du Burundi dans cette communauté économique et politique.

### **III.1. Situation du Burundi avant l'intégration de l'EAC.**

Le Burundi a traversé des nombreuses crises sociopolitiques qui ont mis à mal la situation sécuritaire et socio-économique. Nous allons essayer de comprendre l'état dans lequel se trouvait le Burundi avant son adhésion dans la CAE.

---

<sup>132</sup> Mbonitgeka J.I., Niyokwizigira E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Économie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015

<sup>133</sup> OAG, *Impact du Burundi dans l'East african community*, Bujumbura, Burundi, 2009.p.30

### III.1.1. Indicateurs économiques<sup>134</sup>

Le Burundi adhère à la CAE avec une économie qui accuse beaucoup de faiblesses et ; comparée à celles des autres pays de la CAE, le Burundi semble être le maillon le plus faible du groupe. L'enclavement du Burundi constitue l'une des principales entraves pour son économie. C'est pour cette raison qu'il améliore ses relations politiques avec les pays touchant à l'océan Indien (ceux qui constituent les corridors nord et centre) et généralement à ses voisins. **Premièrement l'économie** du Burundi comme celles des pays de la CAE est **essentiellement basée sur l'agriculture**. Plus de 90% de la population burundaise vit de l'agriculture de subsistance. En 2009, la production au niveau de l'agriculture était basse (le taux de croissance agricole a diminué à 3,5%)<sup>135</sup>. Les exportations d'origine agricole se limitent au café, au thé et dans une moindre mesure, au sucre.

**Deuxièmement, le secteur privé burundais est peu développé** avec beaucoup de difficultés à décrocher des financements propices à son développement. En 2009, le secteur privé burundais était encore embryonnaire et il y avait une dominance de micro-entreprises qui produisaient essentiellement pour le marché local. Seuls 35% des personnes travaillaient pour le secteur privé tandis que 65% étaient dans le secteur public. Il y a une très grande disparité entre les chiffres du secteur privé burundais comparés à ceux des autres pays de la CAE (88% au privé contre 12% au public en Tanzanie et 65% au privé contre 35% au public au Kenya)<sup>136</sup>. Le secteur secondaire était également très peu développé et le secteur industriel était en diminution. L'une des raisons est que la majorité des entreprises importent et revendent les marchandises telles quelles, cela empêche la création d'emplois. L'autre explication est que les entreprises privées ont davantage défendu les intérêts partisans au lieu de défendre les intérêts du secteur privé<sup>137</sup>. Le Burundi applique toujours un système de taxation très contraignant. L'imposition est élevée et les droits de douane sont encore élevés. Les matières premières et les

---

<sup>134</sup> Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

<sup>135</sup> Investir dans l'agriculture au Burundi, rapport de recherche d'Oxfam, juin 2011 sur : <https://www.oxfam.org/fr/publications/investir-dans-lagriculture-au-burundi> consultée le 18 décembre 2023

<sup>136</sup> Observatoire de l'action gouvernementale asbl, *impact de l'adhésion du Burundi à l'East africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009.p .6

<sup>137</sup> Observatoire de l'action gouvernementale asbl, *impact de l'adhésion du Burundi à l'East africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009

équipements, détaxés dans le reste de la communauté, sont encore taxés au taux de 5 et 10% respectivement<sup>138</sup>.

**Troisièmement, les infrastructures de soutien à la production et à la commercialisation sont très peu développées au Burundi.** Les grandes infrastructures économiques ainsi que la petite industrie urbaine ont été détruites ou perturbées par les problèmes du courant électrique et les prix des produits pétroliers. Cela a entraîné l'arrêt de la production au cours d'une période et l'endommagement des équipements. En effet, le Burundi connaît des ruptures et une insuffisance du courant électrique depuis plusieurs années, et cela ont un impact sur la production des entreprises et des industries. Le trafic aérien burundais n'est pas assez développé, il est même petit, de même que le port. Cela implique que les produits exportés ne sont pas assez écoulés, car il y a un manque de cargos et des vols irréguliers. Ses infrastructures de transport sembleraient insuffisantes en cas de reprise économique du pays.

Ensuite, le transport routier vers de grands ports tels que Mombassa ou Dar Es-Salaam prend beaucoup de temps, ce qui retarde les livraisons. C'est la raison pour laquelle les consommateurs burundais profitent très rarement de la chute des cours mondiaux des intrants et du carburant, car lorsque les remontées réapparaissent, les produits décotés n'arrivent pas au Burundi et ainsi, les importateurs vont en profiter pour garder les prix au même niveau.

**Quatrièmement, la mauvaise gouvernance et un niveau élevé de corruption :** la corruption est un fléau au Burundi et est présente dans de nombreux secteurs. Parmi les secteurs les plus touchés par ce phénomène, il y a les services de l'éducation, le système judiciaire, le service de la passation des marchés, le service des douanes et des impôts, la Cour des comptes, la Police nationale, etc.<sup>139</sup> Le secteur informel du Burundi se développe grâce à des pratiques de corruption, ainsi que la complication et la lenteur des procédures administratives. Il y a des détournements et des fraudes qui entraînent un manque à gagner pour le trésor public. De plus, certaines décisions de la part du gouvernement dans la gestion quotidienne et stratégique des entreprises sont arbitraires. La transparence n'est pas toujours de mise dans l'octroi des marchés publics ou des permis nécessaires. Tout cela ne met pas en confiance les potentiels investisseurs

---

<sup>138</sup> Observatoire de l'action gouvernementale asbl, *impact de l'adhésion du Burundi à l'East africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

<sup>139</sup> Bumwe E., *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)*. Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom. : Rihoux, Benoît. Disponible sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018.P73>.

qui voudraient venir au Burundi. Il manque aussi de stratégie pour orienter la lutte contre la corruption. En 2007, le Burundi était classé 131 sur 180 dans le classement des pays les moins corrompus et il a reculé au 158<sup>ème</sup> rang sur 180 en septembre 2008. Le Burundi se trouve ainsi parmi les pays les plus corrompus malgré plusieurs efforts de l'Etat pour lutte contre la corruption.

**Cinquièmement, une économie trop dépendante de l'aide extérieure et de l'endettement** : Lors de la crise de 1993 et trois années plus tard, le pays a connu l'embargo, il y a eu un gel de la coopération internationale qui a eu un impact sur l'économie du Burundi. Les effets de la crise et de l'embargo ont été que la fraude et la corruption se sont fortement amplifiées et les circuits informels d'approvisionnement ont fait baisser la base taxable ainsi que les recettes de l'État. Ce dernier n'a pas eu d'autres choix que de financer son déficit par le crédit bancaire, entraînant des arriérés sur le paiement de la dette publique intérieure et extérieure. À la fin de la guerre civile, en 2004, le Burundi a eu beaucoup de mal à se relever. Le pouvoir d'achat de la population a diminué, il y a eu très peu d'emplois créés et les salaires n'ont pas été indexés. Lorsque le Burundi est entré dans la CAE en 2007, son PIB était le plus bas par rapport aux autres pays de la Communauté. Le Burundi était en 2006 et 2007 le plus mauvais élève parmi les autres pays de la CAE avec le PIB le moins élevé<sup>140</sup>. Malgré l'arrêt de la guerre, la reprise économique est toujours très lente.

### **III.1.2. Indicateurs sociaux<sup>141</sup>**

Au moment de l'entrée du Burundi dans la CAE, il était, avec le Rwanda et la Tanzanie, le pays à faible niveau au sein de la Communauté concernant les indicateurs de développement humain<sup>142</sup>. Le Burundi est le dernier du groupe.

La densité de la population était très élevée et l'est toujours, par rapport aux autres pays la CAE. Cette population grandissante entraînait inévitablement une augmentation du chômage dans le milieu rural et urbain. La population de chaque pays est normalement une ressource importante dans la production, mais dans le cas du Burundi, la croissance très rapide de la

---

<sup>140</sup> Bumwe E., *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)*. Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom. : Rihoux, Benoît. Disponible sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018.P74>.

<sup>141</sup> Observatoire de l'Action gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

<sup>142</sup> PNUD, Rapport National de Développement Humain, 2008.

population met une pression sur les ressources naturelles à cause de l'exiguïté des terres et de leur surexploitation<sup>143</sup>.

Le taux de scolarité primaire au Burundi était lui aussi très bas, avec seulement 58% alors qu'en Ouganda il était de 95%, de 95% au Rwanda, 83% au Kenya et 96% en Tanzanie<sup>144</sup>. Au Burundi, 35% des employés sont dans le secteur privé tandis que 65% sont dans le public. C'est l'inverse qui se passe dans les autres pays de la CAE comme en Tanzanie et au Kenya. Par rapport aux autres pays membres de la CAE, le Burundi enregistre les indicateurs les plus faibles. C'est le cas de l'Indice de Développement Humain (IDH), de l'espérance de vie à la naissance, du taux de scolarisation, de la population urbaine, des dépenses en santé par habitant. Les autres points faibles sont l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) et le taux de croissance de la population qui sont plus élevés par rapport à ceux des autres pays du groupe. Le seul point fort, parmi ceux qui sont considérés, est l'accès à l'eau potable en ville pour lequel le Burundi est bien placé par rapport à ses pairs de la CAE.

### **III .1 .3. Indicateurs politiques et diplomatiques<sup>145</sup>**

Le Burundi a traversé 12 ans de guerre civile, après l'assassinat du Président Melchior Ndadaye en 1993. Mais depuis 2005, le Burundi a un président qui a été démocratiquement élu. Des élections ont eu lieu en 2010 et le pays commençait tout doucement à s'ouvrir sur le monde extérieur et dans la sous-région puisqu'il venait d'adhérer à la CEA trois années auparavant. La situation politique au Burundi est donc celle d'un pays qui, au sortir d'un conflit, s'efforce de consolider une paix récemment retrouvée, tout en répondant aux besoins essentiels de sa population et en jetant les bases d'un développement durable. Sur le plan diplomatique, le Burundi développe une politique d'ouverture sur le monde en général et sur la sous-région en particulier. Les autorités du pays consolident les bonnes relations au niveau bilatéral et multilatéral par des visites de travail dans les pays amis et dans les organismes partenaires. L'implication des pays de la sous-région dans les négociations de paix au Burundi a marqué un grand pas au niveau de la consolidation des relations diplomatiques avec les pays de la CAE mais aussi avec le reste du monde.

---

<sup>143</sup> EAC, Facts and figures, 2007

<sup>144</sup> EAC, Facts and figures, 2008

<sup>145</sup> Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.19.

### **III.1.4 .Sécurité au Burundi<sup>146</sup>**

Avant 2009 et après la rentrée du CNDD-FFD (un groupe rebelle à l'époque) en 2004, la situation sécuritaire était plus ou moins bonne. Cela étant dit, la criminalité était encore présente notamment à cause de personnes détenant encore des armes chez elle. Cette insécurité a été renforcée par le fait que les coupables de crimes n'étaient pas et ne sont pas toujours punis. En 2015, le Pays a de nouveau été plongé dans une crise à la suite du 3<sup>e</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza. Cette crise avait de lourdes conséquences sur l'avenir économique de la CAE. De nombreux projets d'infrastructure n'ont pas été achevés et des grands projets économiques ont été interrompus en raison des préoccupations sécuritaires ainsi que de déficit budgétaire causé par les sanctions imposées au Burundi par ses principaux partenaires externes. A la suite de cette dernière crise, le FMI a suspendu en janvier 2016 son évaluation du programme soutenu par la facilité élargie de crédit et en mars 2016, les principaux bailleurs de fonds (UE, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et Etats-Unis) ont suspendu une partie de leurs aides directes<sup>147</sup>. Les modestes progrès économiques et sociaux réalisés dans les années 2000 sont maintenant remis en cause tandis que le marasme économique s'installe.

### **III.2. Avantages et désavantages du Burundi dans l'EAC<sup>148</sup>.**

Si le Burundi a accepté, de faire partie de la Communauté d'Afrique de l'Est, c'est bien évidemment qu'il voyait qu'il pouvait en tirer avantage. Mais de quoi le Burundi espérait bénéficier en adhérant à l'organisation ? Et que pourrait contribuer le Burundi à l'organisation ?

Tout d'abord, l'adhésion à l'organisation pourrait pousser le Burundi à améliorer ses infrastructures qui sont vétustes et insuffisantes. Ce problème limite les échanges commerciaux interrégionaux, empêche le Burundi de devenir une des plaques tournantes de la région. En plus des faiblesses dans les capacités institutionnelles, cela rend également difficile la mise en œuvre des programmes de réformes convenus au sein de l'organisation.

---

<sup>146</sup> Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.20

<sup>147</sup> BAD, OCDE, PNUD, African Economic outlook, 2017

<sup>148</sup> Bumwe E., *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)*. Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom. : Rihoux, Benoît. Disponible sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018>. P69

Deuxièmement, le Burundi possède beaucoup de ressources naturelles, notamment minières et hydroélectriques. Si l'on valorise ces ressources, cela pourrait avoir des impacts substantiels sur la création d'emplois ainsi que sur la croissance économique de la communauté est africaine<sup>149</sup>.

Le Burundi appartient à deux bassins hydrographiques, avec le Nil qui a une superficie de plus de 13 000 km<sup>2</sup> ainsi qu'avec le fleuve Congo avec une superficie de plus de 3 millions de km<sup>2</sup>. Il y a donc un dense réseau de cours d'eau permanent ainsi que des lacs qui permettent de développer l'élevage ainsi que l'agriculture irriguée. Le gisement hydraulique du Burundi est sous exploité alors que cela pourrait permettre d'avoir un potentiel électrique exploitable de 13 MW. De plus, le Lac Tanganyika, long de plus de 650 km et qui dessert plus d'une dizaine de ports dont celui de Bujumbura, pourrait être un pôle et un vecteur de commerce et d'industrialisation pour la plateforme logistique et le transit de marchandises entre les différents pays de la sous-région<sup>150</sup>.

L'adhésion du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est pourrait également bénéficier à l'organisation car des produits burundais tels que le café, le thé, les peaux, le cuir, la bière, le riz, l'huile de palme, les fruits et les légumes sont très demandés au sein des pays des pays membres de la CEA comme la Tanzanie. Aux alentours de 2009, le Burundi possédait un potentiel énergétique élevé. A l'époque beaucoup pensait que l'énergie excédentaire pourrait être fournie à la CEA<sup>151</sup>. Il y a encore des multiples opportunités qui peuvent pousser les investisseurs étrangers à venir au Burundi : le pays encore vierge, accès au grand marché, hospitalité légendaire pour les Burundais, ouverture au reste du monde, existence des incitations attractives, main d'œuvre moins chère comparativement à d'autres pays de la CAE, opportunités d'investissement inexploitées sans beaucoup de concurrents, etc. Au niveau politique et sécuritaire, l'expérience burundaise dans la gestion des conflits et dans le partage du pouvoir sont des atouts vendables dans la communauté.

Finalement, en entrant dans la CAE, le Burundi est parti avec un très grand désavantage qui est celui de la langue. Le Burundi a adhéré à la COMESA, la EAC, la CIRGL, la CEPGL,

---

<sup>149</sup> Midende G., *Étude sur les exploitations minières artisanales du Burundi*, inédit, mémoire à la demande de la Banque Mondiale, octobre 2009.

<sup>150</sup> « La politique régionale du Burundi », Cours sur la politique régionale du Burundi

<sup>151</sup> Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.33

la CEAC et à bien d'autres encore. Toutes ces organisations ont leurs spécificités culturelles et linguistiques qu'il va falloir régir même si cela ne semble pas être une préoccupation pour elles. L'anglais et le swahili sont les deux langues utilisées dans la communauté d'Afrique de l'Est. Cela est un avantage pour le Kenya, l'Ouganda ainsi que la Tanzanie car pour ces trois deux pays, plus de 90% de la population parlent ces langues. Le Kiswahili est parlé au Burundi seulement dans les milieux urbains semi-évolués. Moins de 5% de la population burundaise parlent l'anglais ou le swahili<sup>152</sup>. Il est clair que cela peut créer des sentiments de frustration et d'exclusion au sein de la population burundaise qui ne maîtrise pas ces langues. Cela peut également occasionner un sentiment de dominance de la part du Kenya et de la Tanzanie sur les autres membres de la communauté.

Dans un entretien avec un commerçant de Ruvumera<sup>153</sup>, fait savoir que l'intégration du Burundi à la CAE ouvre beaucoup de portes aux commerçants Burundais. Pour lui, l'avantage d'entrer dans la CAE pour le Burundi est le renforcement des relations bilatérales. Ils profitent de la diminution des droits de douane. Nous payons des taxes et impôts à un montant raisonnable et cette collaboration ouvre également la porte au tourisme. Il relève certains défis ; il parle notamment de la difficulté de langue de communication, la volatilité des taux de change pour les monnaies. Pour lui, les tensions entre le Burundi et le Rwanda et ce dernier avec la RDC affectent fortement le commerce entre les trois pays.

### **III.3 Défis actuels du Burundi dans la CAE**

L'adhésion du Burundi à la CAE suscite des craintes du côté des experts, car elle pourrait révéler les fragilités économiques et politiques du pays. Il faut rappeler que le Burundi est un pays peu industrialisé, peu bancarisé et son économie est extravertie. Le Burundi souffre d'un déficit d'infrastructures (énergie, routes, industries, ports, etc.) Son agriculture est une agriculture de subsistance qui n'est pas orientée vers le marché. Pour l'instant, il n'y a aucune mine en production à grande échelle malgré quelques découvertes intéressantes. Deux produits (le café et le thé) étant plus de 70% des exportations, les autres exportations étant les boissons et le sucre. Les importations par contre sont plus diversifiées. Le risque de voir le pays devenir

---

<sup>152</sup> Mazunya M., *Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone du Burundi*, Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient. 2011/3, n°103

<sup>153</sup> Entretien avec un commerçant Burundais de Ruvumera sur les avantages et les entraves à l'intégration du Burundi dans la CAE (le 15 janvier 2024).

un véritable entonnoir ou un marché d'écoulement pour les produits de ses voisins est donc réel.

Les économies d'Afrique de l'Est opèrent une transition progressive de l'agriculture vers les services<sup>154</sup>, celle du Burundi reste dominée par le secteur agricole.

En plus du handicap commercial ou économique, le Burundi doit relever d'autres défis. Malgré les progrès réalisés dans tous les secteurs d'intégration, le Burundi fait toujours face à plusieurs difficultés, entre autres les problèmes nés de l'harmonisation des politiques ; la détermination politique inadéquate pour mettre en œuvre les décisions d'intégration ; l'inadéquation des infrastructures d'intégration physique ; les ressources humaines et financières inadéquates ; le manque d'appropriation des projets communautaires au niveau national. Cette situation peut s'expliquer par l'approche verticale utilisée en élaborant les divers programmes et politiques nationaux avec la faible participation du secteur privé et des organisations de la société civile. Les défis organisationnels s'expliquent par un manque de cohésion avec de nombreux partenaires de développement et un manque de personnel qualifié pour couvrir les dimensions de l'intégration.

D'autres défis sont liés au manque d'information, au revers de l'entrée tardive du Burundi dans la CAE avec la nécessité de demander de reconsidérer certains points du traité qui nécessitent une renégociation, aux difficultés de suppression des barrières non tarifaires, à la maîtrise de l'Anglais, aux conflits d'intérêts qui pourraient naître dans la communauté car les trois membres fondateurs ont des privilèges et avantages qu'ils ne veulent pas partager avec les autres comme la langue du travail, institutions et le mode de contribution qui est inéquitable, malgré le principe d'équité consacré par le traité, à la mobilisation des participations au financement de la CAE, aux éventuelles chutes de recettes et aux modalités de leur compensation ainsi qu'aux mesures de sauvegarde à renégocier.

*L'absence de vision stratégique doublée d'une faible coordination* est aussi un défi majeur. Au Burundi, il y a toujours plusieurs documents de planification avec la vision 2020-2025, Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, sans parler de la nouvelle vision du pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 qui manque d'harmonie et d'orientation au niveau de la planification selon certains observateurs. Il est rare que de tels programmes soient concrétisés dans notre pays. Il est d'habitude que les choses restent très

---

<sup>154</sup> BAD, Perspectives économiques en Afrique de l'Est 2020-Faire face à la pandémie du COVID-19, 2020, p. xi.

souvent sur papier. Selon l'activiste de la société civile Faustin NDIKUMANA, il y a toujours eu des visions mais le cadre opérationnel, la planification opérationnelle et sectorielle avec des indicateurs manquent<sup>155</sup>.

- ***Au niveau de l'union douanière***, le gouvernement du Burundi a créé l'OBR pour répondre aux prescrits du protocole de l'union douanière mais certains défis existent encore, nous notons la complexité et la lenteur des procédures dans le dédouanement des marchandises : les documents exigés pour le dédouanement ne sont pas facilement accessibles et le temps pour le dédouanement est très long avec de longues procédures, le problème de connexion internet au niveau de l'administration douanière, la persistance des barrières tarifaires et non tarifaires sur tous les circuits de déclaration et la lenteur dans le traitement des dossiers sont quelques-unes des barrières tarifaires et non tarifaires pour le Burundi. Le développement des infrastructures et logistiques pour faciliter la libre circulation des marchandises et le renforcement des capacités des administrations douanières pour lutter contre la fraude restent aussi des défis pour le Burundi.
- ***Au niveau du marché commun*** : les ambitions commerciales pour le Burundi ont souffert ces dernières années de conflits avec le Rwanda qui compromettent la libre circulation des personnes et des biens. Les pénuries récurrentes de devises, la forte marge entre les taux de change officiels et ceux informels et la timidité ou l'incapacité des investisseurs burundais pour conquérir le marché régional sont des défis majeurs. Le transport au Burundi est faiblement développé. Le réseau ferroviaire et les liaisons maritimes sont quasiment inexistantes au Burundi. Cette absence de ligne directrice de transport terrestre, ferroviaire et maritime génère des surcoûts et réduit inéluctablement la compétitivité en ce qui concerne les produits échangés. Le manque d'entretien et la vétusté des infrastructures électriques sont à l'origine de la mauvaise qualité des services et importantes pertes pour le pays. Le Burundi a aussi un PIB par habitant parmi les plus faibles de la région et les échanges commerciaux intra-CAE représentent une part plus faible du commerce total du Burundi par rapport aux autres pays membres. En plus, la population n'est pas assez sensibilisée sur les opportunités qu'elle peut bénéficier dans les pays voisins.

---

<sup>155</sup> <https://www.Iwacu-Burundi.org/bilan-diplomatico-economique-du-president-ndayishimiye-une-politique-d'ouverture-au-cœur-d'une-économie-délabrée/>. Consulté le 23 octobre 2023

*L'obstacle linguistique est un autre défi pour le Burundi* : le système francophone dans une communauté anglophone ne facilite pas les contacts entre les hommes d'affaires des pays membres de la communauté. La maîtrise de la langue anglaise est un défi énorme à toute la communauté burundaise. La manipulation des textes et des procédures de travail rédigées en anglais n'est pas facile. Il a été remarqué que certains délégués du Burundi aux séances de travail de la CAE ne maîtrisent ni la langue ni le contenu de certains points traités. Ce fait est particulièrement plus désavantageant pour le Burundi que la séance de travail concerne les négociations. Le Burundi est en arrière par rapport aux autres pays de la CAE, ses intérêts ou problèmes doivent être défendus par des Burundais connaisseurs du métier<sup>156</sup>. Le Burundi n'a pas toujours été en mesure de participer activement aux institutions et processus décisionnels de la CAE, cela a réduit son influence dans la définition des priorités et des politiques de l'organisation sous-régionale. Au niveau des fonctionnaires qui travaillent au sein des organes et institutions de la CAE, les postes techniques dans la CAE sont moins occupés par les burundais. Il faut enfin signaler la lourdeur de la bureaucratie, la persistance de la corruption dans les administrations et un climat des affaires encore défavorable au Burundi.

- ***Au niveau de l'union monétaire et de la fédération politique*** : la capacité de mise en œuvre des accords et protocoles est considérée comme faible pour le Burundi, en raison du manque de connaissances et de la faible mobilisation des parties prenantes au niveau des questions régionales. Face aux critères de convergence (l'inflation, la dette publique, le déficit public, la stabilité du taux de change et le taux d'intérêt) le Burundi garde une position largement défavorable par rapport aux autres pays dans la CAE. Le manque de ressources et d'informations est également perçu comme un frein important à l'intégration du Burundi dans la CAE. Le secteur privé est peu développée par rapport à ceux de la communauté et la mise à l'écart de ce dernier et de la société civile dans les activités d'intégration constitue un grand défi pour le Burundi.

La fédération politique est un défi pour le Burundi. Comme tous les Etats (puissants comme faibles) sont jaloux de leur souveraineté et cherchent à tout prix à exercer le pouvoir sans partage dans la limite des frontières de leurs territoires, le Burundi craint aussi de perdre sa souveraineté. De ce fait, la volonté politique est infaisable. Les institutions et l'administration publique burundaise manquent souvent de moyens, de capacités et expertises pour mettre en

---

<sup>156</sup> Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East african community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.44

œuvre efficacement les décisions et politiques communes de la communauté. On note parfois un manque d'engagement et de volonté politique ferme des dirigeants burundais pour s'approprier pleinement les objectifs de la CAE et en faire une priorité nationale. La faiblesse de la vision communautaire est aussi illustrée par les retards et le non-versement des contributions par le Burundi.

Le Burundi est également membre de plusieurs groupements régionaux, ce qui pose également de multiples problèmes de compatibilité d'objectifs et de programmes d'effectivité et de gaspillage de ressources aussi bien humaines que financières. Le maigre budget de l'Etat burundais ne lui donne pas assez de souplesse pour s'acquitter de ses contributions. Ces dernières années, le Burundi a accusé des retards pour l'impôt cotisations dans la CAE, déjà pour les années fiscales 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 aussi<sup>157</sup>. Pour l'année fiscale 2023-2024, les arriérés de contributions de la République du Burundi aux organes et institutions de la CAE s'élèvent à une somme de plus 21 millions USD (Budget principale de la CAE : 13.682.311USD ; CASSOA : 548.854USD ; LVFO : 1.207.471USD ; IUCEA : 6.571.908USD)<sup>158</sup>. Si ces arriérés demeurent impayés, il y a beaucoup d'activités de la communauté qui ne sont pas réalisées alors qu'elles étaient prévues, ralentissant ainsi le processus d'intégration régionale. Cela réduit aussi l'influence du Burundi dans les définitions des priorités et des politiques dans cette communauté régionale.

Ces défis nécessitent des efforts importants de la part du Burundi en termes d'alignement réglementaires, d'investissements dans les infrastructures et de renforcement des capacités institutionnelles. Un engagement fort des dirigeants politiques, du secteur privé et une implication de la société civile seront essentiels pour relever ces défis et permettra au Burundi de tirer pleinement parti des avantages offerts par la CAE.

#### **III.4. Les atouts du Burundi dans la CAE<sup>159</sup>.**

Nous venons, dans les paragraphes précédents, de décrire la situation du Burundi au niveau économique, politique et social qui régnait peu de temps avant l'intégration du Burundi

---

<sup>157</sup> EAC : Menacé d'expulsion, le Burundi promet d'apurer ses arriérés – IWACU ([iwacu-burundi.org](http://iwacu-burundi.org)). Consulté le 24 octobre 2023.

<sup>158</sup> 44<sup>ème</sup> rapport du conseil des ministres de la CAE, les données du ministère des affaires de la communauté est africaine n, de la jeunesse, des sports et de la culture.

<sup>159</sup> Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'est africain community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.76

dans la communauté d'Afrique de l'Est. Il est clair que le Burundi avait d'énormes lacunes. Les Burundais espéraient dès lors profiter des opportunités qui s'offriraient à eux avec l'entrée dans la Communauté. En effet, grâce à la coopération entre les Etats-membres de la CAE, les objectifs visés par l'organisation étaient l'amélioration de la situation dans des domaines tels que la politique, l'économie, les affaires sociales et culturelles, l'éducation, la sécurité, etc. dans les pays de la Communauté. Le Burundi pourra tirer profit des programmes conjoints de développement de la Communauté, mais également de l'harmonisation politique, économique et sociale ainsi que de la réduction des coûts de transaction.

Au niveau économique, les prix à la consommation pourraient baisser grâce à la mise en place de l'Union douanière et du marché commun. Le secteur privé ainsi que les entrepreneurs burundais pourraient apprendre des autres membres de la communauté grâce à leurs échanges. Le retrait des taxes sur les produits provenant de la communauté pourrait également avoir un impact positif sur la réduction des coûts à la consommation. Concernant le politique et le socio-culturel, les Burundais s'attendaient à une amélioration de l'éducation, l'emploi, la santé ou encore la stabilité politique du pays. Une autre opportunité non la moindre est la prise de fonction du Président Burundais en tant que président de la CAE, de nombreux observateurs estiment que le français devrait enfin avoir sa place en tant que langue officielle de la CAE. Il est aussi une démonstration du retour du Burundi sur la scène internationale après plusieurs années sous le coup des sanctions et l'isolement diplomatique du surtout à la crise de 2015.

De sa part, Stephan Karingi affirme que « le commerce, la circulation économiques des personnes et des services, les infrastructures, la gouvernance, la paix et la sécurité sont les principaux piliers de l'intégration régionale »<sup>160</sup>. Il est possible pour le Burundi de tirer bénéfice de ce processus d'intégration mais sans la sécurité et les infrastructures adéquates, cette intégration à la CAE risque d'être inefficace. Le développement des infrastructures est l'un des aspects les plus importants qui favorisent l'intégration régionale. Pour le Burundi dans le cadre de la CAE, il y a des projets déjà réalisés et d'autres en cours<sup>161</sup>, on peut citer entre

---

<sup>160</sup> Njuguna Karingi S., *L'Afrique reste à la traîne dans le commerce au sein du continent*, Allocution faite à Addis-Abeba le 17 mars 2021, disponible sur : <https://www.uneca.org/fr/stories/com2021-1%E2%80%99afrique-reste-%C3%A0-la-tra%C3%A9ne-dans-le-commerce-au-sein-du-continent>. Consulté le 12 octobre 2023.

<sup>161</sup> Ministère de la communauté Est Africaine, de la jeunesse, des sports et de la culture : secteurs des infrastructures.

autres le projet hydroélectrique des chutes Rusumo (entre le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie) ; route Kabingo-Kasulu-Manyovu / Rumonge-Gitaza ; Route Chalinze-Murogoro-Dodoma (357km) / Bugarama-Makebuko (88km) et Route Mabanda-Kibondo (45km) / Rusengo-Gisuru (37km) qui sont en cours de construction entre le Burundi et la Tanzanie . La route Bugarama-Kayanza-Muyinga-Kobero (190km) / Kabanga-Nyakasanza ( Burundi-Tanzanie) et la routes Ngozi-Kanyaru bas (30km) / Kanyaru bas-Nyaruteja-Kibirizi-Nyamiyaga (Rwanda-Burundi) les deux projets sont sur la liste d'attente du NEPAD et le chemin de fer en perspective au Burundi ligne Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura / Uvira-Kindu composée de trois sections : Etudes de faisabilités déjà validée au niveau technique pour la première section, les termes de référence sont déjà élaborés pour le recrutement d'un consultant qui va faire l'étude de faisabilité pour la deuxième section et le mémorandum d'entente entre la RDC et le Burundi a été signé pour la troisième section.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

Ce chapitre nous a permis aussi de dresser un tableau de la situation du Burundi avant et après son intégration dans la CAE. Le Burundi a adhéré à la CAE en juillet 2007 en espérant tirer profit des opportunités pouvant améliorer la situation économique, sociale et politique du pays. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le Burundi était le mauvais élève de la CAE, notamment à cause de la situation sécuritaire, l'absence de vision stratégique, les problèmes de mauvaise gouvernance, la corruption, des infrastructures et un secteur privé peu développés, les ressources humaines et financières inadéquates, etc. Force est de constater que malgré de nombreux atouts (histoire, géographie, religion et culture commune) et malgré toute une « phraséologie » de l'Union, de la fraternité et du destin commun, restent marqués par toutes sortes de rivalités politiques et idéologiques. Les problèmes politiques ont constitué de leur part une autre « très importante » entrave à l'intégration dans la CAE. Les pays de la CAE pratiquent des régimes politiques de dictature qui ont offert peu d'ouverture à l'exercice de la liberté démocratique. Des nombreux conflits internes et externes : implication de certains Etats dans les troubles déstabilisant d'autres Etats constitue un grand défi pour la communauté. La contribution des états membres reste aussi un défi majeur pour l'intégration régionale de la CAE.

Le Burundi avait et a toujours d'énormes potentialités. L'entrée dans la Communauté d'Afrique de l'Est donnait l'espoir aux Burundais que les choses allaient s'améliorer. En effet, ils espéraient voir des avancées au niveau économique, politique et socioculturel.

### **CHAP III : ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET BILAN**

Notre troisième et dernier chapitre est consacré à l'analyse des enjeux de l'intégration du Burundi au regard de la CAE. Nous allons tenter de comprendre les impacts qu'a eus l'intégration du Burundi dans la communauté dans les différents secteurs tels que l'économie, politique et socioculturel, seize ans après l'intégration du pays à la communauté et leurs causes. Ces impacts peuvent être positifs ou négatifs.

Finalement, nous concluons en répondant à notre question de recherche, à savoir : *«pourquoi, malgré plus de quinze ans d'intégration du Burundi à la CAE, le niveau d'effectivité des enjeux socio-politiques et économiques reste relativement faible en particulier pour le Burundi ?»* Nous tenons à préciser qu'il n'y a pas des chiffres concernant la RDC et la Somalie puisqu'ils n'ont rejoint la CAE que récemment (2022 et 2023 respectivement).

#### **Section I. Situation socio –politique et économique du Burundi après seize ans d'adhésion à la communauté d'Afrique de l'Est.**

Lorsqu'un pays adhère à une communauté régionale, c'est pour améliorer sa situation économique grâce aux exportations, politique et sécuritaire, et sociale grâce à la réduction du chômage, la santé, l'éducation, etc. Il y a également parfois, l'amélioration des infrastructures dans le cadre des projets ambitieux sous régionaux. En dépit de plusieurs obstacles et de multiples crises, la CAE est souvent considérée comme une communauté la mieux intégrée du continent compte tenu de ses avancées positives. Les élargissements successifs et les demandes d'adhésion répétées constituent sans doute l'illustration parfaite de cette attirance ininterrompue qu'exerce la communauté sur ses voisins. Seize ans après son adhésion à la communauté, le Burundi rencontre encore plusieurs obstacles et le bilan sur le niveau d'effectivité de certains enjeux demeure très faible par rapport aux autres états membres. L'économie Burundaise est la plus petite des huit membres de la CAE. Son revenu par habitant est le plus bas et nombre de ses indicateurs sociaux sont moins favorable que ceux des autres membres. Le Burundi dispose d'importantes ressources minières, dont l'exploitation a toutefois été bloquée pendant plusieurs années du fait de la guerre civile et les ressources financiers insuffisantes. Les incertitudes concernant les perspectives de promotion de ces ressources ont été aggravées par l'absence d'infrastructures adéquates pour l'électricité et les transports. L'environnement commercial du Burundi constitue dans une certaine mesure un obstacle à l'investissement privé (un manque de financement, le système judiciaire et fiscalité, les douanes

et la réglementation commerciale, etc.) Ces facteurs aggravés par la crise que le pays a connue en 2015 n'ont pas permis une exploitation optimale des potentialités disponibles à la CAE.

## **I.1. Bilan au niveau économique**

L'objectif de l'intégration régionale au niveau économique est de rendre la croissance durable et endogène grâce à la facilitation des échanges commerciaux, le transfert des technologies et de mouvements des capitaux, permettant de renforcer les capacités de production et la compétitivité, ainsi que la diversification de l'offre et de bien-être des consommateurs ; intégrer les politiques financières et monétaires pour favoriser un environnement économique stable. L'économie du Burundi, connaît des fortes contraintes telles que son enclavement, la petite taille de son marché, une pauvreté élevée et généralisée, un faible capital humain, sa dépendance aux cours internationaux des matières premières, et à l'aide internationale, la guerre civile, etc.

### **I.1.1 .Le produit intérieur brut**

Le **PIB** (produit intérieur brut) est un agrégat essentiel qui permet de mesurer l'activité économique d'un pays. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées\* réalisées par les agents économiques à l'intérieur d'un territoire, y compris les entreprises étrangères installées dans ce pays. Les importations ne sont pas prises en compte dans le PIB. Le PIB est donc la richesse créée par les activités de production sur un territoire précis. D'ailleurs, cet indicateur économique est souvent utilisé pour comparer la richesse entre différents pays »<sup>162</sup>.

Le PIB du Burundi a fortement baissé, surtout au moment des crises. Il faudra attendre la fin de la guerre civile, en 2004 pour voir les statistiques remonter. Mais le Burundi reste loin derrière les autres pays de la CAE. En effet, le taux de croissance du PIB reste faible. La crise, qu'a traversée le pays depuis 2015, a particulièrement affecté la croissance économique avec une réduction des investissements et un taux de croissance négatif en 2015 et 2016. Bien que, depuis peu, l'économie se redresse lentement, la reprise est fragile et reste exposée à de nombreux défis<sup>163</sup>. La demande intérieure pour les biens et les services s'est effondrée dans un contexte de forte insécurité : le PIB réel a diminué de 3,9 % en 2015 et de 0,6 % en 2016, et ne

<sup>162</sup> <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/pib-produit-interieur-brut.html>. Consultée le 4 novembre 2023.

<sup>163</sup> Base de données de la BM; BAD, OCDE, PNUD, African Economic Outlook, 2017 et BM- Vue d'ensemble Burundi (2020).

s'est mis à rebondir qu'en 2017. Le déficit budgétaire est resté problématique, s'élevant à plus de 5 % du PIB en 2016, exerçant une véritable pression sur le franc burundais. Les tendances météorologiques aux effets néfastes ont affecté les cultures, l'approvisionnement énergétique et le niveau de vie de la population. **La croissance économique du Burundi reste faible et soumise à des chocs.** En dépit de la croissance du PIB observe sur le tableau ci-dessous depuis 2016, le Burundi était toujours en bas de l'échelle par rapport aux autres pays de la CAE.

Tableau 1 : Croissance du PIB dans les pays partenaires de l'EAC(en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Burundi	<b>3,8</b>	<b>5,3</b>	<b>4,5</b>	<b>0,3</b>	<b>3,1</b>	<b>1,8</b>
Kenya	4,9	6,3	5,4	-0,1	7,2	4,8
Ouganda	5,0	6,0	8,0	-2,1	5,1	4,6
Rwanda	6,1	8,6	9,4	-0,2	10,2	8,2
Tanzanie	6,8	7,0	7,0	1,0	4,9	4,6
Soudan du sud	Nd	-5,9	0,9	-6,6	5,3	2,9
RDC	3,7	5,8	4,3	1,7	6,2	8,9
Somalie	2,3	7,5	7,4	2,4	4,0	4,7

*Source: Rapport annuel de la Banque de la république du Burundi/ Exercice 2021 et la Banque mondiale.*

Concernant le PIB par habitant en USD, le Burundi est très loin derrière les autres membres de la CAE. Ici, nous avons décidé d'inclure la RDC et la Somalie, qui n'ont rejoint la CAE qu'en 2022 et 2023 respectivement et déjà nous constatons que ses PIB par habitant sont beaucoup plus élevés que celui du Burundi.

**Tableau 2 : PIB par habitant en USD dans les pays de l'EAC**

Pays partenaires	2022 (Année)
Burundi	<b>238,4</b>
Rwanda	966,3
Soudan du Sud	-
Kenya	2099,3
Tanzanie	1192,4
Ouganda	964,2
RDC	586,5

*Source : Rapport de la Banque mondiale 2022*

Le Burundi présente la moyenne de PIB par tête la plus faible comparativement aux autres pays de la CAE. La crise sociopolitique de 2015 a creusé le déficit budgétaire et a entraîné un recours excessif à l'endettement intérieur, tandis que le gel de l'aide publique au développement a affecté les dépenses sociales. L'économie burundaise est fragile et fortement dépendante de l'aide extérieure, limitant sa capacité à tirer pleinement parti des avantages de l'intégration.

Selon le groupe de la Banque africaine de développement : « le déficit budgétaire du Burundi est passé à 5.1% du PIB en 2022 contre 2.9% en 2021. La dette publique a légèrement diminué en 2022 atteignant 66.4% du PIB contre 66.6% en 2021, mais le risque de surendettement reste élevé. Le renchérissement des coûts des importations des produits pétroliers, d'engrais et de produits alimentaires, a aggravé l'inflation et le déficit commercial. Le taux d'inflation a plus que doublé entre 2021 et 2022 passant de 8.4% à 18.7%. Le déficit de la balance commerciale a augmenté de 28% du PIB en 2021 à 28.7% du PIB en 2022, et déficit du compte courant de 11% du PIB en 2021 à 13.4% du PIB en 2022. L'aggravation du déficit extérieure a accentué la pénurie de devises, entraînant une dépréciation de 2.9% du franc Burundais par rapport au dollar américain, entre fin août 2021 et août 2022. Les réserves étaient estimées à 1.7 mois d'importations à fin août 2022, contre 3.1 mois un an plus tôt. Le secteur financier a été résilient, les prêts non performants diminuant de 3.2% entre août 2021 et août 2022 »<sup>164</sup>. Cette détérioration de la balance commerciale est expliquée par une hausse plus

<sup>164</sup> Perspectives économiques au Burundi/ Banque africaine de développement- Faire la différence (afdb.org). Disponible sur : <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic->



Au Burundi malgré les mesures prises pour développer les affaires comme la réduction de délais pour créer une entreprise, le secteur privé ne s'améliore pas <sup>165</sup>(par rapport aux autres pays de la région). Pour augmenter le niveau du secteur privé, il faut que les investisseurs viennent investir dans le pays. L'investissement tant public que privé est le moteur de la croissance économique et ses impacts sont d'autant plus importants que la gouvernance est bonne.

Au cours de l'année 2021-2022, l'Agence de Développement du Burundi (ADB) a validé 50 projets d'investisseurs<sup>166</sup>. Parmi ceux-ci, seuls 6 projets, soit 12 % étaient issus des Investissements Directs Etrangers (IDE). En réalité, ils ont connu une chute libre depuis les années 2010. Les IDE sont passés de 47 millions USD en 2014 à 7 millions USD en 2015, selon une étude du bureau sous régional de la Commission Economique pour l'Afrique de l'Est (CEA). Ils ont continué à chuter jusqu'à 1 million de USD en 2019 avant de connaître une légère hausse jusqu'à 10 millions USD en 2021 et 13 millions de USD en 2022, selon les rapports sur l'investissement dans le monde de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). La stabilité d'un pays est un élément qui peut pousser les investisseurs à avoir plus de confiance et par conséquent, à investir.

Les entreprises étrangères présentes au Burundi se sont installées avant le début de la crise de 1990 sauf dans le secteur des télécommunications. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les entreprises sont réticentes à l'idée de s'installer au Burundi :

Tout d'abord, le cadre politique burundais reste fragile et instable. L'instabilité politique qui a prévalu ces dernières années n'encourage pas les investissements étrangers de venir au Burundi. Par exemple, la crise politique de 2015 a eu des impacts négatifs sur les affaires. La consolidation de la paix et de la sécurité, et le renforcement du processus démocratique sont essentiels pour attirer les IDE afin de stimuler la croissance et réduire la pauvreté.

Ensuite, il y a un manque criant d'infrastructures adéquates. Il n'existe pas de réseau ferroviaire, le routier est très limité et la voie lacustre est encore non exploitée. L'aéroport de Bujumbura est bien trop petit et le transport aérien présente une vétusté dans les équipements

---

<sup>165</sup> PARCEM, *les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015 p.15.

<sup>166</sup> Données de l'Agence pour le Développement du Burundi (entretien avec le directeur en charge des exportations et importations)

en plus du manque d'entrepôts dans la capitale. Les liaisons internationales actuelles coûtant trop cher pour le transport pour les investisseurs étrangers et le Burundi étant un pays enclavé, il faut absolument des infrastructures de transport pour acheminer les marchandises.

Enfin, en dépit de ses abondantes ressources énergétiques, le Burundi fait face à un déficit énergétique, ce qui limite la capacité de production. Le contexte macroéconomique du pays comme la pénurie de devises et la dépréciation continue du FBU ne donne pas aussi de confiance aux investisseurs étrangers. Le coût élevé des services publics, les politiques commerciales ambiguës, la corruption, la main-d'œuvre peu qualifiée, le programme de privatisation limité sont d'autres défis qui empêchent le flux des IDE au Burundi, selon la Banque Africaine de Développement. L'investissement étranger direct a besoin de structure et de capacité nationale solide pour être un catalyseur de la compétitivité.

### **I.1.3. Les exportations et les importations**

Le Burundi affiche un déficit commercial chronique dans sa position extérieure. La crise née depuis Avril de l'année 2015 a eu des conséquences sensibles sur les exportations et les importations entre le Burundi et les pays de la région et du monde. En 2022, on constate une hausse plus importante des importations (515. 900,8 contre 461.175,1MBF à la même période de 2021) par rapport à celle des exportations (107.747,6 contre 66.215,7MBF à la même période de 2021). Ces dernières, de plus, reposent presque uniquement sur le café et le thé. Le ratio exportations/PIB est demeuré modeste au fil des ans, montrant que le Burundi n'a pas su impulser une croissance tirée par les exportations, contrairement à d'autres pays africains. Les exportations du Burundi vont à l'extérieur des pays membres de la communauté d'Afrique de l'Est. Le commerce transfrontalier entre le Rwanda et le Burundi continue mais l'afflux d'importateurs et d'exportateurs a diminué entre les deux pays.

**Tableau 4 : Exportations du Burundi vers la CAE (en millions de BIF)**

Pays	T2 2020		T2 2019		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Kenya	175,9	5,8	171,6	3,2	2,5
Ouganda	67,1	2,2	3267,0	61,0	-97,9
Rwanda	0,4	0,0	1050,7	19,6	-100,0
Tanzanie	2800,4	92,0	863,6	16,1	224,3
Total CAE	3043,8	<b>11,8</b>	5353,0	<b>5,9</b>	-43,1
Reste du monde	22648,7	<b>88,2</b>	85573,4	<b>94,1</b>	-71,7

**Source :** OBR, statistiques du commerce extérieur des marchandises du Burundi : 2ème trimestre 2020

Comparativement à la même période de 2019, les exportations vers cette Communauté ont diminué de 43,1% passant de 5 353,0 millions BIF à 3 043,8 millions de BIF représentant 11,8% de la valeur totale des exportations<sup>167</sup>. La Tanzanie vient en tête avec 92,0% et le Rwanda en dernière position. Cette diminution pourrait dépendre de la pandémie de COVID-19 qui a ralenti l'activité économique et en raison des mauvaises relations entre le Burundi et le Rwanda qui a commencé avec la crise de 2015, les Burundais ne sont pas autorisés depuis juillet 2017 à écouler leur production sur le marché rwandais. Or, l'union douanière suppose notamment la facilitation dans les procédures d'importation et d'exportation. Les secteurs d'exportation n'ont pas eu le soutien nécessaire de la part du gouvernement, ou bien les cadres institutionnels adéquats pour leur développement.

<sup>167</sup> OBR, statistiques du commerce extérieur des marchandises du Burundi : 2ème trimestre

**Tableau 5 : Importations des biens provenant de la CAE**

Pays	T2 2020		T2 2019		Variation en %
	Valeur	%	Valeur	%	
Kenya	19637,2	31,2	21911,7	37,42	-10,4
Ouganda	19850,6	31,6	12818,3	21,89	54,9
Rwanda	533,1	0,8	3503,5	5,98	-84,8
Tanzanie	22859,8	36,4	20324,5	34,71	12,5
Total CAE	62880,8	<b>15,1</b>	58557,9	<b>15,89</b>	7,4
Reste du monde	353865,9	<b>84,9</b>	309937,4	<b>84,11</b>	14,2

**Source :** OBR, statistiques du commerce extérieur des marchandises du Burundi : 2ème trimestre 2020

Comme le montre le Tableau ci-haut, 15,1 % seulement des importations du Burundi proviennent de la CAE. Les importations en provenance de la CAE, au cours du second trimestre 2020 s'élèvent à 62 880,8 millions de BIF contre 58 557,9 millions de BIF pour la même période de 2019, soit une augmentation de 7,4%. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 36,4% et la dernière position est occupée par le Rwanda avec 0,8%.

Situation similaire pour le troisième trimestre 2021, les exportations s'élevaient à 3 468,6 millions de BIF, soit 8.1% de la valeur totale des exportations contre 124 145,4 millions de BIF des importations, soit 22,8% de la valeur totale des importations. Les importations du Burundi à partir des pays de l'EAC ont été toujours supérieures aux exportations vers les pays de cette communauté, selon les données de l'Office burundais des recettes. On peut donc constater que le Burundi profite moins le marché de la communauté d'Afrique de l'Est.

## **I.2. Bilan au niveau social et le développement humain**

Plusieurs indicateurs déterminent la vie d'une population sur le plan social. Ces indicateurs peuvent être, la démographie, l'éducation, la santé, la culture, le logement, l'emploi et le sanitaire. Nous allons seulement en évoquer trois qui nous semblent essentiels à savoir ; l'éducation, l'emploi ainsi que la santé.

### ***a. Education***

Ces dernières années, d'énormes investissements ont été effectués par les pays membres de l'EAC dans l'éducation. Il s'agit d'un secteur important, puisqu'il est déterminant dans le développement et la création de la croissance. En ce qui concerne le Burundi, il y a encore plusieurs obstacles sur le chemin pour arriver à une éducation digne de ce nom. Parmi ces obstacles, il y a la qualité des locaux et le nombre d'enseignants sont insuffisants, le coût de la scolarité reste assez élevé, bien que l'on ait annoncé certaines gratuités, etc.<sup>168</sup>. Le Burundi a fait des progrès significatifs en termes de qualité et d'accès à l'éducation malgré les obstacles cités plus haut. Depuis l'introduction de la gratuite au niveau de l'enseignement primaire en 2005, le Taux Brut de Scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté atteignant 118.5 % au cours de l'année scolaire 2021/2022 sans variation significative entre les provinces, le sexe ou le niveau de revenu contre 80.7% en 2007(année d'adhésion à la CAE). Alors que les indicateurs d'accès à l'enseignement ont fortement progressé, les indicateurs de rendement et de qualité restent faibles. Le taux d'alphabétisation du Burundi a certes augmenté mais il reste les plus bas de la communauté. Les efforts de renforcement de la qualité de l'enseignement formel sont visibles, notamment à travers l'insertion des lauréats des écoles d'excellence dans l'enseignement supérieure et l'organisation des Etats généraux de l'éducation en 2022. La scolarisation est marquée par l'accès massif au premier cycle (1ere et 2eme), mais le niveau d'achèvement des trois premiers cycles est en diminution, 55,8% en 2019-2020 contre 57,3% en 2018-2019<sup>169</sup>. Cette situation indique une faible rétention du système éducatif.

### ***b. Emploi***

Dans l'article 104 du traité de la CAE, les États se sont engagés à coopérer pour renforcer le partenariat social entre les gouvernements, les employés et les employeurs afin d'accroître la productivité de la main-d'œuvre grâce à une production efficace. Dans tous les pays membres de la CAE, nous constatons aujourd'hui que la majorité de la population travaille dans le secteur privé comme en Tanzanie où 96,8% des travailleurs sont dans le secteur privé tandis que seulement 3.2% se trouvent dans le secteur public. Le Burundi et le Kenya étaient en 2014 les derniers parmi tous les membres avec un peu plus de 70% de la population qui

---

<sup>168</sup> PARCEM, *Les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015, p 15

<sup>169</sup> <https://www.unicef.org/esa/media/1076/file/UNICEF-Burundi-2020-2021-Education-budget-Brief-FR.Pdf>

travaille dans le privé alors<sup>170</sup>. Pour le PARCEM, une ONG burundaise elle explique la situation par le fait que, le Burundi n'a pas d'appropriation nationale de la stratégie d'intégration avec les réformes nécessaires afin de favoriser l'intégration. Il y a un manque de soutien en ce qui concerne le secteur privé alors que ce dernier doit être le cœur de l'intégration économique. Certaines entreprises burundaises qui auraient pu tirer profit de cette adhésion ne l'ont pas fait à l'exemple de la SOSUMO qui n'arrive pas à satisfaire les besoins des Burundais et à entrer sur le marché de la CAE qui a une population de 130 millions d'habitants. Le secteur privé burundais s'est beaucoup amélioré et l'ADB (ex API) a beaucoup participé à cette amélioration depuis sa création depuis 2009. Le Burundi est confronté à un fort taux de chômage, surtout celui des jeunes, notamment car il n'y a pas de réelles politiques mises en place pour favoriser la création d'emplois. En effet, le secteur privé burundais est encore embryonnaire et crée très peu ou pas d'emplois. L'offre n'est donc pas très grande. De plus, du point de vue de la demande, les personnes ne sont pas assez qualifiées pour les besoins du marché du travail. Les jeunes choisissent de travailler en tant que salariés et non comme indépendants car il y a beaucoup de difficultés qui empêchent la création d'une entreprise<sup>171</sup>. Les postes techniques dans la CAE sont moins occupés par le Burundais.

**Tableau 6 : Répartition du personnel aux Bureaux du Secrétariat Général de l'EAC par Pays, selon le sexe**

Pays partenaires	2019			2020		
	M	F	Total	M	F	Total
Burundi	9	1	10	9	1	10
Kenya	14	6	20	14	6	20
Rwanda	10	3	13	10	3	13
Ouganda	15	3	18	15	3	18
Tanzanie	14	4	18	14	4	18
Soudan du Sud	1	0	1	1	0	1

*Source : Annuaire statistique des ministères des affaires de la communauté Est Africaine, de la jeunesse, des sports et de la culture : « secteurs des affaires de la communauté Est africaine ». Edition 2020*

<sup>170</sup> Bumwe E., « *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)* ». Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018.

<sup>171</sup> Mbonitegeka J.I., Niyokwizigira E., « *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives* », Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismail, 2015.

D'après cet annuaire statistique édition 2020, le personnel burundais aux institutions de la CAE était **cinq** personnes seulement dans toutes les institutions.

Selon l'Analyste des politiques internationales Père Désire YAMUREMYE, la peur du risque par rapport à d'autres pays de la CAE et la non maîtrise de la langue anglaise qui est devenue une langue incontournable si on veut entrer en compétition avec les autres peuples sont à l'origine de la sous occupation des postes techniques pour les Burundais. L'entrée tardive du Burundi au sein de la communauté est aussi citée comme l'une des causes de ce phénomène.

D'une façon générale, la dynamique économique du pays n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois, et le chômage qui en découle reste un problème préoccupant qui touche davantage les jeunes Burundais.

### ***C. Santé***

Dans le domaine de la santé, la construction et l'équipement de nouvelles infrastructures, la formation du personnel, la décentralisation des services notamment avec la mise en place des districts sanitaires, la gratuité de certains médicaments (contre la malaria et le VIH) et des soins médicaux aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans ont permis de réaliser des progrès importants sur les plans de l'accessibilité et de la qualité des services au Burundi. Cependant, malgré les avancées du Burundi, ce pays doit faire face à un problème majeur, celui de la malnutrition. C'est un problème auquel toute la sous-région est confrontée. Au sein de l'EAC, voici les chiffres :

**Tableau 7 : Etat de malnutrition au sein de l'EAC en 2012**

Pays	Taux en %
Burundi	<b>73,04</b>
Rwanda	28,09
Kenya	30,4
Tanzanie	38,8
Ouganda	34,0

Source : E. Bumwe, « *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de la East African Community (EAC)* ».Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018.

Le Burundi est celui qui est le plus touché par le phénomène, malgré les efforts du ministère de la santé et ses partenaires multilatérales. Cela est probablement dû à la hausse généralisée des prix des produits de première nécessité (des denrées alimentaires) y compris les

médicaments ce qui fragilise encore une fois les ménages. Ces derniers constituent la première unité de production au Burundi avec une économie dépendante de l'agriculture.

#### ***d. Développement humain***

Depuis 2015, la crise sociopolitique a provoqué un ralentissement de l'activité économique et une détérioration des conditions de vie des populations. L'indice du développement humain publié chaque année par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indique que le Burundi est faiblement développé au niveau humain et qu'il affiche d'importants manquements dans la réalisation des droits économiques et sociaux qui affectent le niveau et la qualité de vie des Burundais. De plus, son évolution à cet égard tend plutôt vers la négative depuis 2015<sup>172</sup>.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rang sur 189 pays	180	180	181	184	184	185
Score	0,438	0,437	0,438	0,434	0,431	0,433

Source : Indice du développement humain de 2014 à 2019 du PNUD

Selon la Banque mondiale, en 2019, 83,4% de la population vivait sous le seuil de pauvreté, avec un revenu annuel par habitant particulièrement bas de 260 dollars (contre 520 en RDC et 1080 en Tanzanie)<sup>173</sup>. Pour rappel, c'était 72,8% de la population qui vivait sous le seuil de pauvreté en 2013 et il est estimé que ce taux atteindra 87,4% de la population en 2023<sup>174</sup>. Malgré seize ans d'intégration dans la CAE le Burundi reste le pays le plus pauvre au monde, avec 87 % de la population vivant avec moins de 1,9 USD/jour selon la Banque mondiale et un PIB par habitant de 309,1 USD en 2022 selon le FMI, contre 274,0 USD en 2021. Le pays était aussi classé en 2022 au 187e rang sur 191 pays en termes de développement

<sup>172</sup> Conseil des droits de l'homme quarante-huitième session, 13 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021, point 4 de l'ordre du jour. *Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du conseil*. Conclusions détaillées de la commission d'enquête sur le Burundi. Pge54

<sup>173</sup> OCHA, Aperçu 2021, p. 14.

<sup>174</sup> Banque mondiale: sub-saharian. Africa Macro poverty outlook, <http://pubdocs.worldbank.org/en/720441492455091991/mpo-ssa.pdf>, p. 211.

humain. Cette situation est le résultat d'années de guerre civile et violences (1993-2005) et souligne l'importance de la crise socio-politique de 2015 qui a entraîné la suspension des programmes des bailleurs de fonds au bénéfice de certains secteurs sociaux, ainsi que de problèmes de gouvernance.

Le Burundi devrait promouvoir un esprit d'entreprise créateur de richesses et d'emplois, qui contribuerait donc à la réduction de la pauvreté, en incitant leurs entreprises à transformer localement les ressources naturelles et les matières premières qui sont encore aujourd'hui exportées à l'état brut.

### **I.3. Bilan au niveau politique et diplomatique**

L'objectif de l'intégration régionale au niveau politique est d'accroître les capacités de gouvernance et de stabilité politique pour la mise en œuvre des politiques nationales, et appuyer les négociations internationales notamment dans les négociations des États en tant que groupe. Les pays de la CAE comptent parmi les pays qui ont une mauvaise gouvernance caractérisée entre autre par la corruption et le non-respect de la loi<sup>175</sup>. Il est évident que la bonne gouvernance provient des institutions politiques de la qualité. L'indice de gouvernance en Afrique préparé par la *Fondation Mo Ibrahim* sur la base de dizaines de sources indépendantes donne un aperçu objectif et global de l'état de la gouvernance au Burundi et de son évolution vers la négative au cours des dix dernières années, principalement à partir de 2015<sup>176</sup>.

2010	2011	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2010-2019
40.5	41.0	42.1	41.9	41.8	38.1	37.2	37.2	36.4	36.9	-3 ,6

*Source : Indice de gouvernance du Burundi de 2010 à 2019 de la Fondation Mo Ibrahim*

En particulier, plusieurs analyses identifient l'inefficacité du secteur de la justice au Burundi comme étant « le facteur qui entretient un climat généralisé d'insécurité et de guerre plus ou moins ouverte, et qui en même temps favorise tous les autres maux tels que la corruption

<sup>175</sup> Niyongabo G., « *Mode de gouvernance et croissance économique au sein de l'East Africa Community* », Cahiers du CURDES n° 11, Aout 2010. Pp.6-28

<sup>176</sup> Conseil des droits de l'homme quarante-huitième session, 13 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021, point 4 de l'ordre du jour. *Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du conseil*. Conclusions détaillées de la commission d'enquête sur le Burundi. Pge54

et les malversations économiques et financières, les conflits fonciers, la criminalité et la criminalisation de l'État, l'iniquité dans les domaines de la santé, de l'éducation »<sup>177</sup>. Le système démocratique demeure également fragile notamment pendant les moments électoraux. Ce qui augmente le risque des crises socio-politiques qui, elles-mêmes impactent négativement et très significativement sur le développement économique et donc sur l'intégration régionale. Si les processus électoraux ont été renforcés, la crédibilité des institutions politiques et des résultats des élections est à renforcer.

*Sur le plan diplomatique*, il y a un an que le Burundi assure la présidence de la CAE, plusieurs fois le Burundi n'a pas voulu assumer cette présidence pour des raisons évidentes. Sur le plan interne, tout n'allait pas très bien et sur le plan international, les relations n'étaient pas au beau fixe. Au regard du contexte politico sécuritaire qui prévalait, mais aussi au regard du climat de relations avec les pays voisins de la CAE et d'autres partenaires internationaux, le Burundi avait décliné cette responsabilité en 2016. Le fait que le Burundi assure la présidence de la CAE, cela traduit donc l'amélioration de l'image du pays et l'amélioration des relations avec les pays de la région et du reste du monde après des années d'isolement depuis 2015.

Depuis 2020, le Burundi commence à changer et tente de revenir sur le devant de la scène, mais la volonté d'ouverture et de développement rencontre encore des multiples obstacles. Les relations avec le Rwanda s'étaient dégradées en 2015 mais ces dernières années, les deux voisins semblent bien résolus à s'engager sur la voie de l'apaisement en 2022. Ils ont entamé une tentative de rapprochement aussi spectaculaire que rapide. Mais les relations entre ces deux pays se sont détériorées encore après que le président burundais a renouvelé les accusations selon lesquelles le Rwanda finance et entraîne les rebelles du groupe RED-Tabara et que le Burundi a fermé ses frontières avec le Rwanda. Ces nouveaux événements viennent ruiner les tentatives de rapprochement, initiées à partir de 2021 par les deux pays limitrophes.

---

<sup>177</sup> Evaluation\_Burundi\_-\_Rapport\_final\_-\_Vol\_1\_PRINCIPAL\_cle04291c.pdf

#### **I.4. Bilan au niveau sécuritaire.**

Les crises politiques et les violences qui ont secoué le Burundi ces dernières années ont miné sa stabilité et sa crédibilité au sein de la CAE. Après vingt ans d'opération de maintien de la paix à l'intérieur de ses frontières, le Burundi est maintenant dans la situation inverse. En lieu et place d'être une menace pour la paix dans la région, le pays devient un faiseur de paix. Il est la nation Africaine la plus contributrice aux opérations de maintien de la paix sous mandat de l'UA et de l'ONU<sup>178</sup>. Ce qui fait aujourd'hui la réputation du pays. Le Burundi utilise ce statut comme un outil diplomatique efficace dans les relations avec les partenaires régionaux et internationaux. Le plus souvent, ce statut leur sert à neutraliser les pressions diplomatiques sur des enjeux de politique intérieure, à accroître leur autonomie à l'égard de leurs partenaires et des observateurs internationaux plus largement.

La capacité de l'armée et de la police à garantir la sécurité de tous les citoyens s'est fortement améliorée pendant ces dernières années. Cette amélioration de leur performance est due à la professionnalisation des forces de défense et de sécurité, mais aussi à d'autres facteurs internes et externes. Cette amélioration rencontre cependant des limites : la lutte pour le pouvoir ; impunité et immunité des hauts cadres ; corruption ; durcissement du pouvoir et perspective des élections ; chômage des jeunes et mobilisation politique violente des jeunes et retour des déplacés et réfugiés.

La transition vers la paix au Burundi reste aussi fragilisée par l'absence de transformation des causes structurelles du conflit burundais (pauvreté extrême, concentration extrême du pouvoir politique et économique). S'y ajoute l'émergence de risques croissants : tensions politiques internes accrues (crise du mandat de 2015), risque de contamination de l'instabilité régionale (les différends entre le Burundi et le Rwanda depuis la crise de 2015 et l'insécurité au Sud de la RDC) et imprévisibilité de l'attitude de certains bailleurs de fonds.

L'insécurité et l'instabilité politique constituent de sérieux obstacles à l'intégration efficace et plus profonde pour le Burundi et la région. Cependant, le Burundi participe aux

---

<sup>178</sup> Revillon J., « *la politique étrangère Burundaise : intégration régionale et maintien de la paix* ». Nairobi: IFRA, 2013, p.4

initiatives de défense et de sécurité régionale de la CAE, comme la force de défense Est-Africaine.

## **Section II : Discussions des résultats.**

Les principaux enjeux de l'intégration régionale du Burundi dans la CAE concernent les avantages économiques, le développement des infrastructures, les défis politiques, linguistiques et sécuritaires, l'harmonisation des politiques et réglementations, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles. La combinaison de facteurs politiques, économiques, infrastructurels et institutionnels explique les difficultés du Burundi à mieux s'intégrer et bénéficier pleinement des opportunités offertes par la CAE. A côté du passeport unique, la libre circulation des personnes et des biens, la taxe unique sur les importations et exportations, ajustement du début des années budgétaires, le régime sans visa des ressortissants des États membres et la zone de réseau unique (one network Area). Le Burundi a profité aussi du soutien au processus de paix et de réconciliation; renforcement des institutions et gouvernance, développement économique (infrastructures : routes et barrages, délocalisation des banques comme KCB, CRDB et DTB ainsi que l'institution d'assurance comme Jubile insurance) et Assistance humanitaire et développement social.

Le Burundi a encore beaucoup de défis à surmonter avant d'arriver au même niveau que les autres pays partenaires de la CAE.

**-Défis politiques et sécuritaires** : Les conflits politiques, l'instabilité interne, la mauvaise gestion et de manque de transparence dans les affaires publiques fragilisent la confiance des partenaires régionaux. Les tensions et conflits internes ont affaibli la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les réformes et les engagements liés à l'intégration régionale. La dégradation des relations diplomatiques au sein de la CAE constitue un autre défi majeur pour le Burundi car il a du mal à s'imposer comme un acteur régional influent en raison de ces tensions diplomatiques avec ses voisins comme le Rwanda.

**-Faible niveau de développement socio-économique** : la faible exportation et production, le manque d'infrastructures modernes et la faiblesse du secteur privé et de la société civile constituent des freins majeurs à l'intégration économique pour le Burundi. L'investissement étranger direct a besoin de structure et de capacité nationale solide pour être un catalyseur de la compétitivité. Notre constat est que le Burundi profite moins le marché de la communauté d'Afrique de l'Est.

**-Lourdeurs administratives et bureaucratie** : Les procédures complexes et la lenteur des réformes structurelles et du traitement des dossiers. Le manque de coordination entre les différents ministères et agences gouvernementales impliqués dans l'intégration régionale entrave la mise en œuvre cohérente et à l'efficacité des politiques régionales. Les défis organisationnels s'expliquent aussi par un manque de cohésion avec de nombreux partenaires de développement, les mécanismes de suivi inadéquats et le manque d'implication de la population et de la société civile dans le processus décisionnel.

**-Manque de ressources et de compétences** : Le Burundi manque de moyens financiers et humains pour mener à bien les réformes nécessaires à son intégration régionale et le peu qui existe est mal organisé. Nous avons constaté des compétences techniques limités, des barrières linguistiques et capacités administratives et institutionnelles faibles: Alors que la réussite de l'intégration régionale passe avant tout par les institutions de qualité. Le manque d'appropriation et de sensibilisation de la population sur les enjeux de l'intégration régionale limite son soutien.

**-Méfiance et réticences de la part des autres États membres** : qui sont liées principalement à son instabilité politique et sécuritaire, à ses divergences idéologiques et politiques avec certains États, à ses faiblesses économiques et institutionnelles, à sa réticence à céder une partie de sa souveraineté et à la méfiance historique avec certains voisins. Ce comportement crée une coopération à géométrie variable, menaçant ainsi l'unité et la cohésion de l'union des Etats membres. Tous ces éléments ont contribué et/ ou contribue beaucoup au faible niveau de l'effectivité des enjeux intégrateurs du Burundi dans la CAE par rapport aux autres pays partenaire de cette communauté.

Au terme de cette analyse sur l'évolution et les entraves des enjeux sociopolitiques et économiques au processus d'intégration du Burundi dans la CAE, nous avons constaté que malgré plus de seize ans d'intégration dans cette communauté, le Burundi reste marqué par des situations de fragilité découlant d'une histoire socio-politique dominée par des conflits. Le Burundi n'a pas toujours en mesure de participer activement aux institutions et processus décisionnels de la CAE ; cela a réduit son influence dans la définition des priorités et des politiques de l'organisation régionale. Compte tenu de nos résultats sur les entraves du Burundi à l'intégration régionale en particulier dans la CAE, grâce à la documentation écrite et à nos entretiens réalisés sur terrain qui révèlent un intérêt remarquable des témoignages oraux, qu'il faut bien évidemment poursuivre, pour une connaissance approfondie des dynamiques et des

enjeux de l'intégration du Burundi dans la CEA et grâce à l'utilisation combinée des conceptions économiques et des approches théoriques d'intégration politique qui nous a permis d'analyser les raisons de l'intégration du Burundi dans la CAE et les raisons du faible niveau d'effectivité de ses enjeux intégrateurs ; toutes les hypothèses ont été vérifiées et confirmées.

Dans l'ensemble, en dépit de ses multiples entraves l'intégration régionale reste une priorité économique et politique pour le Burundi. Le Burundi reste un membre engagé de la CAE, mais son niveau d'intégration demeure plus faible que celui des autres Etats membres de la communauté. Il devra continuer à renforcer son économie, sa gouvernance et sa stabilité politique, sa participation accrue aux institutions de la CAE et le développement des infrastructures et à normaliser les relations diplomatiques pour tirer davantage profit à la CAE.

#### **❖ Recommandations pour booster les intégrations régionales africaines.**

Tout d'abord, il faudrait que les différents acteurs des sociétés africaines travaillent en collaboration. Par acteurs, nous entendons ceux de la société civile, les partis politiques, le monde des entreprises, les forces syndicales, etc. pour que l'intégration régionale devienne un projet collectif. En effet, il est essentiel que des sentiments d'appartenance, de satisfaction ou communautaires naissent parmi toute la population afin d'avoir un soutien de sa part et pour que les transformations difficiles deviennent acceptables.

Ensuite, il est nécessaire qu'il y ait un renforcement du leadership car les processus d'intégration régionale se nourrissent très souvent d'une énergie politique très importante. Il faut également une détermination ainsi qu'une conviction profonde car le parcours d'une intégration régionale est long et semé d'embûches. Elle s'étend généralement sur plusieurs générations.

Troisièmement, les États pourraient revoir les organisations régionales auxquelles ils ont adhéré afin de voir s'ils ne devraient pas se retirer de certaines. Effectivement, il arrive souvent qu'un pays soit membre de deux ou trois organisations alors qu'il doit payer des cotisations dans chacune d'elle. Cela crée des retards dans les paiements car certains pays ont du mal à s'acquitter à temps des paiements demandés. Il arrive même très souvent que les États-membres ne paient pas, ce qui a des conséquences sur le fonctionnement des organisations régionales. Exemple : entre 2011-2012, le Burundi est le seul pays à ne pas payer totalement

sa contribution de 6 733 340 dollars dans l'EAC. Le Burundi rencontre également des difficultés de 2,9 millions de dollars manquent à sa cotisation pour l'année 2014-2015<sup>179</sup>.

Enfin, une intégration régionale complète ne peut avoir lieu si l'instabilité persiste sur le continent africain. Il est dès lors impératif que les gouvernements africains des pays qui connaissent des troubles se concertent pour éradiquer ou du moins diminuer l'insécurité grandissante. Nous remarquons donc que malgré les avancées que font les intégrations régionales en Afrique, beaucoup d'efforts doivent encore être fournis afin de renforcer leur efficacité.

---

<sup>179</sup> « EAC secretariat suspends key activities as coffers run dry », cité par Jérémy Révillon, (2015), un Afrique de l'Est ou des Afrique de l'Est ? L'intégration régionale à l'épreuve de la multiplicité, Dans Afrique contemporaine 2015/1 n-°253, p. 69 à 86 (consulté le 24 avril 2024)

## **CONCLUSION GENERALE.**

Notre analyse portant sur les enjeux socio-politiques et économiques de l'intégration régionale du Burundi s'est basée sur la CAE. La revue de la littérature nous a permis de constater qu'il y a une multiplicité des phénomènes régionaux et des divergences entre les chercheurs concernant l'explication de l'intégration régionale tant au niveau de leur création, leur développement et leur aboutissement. Il existe néanmoins, un consensus sur les critères du succès de l'intégration régionale. Toutefois, le concept d'intégration régionale semble le mieux approprié pour rendre compte des différents aspects de la formation des groupes régionaux. Parce qu'il englobe la volonté politique du rapprochement entre les états et les intérêts économiques. D'une manière générale, la création d'un espace régional offre aux pays membres des avantages aussi bien économiques que politiques. Elle peut aussi occasionner les coûts et les inconvénients. Ce qui nous a permis de conclure que la définition des objectifs économiques et politiques des états détermine leurs stratégies d'intégration.

L'observation des expériences en Afrique et dans le monde en général nous a permis de constater que les groupes régionaux représentent quelques points de ressemblance. L'une des raisons pour lesquelles les organisations régionales africaines ont obtenu des résultats médiocres est que les principaux intérêts représentés sont incompatibles avec les objectifs des dites organisations. Les décisions de création sont principalement basées sur les intérêts, et les vœux des dirigeants politiques des pays concernés<sup>180</sup>. De nombreux spécialistes ont fait observer que les organisations régionales africaines furent créées pour répondre aux besoins de l'état, pas ceux des citoyens ou de la société. Les pays de la CAE ont privilégié un processus d'intégration qui favorise une intégration institutionnelle au détriment d'une intégration physique ce qui fait que les chiffres globaux sur les échanges entre eux demeurent minimes. Force est de constater que malgré de nombreux atouts et malgré toute une « phraséologie » de l'Union, de la fraternité et du destin commun, les pays de la CAE restent marqués par toutes sortes de rivalités politiques et idéologiques. Les problèmes politiques ont constitué de leur part une « très importante » entrave à l'intégration dans la CAE. Des nombreux conflits internes et externes : implication de certains Etats dans les troubles déstabilisant d'autres Etats constitue un grand défi pour la communauté. Les différents chercheurs qui se sont efforcés de mettre en l'évidence l'influence de la nature des régimes politiques sur la croissance économique et la

---

<sup>180</sup> <http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj-f/Index-F.asp>

conduite de la chose publique constatent que des régimes, tels que ceux d'Afrique de l'Est, sont caractérisés par des logiques prédatrices et bureaucratiques<sup>181</sup>. Dans les faits, le bilan politique, diplomatique et sécuritaire de la CAE pourrait apparaître limité. La prégnance des conflits dans la zone et la locomotive économique régionale, ternissent le bilan de la CAE. La communauté est fragilisée par les conflits qui caractérisent l'Afrique de l'Est, ainsi que par les tensions politiques et sociales qui habitent les États membres. Les conflits persistants dans la CAE affecté le rythme de l'intégration et détourné des ressources limitées destinées au développement.

Le manque de volonté politique et le refus d'abandon des souverainetés, les disparités culturelles et linguistiques, l'inégalité dans le développement et la permanence des conflits sont donc des obstacles qui entravent l'intégration au sein de la CAE.

La CAE devra faire face à tout ce qui entrave son intégration effective en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

C'est pour profiter des avantages de l'intégration régionale et pour améliorer la situation du pays aux niveaux économique, politique, sécuritaire et social que le gouvernement du Burundi a décidé d'intégrer la Communauté de l'Afrique de l'Est, il y a maintenant seize ans. Avant l'adhésion du pays à la Communauté, la situation de celui-ci était mauvaise dans tous les domaines de la vie du pays. En adhérant à la CAE, le gouvernement du Burundi espérait améliorer la situation. Seize ans après l'adhésion du Burundi à la CAE, le constat est négatif. L'économie burundaise est la plus petite des huit membres de la communauté. Son revenu par habitant est le plus bas et nombre de ses indicateurs sociaux sont moins favorables que ceux des autres membres. Effectivement, malgré les quelques résultats positifs mis en exergue par notre analyse, force est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la CAE, aux niveaux économiques, politique et social. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes posé cette question : *«pourquoi,*

---

<sup>181</sup> Duprelle K., *« la régionalisation en Afrique orientale entre impératif du développement et dynamiques politiques »*. Université des sciences et technologies de Lille, Septembre 2001.

*malgré plus de quinze ans d'intégration du Burundi à la CAE, le niveau d'effectivité des enjeux socio-politiques et économiques reste relativement faible en particulier pour le Burundi?»*

La plupart des projets de la communauté portent sur le long terme, le Burundi essaye de s'aligner aux politiques de la région. Le Burundi manque cruellement de réelles politiques et de stratégies pour faire face aux nombreuses difficultés du pays. Le PARCEM, une ONG Burundaise trouve que le pays manque de vision et de plan opérationnel pour orienter le développement économique et le problème de gouvernance : la mauvaise gouvernance, la corruption, les malversations économiques, le manque de transparence dans la gestion de la chose publique sont des grands obstacles à l'intégration et au développement avec des conséquences graves.<sup>182</sup> La faiblesse des institutions et des capacités humaines, l'insécurité et l'instabilité politique (la permanence des conflits), l'appartenance du Burundi à plusieurs groupements régionaux, la faiblesse en termes d'exportations, l'obstacle linguistique ainsi que l'état de la démocratie qui est encore fragile constituent des obstacles majeurs de l'intégration du Burundi dans la CAE. L'économie du Burundi reste encore fragile, du fait de sa forte dépendance au secteur primaire en termes de contribution au PIB (40%) c'est à dire qu'il manque des produits d'exportations suffisants. Il y a un manque d'infrastructures adaptées dans le pays. Tout cela ne donne pas confiance aux potentiels investisseurs directs étrangers qui voudraient installer leurs entreprises au Burundi, car ils n'ont pas confiance. Les Investissements directs étrangers pourraient aider le secteur privé à se développer, car il reste jusqu'aujourd'hui, encore peu développé à cause de la collision qui existe entre les hommes politiques et certains hommes d'affaires. Sans la mise en place de véritables politiques et la volonté politique de les mettre en œuvre, le Burundi ne pourra pas être compétitif face aux autres membres de l'organisation régionale qu'est la CAE. Enfin, la plupart des Burundais ne sont pas encore suffisamment informés sur les gains de l'intégration du Burundi à la CAE et ce qu'il peut en tirer comme avantages. L'intégration doit tourner autour des personnes, non pas seulement des gouvernements. Un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes est donc nécessaire.

Selon K. DUPRELLE, la régionalisation en Afrique comme en Europe, exige une connaissance plus fine de l'ensemble des acteurs, des projets et des stratégies. Devant

---

<sup>182</sup> Gouvernance 2022 : une analyse au vitriol de la parcem.<https://www.iwacu-burundi.org/gouvernance-en-2022-une-analyse-au-vitriol-de-la-parcem/>. Consulté le 24 novembre 2023.

l'incertitude qui entoure très souvent les résultats des initiatives régionales, l'auteur souligne qu'il y a lieu de promouvoir la participation des acteurs et de les tenir informer des enjeux, des contraintes et des moyens, ainsi que des retombées possibles, positives ou négatives de ces différentes actions. Selon lui la régionalisation n'est pas le fruit « d'une simple volonté d'un Prince quelle que soit son omnipotence »<sup>183</sup> Il est donc primordiale de reconsidérer le rôle des acteurs locaux, nationaux, ou internationaux, et de mettre en valeur leurs différents savoirs et désirs respectifs au travers d'une transmission efficace de l'information. Nous avons constaté qu'il y a un manque criant d'informations sur la CAE et les interlocuteurs qui connaissent le sujet ne sont pas très nombreux. Les autorités Burundais doivent dès lors tout faire pour mettre à disposition du public les informations qu'elles possèdent sur la communauté, plus particulièrement à son rôle dans la vie des citoyens.

Parmi les facteurs qui expliquent le retard ou le faible résultat du Burundi dans la CAE, il y a aussi le fait que le Burundi a rejoint le train en marche. Cela explique par exemple une faible participation dans les institutions de la CAE et le peu des institutions de la CAE abritées au Burundi où seule la Commission Est Africaine de Recherche en Santé (EAHRC) a son siège à Bujumbura parmi les huit institutions de la communauté ; les trois membres fondateurs ont des privilèges et avantages qu'ils ne veulent pas partager avec les autres, malgré le principe d'équité consacré par le traité et les textes du traité ont besoin d'être amendés pour tenir compte de l'entrée d'autres membres en plus des trois membres fondateurs. Il faut donc renégocier certains clauses du traité notamment : la langue du travail, la cotisation au budget de la communauté (l'usage est de tenir compte du PIB ou alors des avantages que chaque pays en tire et créer un système de budgets compensatoires pour les secteurs les plus arrières dans chaque pays). Il faut donc un traité qui profite à tous.

Enfin, nous pensons que la situation du Burundi peut changer, pour que le pays se trouve au même niveau que ses pairs de la CAE. Mais pour cela, il est impératif que le gouvernement Burundais prenne des mesures. A côté du renforcement de la sécurité, la satisfaction de certains besoins clés comme l'amélioration de la gouvernance économique, politique et démocratique, la disponibilité des services sociaux de base comme l'éducation, la santé, la présence de l'autorité de l'Etat et la création des opportunités économiques permettra

---

<sup>183</sup> Duprelle K., « *la régionalisation en Afrique orientale entre impératif du développement et dynamiques politiques* ». Université des sciences et technologies de Lille, Septembre 2001.

aux populations Burundaise de se sentir fier d'appartenir à cette communauté. Il faut aussi que le Burundi s'acquitte de ses contributions pour bien profiter les projets de la CAE. L'intégration du Burundi dans la CAE exige aussi un changement de mentalité. Tous les changements impliquent une adaptation pour survivre et pour les entrepreneurs, ils impliquent des coûts. Ils doivent s'adapter, trouver de nouvelles niches. Le Burundi doit aussi entreprendre des réformes économiques sérieuses, coordonner ses efforts avec les pays voisins et encourager le secteur privé à jouer un rôle moteur dans la croissance économique.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. OUVRAGES GENERAUX

1. BALASSA B., *The theory of economic integration*, Irwin, Homewood, Illinois, 1961.
2. BACH D., *Regionalism in Africa*, New York, 2016.
3. BALDWIN R.E., *A Domino Theory of Regionalism*, NBER WP 4465 (Cambridge), 1993.
4. BOUTROS –GHALI B., *L'organisation de l'unité africaine*, Paris, A. colin, 1969.
5. BRUGMANS H., *la pensée politique du fédéralisme*, Leiden, Sijthoff, 1968.
6. BRAILLARD P., *Théories des relations internationales*, Paris, P.U.F, 1977.
7. CATHERINE A., *Embargo et insécurité au Burundi : les effets économiques*, 2000
8. COUSSY J., *Economie politique des intégrations régionales : une approche historique*, Mondes en développement, 2001, Tome 29.
9. DEUTSCH KW., *et al., Political community and The North Atlantic Area*, International Organization in the Light of Historical Experience, Princeton University Press, Princeton, 1957.
10. DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, 1894.
11. EASTON D., *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974.
12. EDOURD B., *Au service de la diplomatie Burundaise 2004-2020. Contribution d'un diplomate loyal ET libre d'esprit*. Moscou 2020.
13. GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1972.
- 1.4. HUGON P., *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003.
15. INZOLI A., *Le développement économique du Burundi et ses acteurs XIXe-XXIe siècle*, Paris, 2012.
16. MITRANY D., a. *A Working Peace System*, dans *International Affairs*, Inc., 1943.  
b. *a Working Peace System*. Chicago: Quadrangle books, 1966.
17. PERROUX, F : *Qui intègre ? Au bénéfice de qui s'opère l'intégration ?* In *économie appliquée*, archives de l'ISEA, PUF, tome xix, n 3-4, 1963.
18. ROSAMOND B., *Theories of European Integration*, Basingstoke and London, MacMillan, 2000.
19. YADI M., *Le système d'intégration régionale*, Economica, Paris, 1977.

## II. Ouvrages spéciaux:

1. BYE, M., *Les problèmes économiques européens*, Cujas, Paris, 1970.
2. DEUTSCH K.W., *Political Community at the international level: problems of definition and measurement*, New York, Double day and Co, 1954.
3. ECHINARD Y. et Guillhot L., « *Le nouveau régionalisme : de quoi parlons-nous ?* », *Annuaire Français des Relations Internationales*, Bruylant, 2007.
4. ERBES R., *Intégration économique internationale*. Préf. M. Byé. Paris, presse universitaires de France, 1966.
5. ETZIONI A., *A Theory of Societal and Political Process*, The Active Society, N.Y., Free Press, 1968, p.555-556.
6. FISHLOW A., ET Haggard S., *the United States and the Regionalization of the World Economy*. Paperback (Development Center Documets), 1992.
7. GONIDEC P.F., *Les organisations internationales africaines. Etude comparative*, le Harmattan (Droits et société), Paris, 1987.
8. GUILHOT L., *L'Intégration Economique Régionale de l'ASEAN+3. La crise de 1997 à l'origine d'un régime régional*. Humanities and Social Sciences. Université Pierre Mendès-France - Grenoble I, 2008.
9. HAAS E.B., *The Challenge of regions*, *International Organization* 12 (4), autumn, 1958, pp. 440-458.
11. HAGGARD S., *Regionalism in Asia and the Americas*, in E. D. Mansfield et H. V. Milner (dir.), *The Political Economy of Regionalism*, New York, Columbia University Press, 1997, pp. 20-49.
12. HUGON P., *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation*, *Tiers-Monde.*, Vol. 43 n°169, 2002, pp. 9-25.
13. KAHNERT F. ET ALL., *Intégration économique entre pays en voie de développement*, Centre de développement de l'organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 1969.
14. MANSFIELD E. et MILNER H., *La nouvelle vague du régionalisme*, *Organisation internationale*, vol.53, n°3, 1999.
15. MARCHAND M. H Bóás, M., Shaw, T. M., *The Weave-World: Regionalisms in the South in the New Millenium*, *Third World Quarterly*, vol. 20, n°5, 1999, pp. 1061-1070.

16. MITRANY D., *the Prospect of Integration: Federal or Functional?* Dans Nye J.S. (éd.), 1968.
17. NICOLAS F., « *A l'heure de la mondialisation : mondialisation et intégration régionale, des dynamiques complémentaires* », cahiers Français, n°317, Novembre-Décembre 2003, pp 59-63,
18. RICHARD, Y., *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme-Les mots et les choses*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris,
19. ROPIVIA, *Géopolitique de l'intégration en Afrique noire. Le fédéralisme nucléaire*, Le Harmattan, Paris, 1993.
20. VICAIRE V., *Dossier: Discours et productions théoriques sur l'intégration régionale: enjeux et institutions*, Université de Lille ; 1993.

### **III. Articles et revues:**

1. BALDWIN R G., *the Causes of Regionalism, the World Economy*, Vol.24, Issue 7, 1997.
2. BHAGWATI J., *Regionalism versus Multilateralism*, The World Economy Vol. 15, Issue 5, 1992, pp. 535–556.
3. BINGANA KUMBANA MYSTERE S., « le rôle de l'intégration régionale dans le développement des pays des Grands Lacs. » *Analyses et suggestions*. Université de Kinshasa, medias Paul, 2006.
4. BOURENANE N., « Des fondements théoriques et Stratégiques de la construction communautaire. » *In Lavergne R.*, 1996, chapitre.2
5. CALAS B., « Le système logistico-urbain est-africain », *in mambo*, Nairobi, vol. I, n°2, Octobre - décembre 2000, p.1-4.
6. EDOUARD B., « Entrée de la RDC à la communauté Est-africaine : une rose à épines ? *Observateur continental*, 2020.
7. ERNEST H., *The Challenge of regions*, International Organization 12 (4), autumn, 1958, pp. 440-458.
8. GAHAMA J., « La Communauté d'Afrique de l'Est: une jeune organisation régionale promise à un bel avenir? », Bujumbura, 2015.
9. GIRARD N., *La région : une notion géographique ?*, Ethnologie française, n°1, Vol. 34. 2004.

10. HAMMOUDA H.B., BEKOLO-EBE B. et MARNA M., « L'intégration régionale en Afrique centrale : bilan et perspectives. » Paris : éditions Karthala. Le régionalisme de jure, 2003.
11. KAMARA L., « Intégration fonctionnelle et développement accéléré en Afrique », *Revue Tiers Monde*, n° 48, octobre-décembre 1971, pp. 729-750.
12. MATALA-TALA L., *Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique*, in : Charlie Mballa et Issiaka Mandé (coord.), *L'Afrique est-elle partie?*, Bilan et perspectives de l'intégration africaine, *Revue Interventions Economiques*, Hors-série. Transformations, 2017.
13. MAZUNYA M., « Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone du Burundi », *Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient*. 2011/3, n°103
14. MÉRINO M., « L'intégration régionale « par le bas », force de l'East African Community (EAC) », *Géoéconomie*, vol. 58, no. 3, 2011, p. 133–147.
15. MERINO M., « L'intégration régionale « par le bas », *force de l'East African Community (EAC)* », *Géoéconomie* 2011/3 (n° 58), p.133-147.
16. MONGA C., « La société civile africaine est-elle civilisée ? », in *D.C. Bach* (dir .de), 1998, p.105-114, chap. VII.
17. NICOLAS F., « A l'heure de la mondialisation : mondialisation et intégration régionale, des dynamiques complémentaires », in *cahiers Français*, n°317, Novembre-Décembre 2003, pp 59-63.
18. NIMUBONA J., « Les dimensions politiques et institutionnelles des processus d'intégration régionale en Afrique centrale et orientale : Entre générosité idéaliste et réalisme des acteurs », *RIDEC*, Bujumbura, 2018
19. NIYONGABO G., « Mode de gouvernance et croissance économique au sein de l'East Africa Community », *Cahiers du CURDES n° 11*, Aout 2010, pp. 6-28.
20. NYE J., *Comparative Regional Integration: Concept and Measurement International Organization*. Vol.22 Issue 04, 1968, pp 855-880.
21. Observatoire de l'action gouvernementale, *Impact du Burundi dans l'East african community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

22. LAURSEN F., « Analyse comparative de l'intégration économique régionale: le processus européen et les autres », *Revue internationale des sciences administratives*, 1991, pp. 289-299.
23. LAVERGNE R., « Champ d'action pour l'intégration et la coopération régionales en Afrique de l'Ouest », in : *Réal Lavergne (dir.), Intégration et Coopération Régionales en Afrique de l'Ouest*, Ottawa, 1996.
24. LE CACHEUX J., « Mondialisation économique et financière : de quelques poncifs, idées fausses et vérités », *Revue de l'OFCE*, HS, Mars 2002.
25. LEDRUT R., *Rencontres de la géographie et de la Sociologie by Max. Sorre in Cahiers Internationaux de Sociologie nouvelle série*, Vol. 24, 1958, pp. 179-182
26. ROCHETTE, R., « La géographie active », d'après P. George, R. Guglielmo, B. Kaiser et Y. Lacoste in *Revue de géographie alpine*, Tome 53 n°3. 1965, pp. 491-497.
27. RICHARD Y., « Intégration régionale, régionalisation, régionalisme-Les mots et les choses », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.
28. REVILLON J., « la politique étrangère Burundaise : intégration régionale et maintien de la paix ». Nairobi: IFRA, 2013, 4 p
29. REVILLON J., « Une Afrique de l'Est ou des Afrique de l'Est? L'intégration régionale à l'épreuve de la multiplicité », *Afrique contemporaine*, n° 253, 2015, pp. 69-86
30. SINAMENYE M., « L'intégration du Burundi dans la CEA : un défi et une opportunité. » *Revue éthique et société*, 2023.
31. SID AHMED A., « Maghreb, quelle intégration à la lumière des expériences dans le Tiers-Monde? » *Revue Tiers Monde*, t. XXXII, n° 129, Janvier-Mars 1992, pp 67-97.
32. SOUARE K., « Regard critique sur l'intégration africaine : comment relever les défis », *Institut d'Etudes de Sécurité*, ISS Paper 140, juin 2007.
33. TAVARES R., *The Contribution of Macro-Regions to the Construction of peace: A Framework for Analysis*, Journal of International Relations and Development, Vol.7 Issue 1, 2004, pp.24-47.
34. VENABLES A. J., « Les accords d'intégration régionale : facteurs de convergence ou de divergence? » *Revue d'économie du Développement*, no.1/2. 2000, pp.227-246.

#### **IV. Thèses et mémoires :**

1. BOGUIKOUA M., *L'intégration régionale en Afrique Centrale comme stratégie d'insertion dans le nouveau contexte de mondialisation*. Thèse de doctorat sciences politiques, Université d'Ottawa, octobre 1999.
2. DUPRELLE K., *La régionalisation en Afrique orientale : entre impératif de développement et dynamiques politiques*. Thèse de doctorat en sciences économiques, 1992.
3. Mayer A., *L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles : l'exemple de quatre Etats centrafricains*. Thèse de doctorat, paris, institut d'études politiques, 2006.
4. MBONITEGEKA J.I., NIYOKWIZIGIRA E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*. Mémoire de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.
5. MELCHIADE Y., *L'organisation africaine par voie des organisations intergouvernementales africaines, dans Enclavement et sous-développement au Burundi*, Thèse de doctorat, Bujumbura, 1983.
6. MUGISHO D., BATACLOKA MASTAKI D., *Intégration de la république démocratique du Congo à la communauté d'Afrique de l'Est : traité, domaines de coopérations, défis et perspectives*. Mémoire
7. EMELINE B., *Le Burundi dans l'intégration régionale : Le cas de l'East African Community (EAC)*. Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018.
8. ERNEST H., *Concrétiser l'intégration africaine, de nouvelles stratégies axées sur la participation du public et des résultats concrets*. Afrique Renouveau : septembre 2002.
9. OPARA OPIMBA L., *L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique*. Thèse de doctorat, université Montesquieu-Bordeaux IV, 2009.
10. TALEB F., *Le projet de l'intégration régionale Maghrébine : impact sur l'Algérie*. Thèse de Doctorat en sciences économiques, 2016.
11. WELAKWE N.M., *Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale: Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale*. Maitrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2006.

## **V. Etude, rapports et communications :**

1. AUC, *Rapport de l'intégration régionale africaine : Vers une Afrique intégrée, prospère et en paix*, Addis Abeba (Ethiopie), 2019.
2. BASLER A. et BIHUTE D., *Etude d'impact de l'adhésion du Burundi au marché commun de l'East African Community*. Bujumbura mai 2008.
3. DEBLOCK C., et CONSTANTIN C., *Intégration des Amériques ou Intégration à l'économie américaine?* Notes et études Groupe de recherche sur l'intégration continentale, 2000.
4. COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST, *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est*, (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007).
5. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, *Rapport sur l'Etat de l'intégration régionale en Afrique, Résumé analytique*, février 2019.
6. CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME QUARANTE-HUITIEMME SESSION, 13 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2021, point 4 de l'ordre du jour. *Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du conseil*. Conclusions détaillées de la commission d'enquête sur le Burundi.
7. EAST AFRICAN COMMUNITY, *Facts and Figures 2006*, EAC annual publication.
8. GOURGEON A.M. ; Et LAPORTE B. ; *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine*. Rapport préliminaire, Février 2008.
9. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, *cadre stratégique pour l'intégration régionale- Révisé*, 2 janvier-2019.
10. HUGON P., *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale*. Etude réalisée par le Cered/FORUM et le Cernea, (Université Paris X- Nanterre), pour la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, Ministère des Affaires Etrangères, 2001.
11. KRITZINGER-VAN NIEKERK L., *Regional integration: concepts, advantages, disadvantages and lessons of experience* .World Bank, May 2005.
12. MAYER, T., ET ZIGNAGO, S., *Market access in global and Regional trade CEPII*, Working Paper n° 02, 2005.

13. MAZUNYA, M., « Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone du Burundi », *Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient*.
14. M.A. CONSULTING GROUP. *Etude sur l'Etablissement d'un marché commun de la communauté Est-Africaine*, Bujumbura, mai 2007.
15. MIDENDE, G., *Étude sur les exploitations minières artisanales du Burundi*, inédit, mémoire à la demande de la Banque Mondiale, octobre 2009.
16. LAMY P., *Intégrations régionales en Afrique : ambitions et vicissitudes*. Disponible sur : [www.notre-europe.eu](http://www.notre-europe.eu).
17. OBSERVATOIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East african community*, Bujumbura, Burundi, 2009.
18. OBSERVATION DES GRANDS LACS EN AFRIQUE, note N°2012 : *situation sociopolitique Burundi*.
19. PNUD, *Rapport national de développement humain*, 2007.
20. NJUGUNA KARINGI S., *L'Afrique reste à la traîne dans le commerce au sein du continent*, Allocution faite à Addis-Abeba le 17 mars 2021.
21. UE, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 1er octobre 2008, *Intégration régionale pour le développement des pays ACP*, 2008.
22. Investir dans l'agriculture au Burundi, rapport de recherche d'Oxfam, juin 2011

## **VI. Les Sites internet**

1. Banque mondiale : sub-saharien. Africa Macro poverty outlook, <http://pubdocs.worldbank.org/en/720441492455091991/mpo-ssa.pdf>, p. 211. (Consult 15 mars 2024)
2. Base de données de la BM; BAD, OCDE, PNUD, African Economic Outlook, 2017 et BM-Vue d'ensemble Burundi (2020). (Consulté le 22 mars 2024)
3. BAD, Perspectives économiques en Afrique de l'Est 2020-Faire face à la pandémie du COVID-19, 2020, p. xi. (Consulté le 25 mars 2024)

4. Dictionnaire française, disponible sur <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/enjeu/> (consulté le 11 septembre 2023).
5. Examen de la politique d'investissement du Burundi. [https://unctad.org/fr/system/files/official-document/diaepcb200917\\_fr.pdf](https://unctad.org/fr/system/files/official-document/diaepcb200917_fr.pdf). (Consulté le 8 avril 2024)
6. file:///C:/EAC%20BURUNDI/12553-wd-sia\_french.pdf, « Etat de l'intégration en Afrique », Troisième publication de l'union africaine, juillet 2011, p.193 (consulté le 30 Septembre 2023).
7. Gouvernance 2022 : une analyse au vitriol de la parcem. <https://www.iwacu-burundi.org/gouvernance-en-2022-une-analyse-au-vitriol-de-la-parcem/> (consulté le 24 novembre 2023).
8. <https://www.institut-numerique.org/section-1-evolution-de-la-communaute-518b8cbaa1d95> (consulté le 29 septembre 2023).
9. Le dictionnaire « Larousse » <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/souverainet%C3%A9/74000> (page consultée le 28 septembre 2023).
10. Perspectives économiques au Burundi/ Banque africaine de développement- Faire la différence (afdb.org). <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic>
11. PARCEM, « les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi », octobre 2015 p.15
12. PARCEM, « Dix ans dans la communauté Est Africaine, quel bilan pour le Burundi », <http://www.parcem.org/index.php/9-uncategorised/179-dix-ans-dans-lacommuante-est-africaine-quel-bilan-pour-le-burundi>.

### **Entretiens**

1. Monsieur Alexis NIYONZIMA NTACO, Directeur charge de l'intégration régionale et des organisations régionales africaines au ministère des affaires étrangères et de la coopération au développement, spécialiste (Au MAECD)
2. Monsieur Emile NDIGIRIYE, Directeur charge de la coordination des affaires politiques et diplomatiques au ministère de la communauté Est africaine, de la jeunesse, des sports et de la culture. (Au MCEAJSC)
3. Monsieur Mechack MOSOZI, Directeur charge de la promotion des investissements et des exportations à l'ADB. (A l'ADB)
4. Leonidas NDIKUMANA, un commerçant des matelas au marché de Ruvumera, licencié en histoire et science politique. (Au marché de Ruvumera)

### **Guide d'entretien**

- Pouvez- vous nous dire qui vous êtes en quelques mots et quel est votre domaine et niveau de formation ?
- Quelle était la situation économique et politique du Burundi avant son entrée dans l'EAC.
- Quelle était la situation au niveau des investissements étrangers et des exportations du Burundi avant la création de l'ADB ? Et qu'en est-il aujourd'hui ?
- Quelles sont les principales motivations de l'intégration du Burundi dans les groupements régionaux dont il est membre à l'exemple de la CAE ? Quelles sont les caractéristiques du Burundi qui pour vous, peuvent favoriser ou rendre difficile son intégration au sein de la CAE ?
- En quoi la CAE diffère-t-elle des autres organisations économiques régionales dont le Burundi est membre?
- Quelle est la part des investissements venant de l'EAC et de quelle nature sont-ils ? Comment ressentez-vous les effets du marché commun ?
- Au moment de l'entrée du Burundi dans la CAE, le Burundi avait un secteur privé peu développé par rapport à ceux de la communauté et l'expérience en affaire était lacunaire au

niveau de la plupart des entrepreneurs Burundais. Quelles sont les problèmes qui bloquent le développement du secteur privé au Burundi ? Quelles sont les mesures mise en place par l'Etat à travers votre institution pour améliorer les choses ?

Seize ans plus tard, quel est le bilan d'après vous ? Quelle est la contribution de la CAE au développement du Burundi ?

-À part l'EAC, le Burundi appartient à plusieurs communautés économiques régionales (Ex : EAC COMESA, CEEAC, CEPGL), est-ce que cela peut empêcher qu'il s'implique complètement dans l'EAC et quelles sont les conséquences positives ou négatives de ce chevauchement ?

- Malgré les avances positives de la CAE, le Burundi continue d'être cité comme le maillon le plus faible de tout le groupe des pays de la CAE. Quels sont les raisons ?

- On parle toujours un problème des cotisations pour le Burundi dans leurs groupes d'intégration régionale. Quelles sont les raisons et la situation aujourd'hui dans la CAE?

- Pourquoi les pays membres de la CAE cotisent la même somme alors qu'ils n'ont pas le même poids économique ? Quel est le problème pour un pays comme le Burundi ?

-L'économie du Burundi a souffert à cause de la crise de 2015, quel en a été l'impact sur la participation du Burundi dans la EAC ?

-Une des étapes importantes de l'EAC est l'union monétaire...nous connaissons la valeur du franc burundais aujourd'hui et sa dévaluation...pensez-vous que les choses pourraient s'arranger avec cette union monétaire ?

-D'après vous, quelles sont les améliorations qui restent encore à faire, au niveau économique et politique, afin que le Burundi tire beaucoup plus profit qu'aujourd'hui de son adhésion à l'EAC?

**ANNEXES**

### Carte de la communauté d'Afrique de l'Est



#### Les pays membres

1.  Kenya (2001)
2.  Tanzanie (2001)
3.  Ouganda (2001)
4.  Burundi (2007)
5.  Rwanda (2007)
6.  Soudan du Sud (2016)
7.  République démocratique du Congo (2022)
8.  Somalie (2023)

**Source:**[https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/4/41/East\\_African\\_Community\\_%28orthographic\\_projection%29.svg/langfr-800px-East\\_African\\_Community\\_%28orthographic\\_projection%29.svg.png](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/4/41/East_African_Community_%28orthographic_projection%29.svg/langfr-800px-East_African_Community_%28orthographic_projection%29.svg.png).